

Une firme anglophone se plaint à l'ONU de l'affichage au Québec

CLÉMENT TRUDEL

LE PROPRIÉTAIRE d'un salon funéraire de Huntingdon, au Québec, M. Gordon McIntyre, vient d'adresser une lettre au secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez de Cuellar, le priant de saisir la sous-commission des Droits humains d'une plainte formelle aux termes de la-

quelle il affirme que sa « liberté d'expression a été violée par le gouvernement de la province de Québec ».

M. McIntyre dit qu'il n'a d'autre recours que d'invoquer la Convention internationale sur les droits civils et politiques (articles 19 et 27) pour récupérer le droit qu'il croit avoir d'installer une affiche dans sa langue pour identifier son salon funéraire, *Kelly Funeral Home* dont il est propriétaire depuis 25 ans.

McIntyre refuse de faire son deuil, si l'on peut dire, d'une affiche unilingue anglaise ou, à la rigueur, bilingue. « Malgré les décisions judiciaires, se plaint-il à Perez de Cuellar, le Québec n'a pas abandonné sa politique d'affichage qui viole la liberté individuelle d'expression et va à l'encontre des chartes canadienne et québécoise des droits ».

L'article 27 de la convention internationale qu'a ratifiée le Canada sti-

pule que « dans les États où existent des minorités ethniques, linguistiques ou religieuses, l'on ne privera pas les personnes appartenant à ces minorités du droit, en association avec les autres membres de leur groupe, de bénéficier de leur propre culture, de professer et de pratiquer leur religion, ou d'utiliser leur langue propre ».

À la Commission de protection de la langue française, l'un des organis-

mes chargés, au Québec, de l'application de la Charte de la langue française, le porte-parole, Pierre Bouchard, a précisé hier que le dossier que possède la Commission sur *Kelly Funeral Home Reg'd*, de Huntingdon, a été fermé le 20 octobre 1988, c'est-à-dire avant que la Cour suprême du Canada invalide, le 15 décembre 1988, les passages de la Charte prohibant l'affichage bilingue. Une semaine plus tard, le 22 dé-

cembre, le gouvernement Bourassa faisait adopter la Loi 178 en se servant de la clause « nonobstant » de la Constitution canadienne pour passer outre à l'arrêt de la Cour suprême du Canada, et interdire l'affichage dans toute autre langue que le français à l'extérieur des commerces.

Après inspection des lieux, l'autonne dernier, les commissaires de la CPLF ont constaté que M. McIntyre.

Voir page 8: Une firme



Les secouristes se sont précipités, hier, après l'écrasement du DC-10 de United Airlines, pour venir en aide aux blessés qui gisaient en bout de piste parmi les débris fumants de l'appareil qui a été pulvérisé.

Un DC-10 s'écrase aux É.-U.

Au moins 130 morts

d'après Reuter, AP et AFP

SIOUX CITY — Un DC-10 de la compagnie américaine United Airlines transportant 298 personnes s'est écrasé en se brisant et en prenant feu hier à l'aéroport de Sioux City dans l'État de l'Iowa, causant la mort d'au moins 130 personnes.

Un responsable a toutefois déclaré que 150 personnes semblaient avoir miraculeusement survécu à une catastrophe qui n'a laissé que des morceaux d'avion éparpillés sur un kilomètre dans la zone aéroportuaire de cette ville du Middle West sise à 950 km à l'ouest de Chicago.

Le triréacteur gros porteur, qui assurait le vol 232 entre Denver, au Colorado et Chicago en Illinois, devait se poser d'urgence à Sioux City après que le pilote eut fait savoir que les systèmes hydrauliques qui actionnent notamment les servo-commandes de pilotage avaient cessé de

fonctionner. Le DC-10 est dépourvu de système mécanique de gouverne ce qui le rend pratiquement impossible à piloter lorsque les systèmes hydrauliques flanchent.

Le vol 232 transportait 287 passagers et 11 membres d'équipage, selon M. Russell Mack, porte-parole de la compagnie. M. Mack a précisé que le pilote avait demandé à faire un atterrissage d'urgence peu avant 16h00 locales (21h00 GMT).

Il n'y aurait aucun Canadien à bord de l'avion.

Selon un porte-parole de la Fédération de l'aviation américaine, Fred Farrar, la catastrophe a bel et bien été causée par une panne complète du système hydraulique. Le moteur de queue s'est arrêté « ce qui a pu causer la panne hydraulique », a dit Bob Raynesford, un autre porte-parole de la FAA.

Voir page 8: DC-10

Jaruzelski devient président de justesse

VARSOVIE (AFP) — Le général Wojciech Jaruzelski a été élu d'extrême justesse président de la république de Pologne hier à Varsovie par les deux chambres du Parlement (diète et sénat).

Unique candidat, il a obtenu 270 voix sur un total de 537 bulletins valides, obtenant ainsi, mais tout juste, la majorité absolue au cours du scrutin qui était retransmis en direct par la télévision nationale.

Deux cent trente-trois (233) députés et sénateurs ont voté contre la candidature du général et 34 se sont abstenus.

Jaruzelski, s'est prononcé pour la mise en place en Pologne d'un gouvernement d'entente nationale et s'est engagé à être le président de « tous les Polonais ».

Dans une brève allocution devant les députés et sénateurs de l'assem-

blée nationale, le général Jaruzelski qui, pour la circonstance avait troqué sa tenue militaire pour un costume sombre, a affirmé qu'il s'emploiera à faire progresser la « démocratie ».

Pour ce faire, il a invité toutes les forces politiques de son pays à le seconder dans cette tâche « difficile » pour former un gouvernement d'entente nationale.

Le dépouillement du scrutin a été effectué sous les objectifs des caméras plantées au milieu de l'hémicycle où régnait une ambiance survoltée. Parlementaires et journalistes se pressaient en effet autour des députés procédant au décompte des bulletins, commentant au fur et à mesure les résultats du vote.

Ces derniers ont été officiellement proclamés par le président de la

Voir page 8: Jaruzelski



Chantal Daigle, très confiante d'avoir le feu vert aujourd'hui.

La Cour d'appel ouvre la porte à Chantal Daigle

(d'après la Presse canadienne)

CHANTAL Daigle a obtenu hier la permission d'en appeler de la décision du juge Jacques Viens de la Cour supérieure qui lui interdisait de subir un avortement.

Le juge Roger Chouinard, de la Cour d'appel du Québec, a accueilli la requête, qui sera entendue ce matin à Québec par un banc de trois ou cinq juges.

L'avocat de Mme Daigle avait présenté deux requêtes : l'une demandant la permission d'en appeler du jugement de la cour supérieure, l'autre réclamant la suspension de l'in-

jonction qui interdit à Mme Daigle de se faire avorter.

La deuxième requête sera étudiée aujourd'hui en même temps que l'appel, a indiqué le juge Chouinard.

Selon l'avocat de Mme Daigle, Me Daniel Bédard, la cour d'appel pourrait rendre sa décision aujourd'hui même, compte tenu de l'urgence.

Si l'injonction est levée, Chantal Daigle n'a en effet que jusqu'au 21 juillet pour se faire avorter. Après quoi elle ne pourrait le faire qu'à l'extérieur du Québec.

L'avocat de Mme Daigle tentera

Voir page 8: La cour

Le syndicat de Steinberg préfère Oxdon à Socanav

Paule des Rivières

REBONDISSEMENT dans la saga de Steinberg. Le syndicat des employés appuie désormais l'offre d'achat du groupe ontarien Oxdon, à la suite d'une entente qui lui garantit le maintien d'au moins 60 magasins Steinberg... et des emplois actuels.

Ce faisant, les Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC) tournent le dos aux « sauveurs » québécois Socanav-Caisse de dépôt.

« Si Socanav acquiert les actions de Steinberg, il aura de la difficulté à vivre avec les travailleurs », a prévenu hier le président du syndicat au Québec, M. Michel Brunet.

À l'opposé, des pourparlers avec Loblaw — à qui Oxdon céderait la division alimentaire de Steinberg s'il réussissait à mettre la main sur l'en-

treprise québécoise — ont conduit à une entente signée garantissant le maintien d'au moins 60 des 78 magasins Steinberg ainsi que le respect intégral de toutes les conventions collectives en vigueur, touchant 12,000 employés.

« Nous pouvons sécuriser la grande majorité des personnes qui travaillent chez Steinberg », a déclaré M. Brunet hier.

Oxdon a pour sa part, et très publiquement, offert à la Caisse de dépôt une participation au parc immobilier de Steinberg.

Ces développements sont survenus alors que les plus persistantes rumeurs voulaient qu'un troisième groupe, Safeway, ait fait une offre pour acheter Steinberg. Aucune confirmation n'a pu être obtenue hier.

Dans les derniers jours, la vente de Steinberg a donné lieu à un important chassé-croisé de rencontres, en-

tre Oxdon, Loblaw et les TUAC, et entre les TUAC et M. Mario Bertrand, chef de cabinet du premier ministre.

Le président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Louis La-berge, et le président du Fonds de solidarité, M. Claude Blanchet, ont eux aussi plongé dans la saga et discuté avec le président de Socanav, M. Michel Gaucher, pour voir s'il ne pourrait pas rassurer les syndiqués, en échange de garanties financières de la part du Fonds.

Mais, hier, jugeant que cette avenue était trop étroite, le président québécois des TUAC a opté pour la voie ontarienne. Même si les TUAC sont membres de la FTQ. Et même si le président de la FTQ siège au conseil d'administration de la Caisse de dépôt.

L'offre d'achat qu'Oxdon a soumis à Steinberg le mois dernier avait,

dans un premier temps, soulevé l'ire des Travailleurs unis de l'alimentation : les magasins Steinberg seraient vendus et une de nos institutions québécoises disparaîtrait, ont-ils plaidé. Socanav est alors apparue et a soumis une offre à son tour, conjointement avec la Caisse de dépôt, avec la bénédiction du gouvernement. Le patrimoine québécois serait sauvé.

Les illusions ont été de courte durée cependant. La semaine dernière, le président du syndicat au Québec, M. Michel Brunet, sortait consterné d'une longue rencontre avec le président de Socanav, M. Gaucher : ce dernier ne garantissait aucun emploi et laissait planer la possibilité du démantèlement et du franchisage des magasins. M. Brunet indiquait que le nationalisme coûtait trop cher. L'offre était empoisonnée, a-t-il dit, hier.

C'est à la suite de cette fatidique

rencontre que les TUAC se sont activés, jusqu'à l'annonce, hier, d'une entente dûment signée entre Loblaw et le syndicat.

L'accord assure qu'un maximum de 18 magasins, sur 78, seront franchisés d'ici 1994 ; il promet le maintien du siège social au Québec et celui de la politique d'achat actuelle. Steinberg achète pour \$ 800 millions aux agriculteurs québécois.

Pour sa part, Oxdon s'est engagée auprès des TUAC et de Loblaw à continuer les activités des magasins « M » au moins jusqu'à l'expiration des conventions collectives en 1991 ou, s'il les vend, à en assurer la survie.

Oxdon a aussi promis d'offrir à la Caisse de dépôt une part de la nouvelle société regroupant les actifs immobiliers de Steinberg. À ce sujet, M. Tom Allam, de Gordon Capital,

Voir page 8: Le syndicat

AUJOURD'HUI

Managua fête sa révolution

Le Nicaragua a célébré le 10e anniversaire de la révolution sandiniste dans l'indifférence internationale et la crise économique.

Page 7

12 % d'Air Canada aux employés

Les employés du transporteur aérien détiennent maintenant 12 % des titres de la compagnie dont la privatisation est achevée.

Page 11

LECTURES — VACANCES

SÉJOUR CHEZ MÈRE TERESA Thérèse Beaudry	14,95\$
MÉMOIRES D'UN HOMME LIBRE Claude De Mestral	14,95\$
LA MÉMOIRE DE MIRABEL Jean-Paul Raymond et Gilles Boileau	14,95\$
OUI OUL... UN AN EN FRANCE Joffre Proulx	14,95\$
LES COMBATS DE JEAN-CLAUDE MALÉPART Jean-Claude Malépart	15,95\$

THÉRÈSE BEAUDRY
SÉJOUR CHEZ MÈRE TERESA
 PREFACE DU CARDINAL PAUL-EMILE LEGER

CLAUDE DE MESTRAL
MÉMOIRES D'UN HOMME LIBRE
 LAURENCE DE MESTRAL

JEAN-PAUL RAYMOND ET GILLES BOILEAU
LA MÉMOIRE DE MIRABEL
 LAURENCE DE MESTRAL

JOFFRE PROULX
OUI OUL... UN AN EN FRANCE
 JOFFRE PROULX

JEAN-CLAUDE MALÉPART
LES COMBATS DE JEAN-CLAUDE MALÉPART
 JEAN-CLAUDE MALÉPART

Méridien
 ÉDITIONS DU MÉRIDIE
 COLLECTION
TEMOIGNAGE
 1980, rue Sherbrooke Ouest
 Bureau 520, Montréal (514) 932-9037

DANS L'EMPLOI

Radio-Canada nie toute discrimination

Jean-V. Dufresne

LA SOCIÉTÉ Radio-Canada se défend de toute pratique discriminatoire à l'endroit des minorités visibles, des femmes et des autochtones, au lendemain d'une plainte que lui adressa lundi la Commission canadienne des droits de la personne.

Celle-ci s'autorise de la loi pour contraindre le radio-télédiffuseur à un examen de ses statistiques et de ses politiques d'emploi, devant son refus, dit-elle, de s'y soumettre volontairement.

Sur 19 entreprises sous compétence fédérale sollicitées par la Commission ces derniers mois, 17 ont accepté l'examen volontaire. Seules Radio-Canada et Bell Canada ont refusé, et toutes deux maintenant font l'objet d'une plainte. Celle-

ci ne comporte pas en soi d'accusations ; mais elle infère que les employés de ces sociétés n'ont peut-être pas joui de toute la protection des lois qui régissent l'emploi dans leurs établissements au chapitre de la discrimination.

Le porte-parole officiel de Radio-Canada, à Ottawa, M. Guy Thériault, exprime l'étonnement de la société qui, dit-il, « a offert de collaborer avec la Commission et proposé mardi (11 juillet) de fixer un calendrier pour réaliser cette étude, au cours des 24 prochains mois, ce dont, dit-il, la Commission avait convenu. Nous sommes surpris qu'elle ait maintenant déposé une plainte, et nous comprenons difficilement la raison de ce geste ».

Renseignements pris auprès de la Commission, son secrétaire-général, M. John Hucker, a soutenu hier au

DEVOIR que le vice-président exécutif de la CBC, M. William-T. Armstrong, n'a jamais donné suite au protocole d'entente par lequel la Commission, reconnaissant les problèmes particuliers de la société d'État vu ses ressources humaines et budgétaires limitées, agréait au calendrier proposé, en acceptant de limiter l'examen des statistiques d'emploi de Radio-Canada à une période plus restreinte, de 1988 seulement, à 1991.

« M. Armstrong ne pouvait ignorer qu'une plainte serait adressée à Radio-Canada à compter du 14 juillet. Cette date-limite était déjà connue à vrai dire depuis juin, et les pourparlers avec elle se poursuivaient depuis près de sept mois ».

Le porte-parole de Radio-Canada reconnaît que le protocole n'a pas été signé, exprimant l'avis que celui-ci « ne tenait pas suffisamment compte

des réserves exprimées par la société d'État et que, somme toute, ce qu'il proposait « n'était pas tellement différent de ce que la Commission avait d'ailleurs proposé ».

Il reconnaît aussi que « rien nous indique que Radio-Canada ait communiqué ce refus à la Commission ».

« Mais nous croyions sincèrement, en dépit de la date-limite du 14 juillet, que nous parviendrions à nous entendre. De là notre surprise, en recevant la plainte », a déclaré M. Thériault en citant M. Armstrong.

La Commission a fait connaître le nom de son enquêteur dans cette affaire, M. Duane Hayes, qui devra lui soumettre un rapport dans les trois mois.

Du côté de Bell Canada, en dépit de plusieurs appels hier au service concerné, il n'y avait pas de réponse au numéro que nous avons composé.

Le dernier budget fédéral privera le Québec de \$500 millions, soutient le NPD fédéral

Marie Tison
de la Presse canadienne

OTTAWA — Le dernier budget fédéral privera le Québec de plus de \$500 millions en quatre ans au chapitre des paiements de transfert.

C'est ce que révèle une étude du ministère fédéral des Finances, que le Nouveau Parti démocratique a pu obtenir en ayant recours à la Loi sur l'accès à l'information.

Ces données confirment les craintes exprimées par le ministre des Finances du Québec, Gérard-D. Leves-

que, au lendemain du budget Wilson.

Dans ce budget, présenté en catastrophe le soir du 26 avril 1989, le ministre des Finances Michael Wilson avait annoncé une réduction de 1 % du taux de croissance des paiements aux provinces relatifs aux services de santé et à l'enseignement post-se-

conaire.

Il avait indiqué que cette modification permettrait au gouvernement fédéral d'économiser \$200 millions dès l'année fiscale 1990-91, et plus encore les années suivantes.

L'étude rendue publique hier montre les conséquences de cette modification pour chacune des provinces.

En vertu du programme original, le Québec aurait dû recevoir du fédéral plus de \$27,6 milliards en paiements de transfert entre 1990-91 et 1993-94.

En raison de la modification apportée par le ministre Wilson, le Québec ne recevra que \$27,1 milliards, soit une différence de plus de \$500 millions.

Toutes les provinces seront affectées. Ainsi, le Nouveau-Brunswick recevra \$58 millions de moins que prévu, et l'Ontario, \$800 millions de moins.

En tout, les provinces recevront \$2,2 milliards de moins que prévu d'ici 1993-1994.

Le critique néo-démocrate en matière de finances Lorne Nystrom a affirmé en conférence de presse hier que ces manques à gagner allaient obliger les provinces à augmenter leurs impôts pour couvrir leurs dépenses en matière de services de santé et d'enseignement post-secondaire.

Il a soutenu que le gouvernement fédéral aurait dû prendre d'autres moyens pour diminuer son déficit, comme baisser les taux d'intérêt, le fédéral étant un grand emprunteur, et taxer davantage les Canadiens fortunés et les entreprises.

Les néo-démocrates avaient d'abord tenté d'obtenir ces données en s'adressant directement au ministère des Finances. Devant le refus du ministre, ils ont dû recourir à la Loi sur l'accès à l'information. Ils n'ont obtenu satisfaction que deux mois et demi plus tard.

M. Nystrom s'est étonné du manque de coopération du ministère des Finances et du délai mis par les responsables de l'accès à l'information à répondre à la demande du NPD.

Il a fait observer que ces retards avaient empêché le NPD d'obtenir ces données en cours de session parlementaire, et les obligeait à les rendre publiques au milieu de l'été, en pleine période de vacances, alors que la politique n'est pas au cœur des préoccupations des Canadiens.



Le député fédéral du Nouveau Parti démocratique, Lorne Nystrom

EN BREF...

Déchets illégaux

(PC) — Le procureur général du Québec vient d'intenter des poursuites contre la compagnie F. Gravel et fils, accusée d'avoir déposé des déchets sur un terrain non-approuvé par le ministère de l'Environnement. La compagnie avait déposé, le 5 octobre 1988, des morceaux d'asphalte sur un terrain situé près du 1459, rue Overdale, à Montréal. En infraction à l'article 66 de la Loi sur la qualité de l'environnement, F. Gravel et fils est passible d'une amende minimale de \$1,000 et maximale de \$30,000. De plus, les deux propriétaires, Jacques et Fernand Gravel, sont passibles d'une amende « personnelle » de \$50 à \$500, pour la même infraction. La compagnie F. Gravel et ses deux propriétaires comparaitront dans les prochaines semaines en Cour du Québec, chambre criminelle, au Palais de justice de Montréal.

Les épouses travaillent moins au Québec

OTTAWA (PC) — De toutes les provinces, c'est le Québec qui comptait, en 1985, la plus faible proportion de femmes mariées occupant un emploi sur le marché du travail, soit 58,8 %. Les provinces atlantiques suivaient, avec une proportion de 59,2 %, a révélé hier Statistique Canada. La proportion la plus élevée de travailleuses mariées (70,3 %) se retrouvait dans les Prairies, talonnées par l'Ontario, avec 69,5 %.

Primes aux départs volontaires

TORONTO (PC) — Les travailleurs qui quittent volontairement leurs emplois à la suite de la fusion des géants de la brasserie Carling et Molson recevront un minimum de six mois de paie, des allocations de remplacement et les avantages d'une retraite anticipée, ont annoncé, hier, les compagnies. Carling et Molson, dont le projet de fusion a obtenu la bénédiction fédérale au début du mois, permettant ainsi aux deux firmes de devenir le numéro un de la bière au Canada, ont l'intention de fermer sept de leurs 16 usines au cours des 30 prochains mois, mettant à pied 500 employés à temps complet et coupant 900 jobs par attrition. Les deux sociétés affirment que leur programme d'ajustement à la fusion (PAF) s'applique à tous leurs employés permanents, sans tenir compte du poste qu'ils occupaient ou du fait qu'ils touchaient un salaire ou qu'ils étaient payés à l'heure.

Changements au Daily News

APRÈS 16 mois d'existence, le quotidien *Montreal Daily News* serait sur le point de subir des modifications; le tirage de ce quotidien serait d'environ 20,000, mais ses administrateurs espèrent toujours faire monter le nombre d'exemplaires vendus chaque jour à 50,000. Le *Daily News* a été fondé par décision commune de Robert Maxwell, magnat britannique de la presse, et du pdg de Québecor, Pierre Péladeau. On préparait à ce quotidien une nouvelle toilette graphique, selon l'éditeur Jim Duff, qui ajoute quant au contenu: « Nos lecteurs puissent leurs informations nationales et internationales dans la *Gazette* (quotidien concurrent publié par Southam)... alors nous insisteront davantage sur les nouvelles locales et les profils, tout en augmentant la couverture des événements sportifs ». Les changements interviendraient avant la Fête du Travail, soit au début de septembre au plus tard, confie Jim Duff. Le *Daily News*, un tabloïd, a subi des pertes de \$2,3 millions pour le premier trimestre de 1989. De son côté, *The Gazette*, l'un des cinq quotidiens montréalais, s'appête à subir des modifications sur lesquelles l'éditeur préfère réserver la primeur à ses lecteurs, le *new look* devant vraisemblablement faire surface en septembre.

Des avocats de McGill portent plainte à l'ONU contre le viol des droits en Chine

LES AVOCATS en faveur d'une conscience sociale (chapitre de McGill) viennent de faire tenir à l'ONU une demande d'enquête sur les violations de droits humains en Chine. Une telle procédure est autorisée depuis l'adoption, en 1970, de la résolution 1503 par le Conseil économique et social de l'Onu, résolution qui permet à des groupes ou à des personnes, d'où qu'ils soient, de porter plainte. La requête s'adresse à la sous-commission sur la prévention de la discrimination et pour la protection des minorités, qui doit siéger à Genève du 7 août au 1er septembre. À l'appui de leur demande, les Lawyers for Social Responsibility (McGill) reviennent sur le contexte où s'est produite la contestation étudiante et les massacres qui ont suivi. Le groupe, dont le porte-parole est Me Glenn McDonald, met en doute la version officielle à propos des 300 morts, « surtout des soldats » et invoque, pour la tenue d'une enquête, les accords notés à plusieurs articles de la Déclaration universelle des droits, tels le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité et le droit à la liberté d'expression et d'opinion.

Un diplomate chinois passe à l'ouest

TORONTO (PC) — Un diplomate de rang élevé, Sun Hong Bin, a abandonné son poste au consulat de la Chine à Toronto pour passer à l'ouest, a rapporté mardi un journal de langue chinoise. Selon l'édition canadienne du quotidien *Sing Tao* de Hong Kong, M. Sun, vice-consul chargé de l'éducation, a fait défection lundi. Le transfuge, qui est au début de la trentaine, a toujours une femme et un enfant en Chine, a encore rapporté le journal. L'attaché de presse du consulat, M. Li Hu Ming, a seulement confirmé que M. Sun avait « quitté son poste de travail le 17 juillet ». Le passage à l'ouest de M. Sun survient après le massacre d'étudiants chinois par les militaires le mois dernier sur la place Tianannen, à Beijing. Un porte-parole du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa, a indiqué pour sa part que la loi sur le droit à la vie privée lui interdisait de confirmer ou nier ce rapport.

L'aspirine diminue bien les crises cardiaques

BOSTON (AP) — La prise régulière d'aspirine réduit de près de moitié les risques d'attaque cardiaque chez les hommes de plus de 50 ans, particulièrement chez ceux qui ont un faible niveau de cholestérol, affirment des chercheurs américains. Voici un an et demi, les conclusions préliminaires de la même enquête avaient été largement publiées. L'étude montrait alors que la prise d'une aspirine tous les deux jours diminuait très fortement les risques d'attaque cardiaque chez les hommes en bonne santé. La publication d'hier présente des résultats plus précis. Dans l'ensemble, l'étude, qui a porté sur 22,071 médecins qui se sont vu demander de prendre un jour sur deux de l'aspirine, ou de la carotène B ou encore des placebo, montre que les risques d'attaques cardiaques diminuent de 44 % chez les hommes de plus de 50 ans. La diminution du risque ne semble pas bénéficier aux personnes plus jeunes. Les médecins responsables de l'enquête déconseillent au public de prendre de l'aspirine régulièrement sans consulter au préalable un médecin.

Perles françaises

PARIS (AP) — Voici les perles de l'assurance communiquées par le Centre français de documentation et d'information de l'assurance.

- « Je ne sais pas si vous allez oui ou non m'envoyer un chèque ou s'il vous manque encore une pièce à votre dossier, mais je me permets d'insister: écrivez-moi, même si vous n'avez rien à me dire. »
- « Vous me devez de l'argent suite à mon incendie et je vous en dois pour mon assurance auto. Comme vous me devez plus que je ne vous dois, envoyez-moi la différence, ça me permettra de vous payer l'assurance du vélo. »
- « Ma femme s'entête à vouloir conduire à nouveau la voiture quand elle sera à la retraite. Je lui ai dit que vous nous feriez payer plus cher parce qu'elle n'a pas conduit depuis dix ans et que vous aviez dit qu'elle était novice, mais ça lui a fait plaisir. Pas de payer plus cher, mais d'être encore novice à son âge. »
- « Le cycliste zigzagait sur la route, tantôt à gauche, tantôt à droite, avant que je puisse le télescopier. »

Curieuses excuses de Greenberg

LA COMPAGNIE Greenberg a payé une annonce, parue le 7 juillet dans l'*Evening Times* (St-Jean, N.-B.) pour s'excuser d'avoir fait parvenir, « par erreur », des circulaires bilingues à sa clientèle de Quispamsis, au sud de cette province qui a pourtant proclamé l'anglais et le français langues officielles !

Ce geste d'une compagnie qui a son siège à Montréal a été relevé par la Société Nationale des Acadiens. Le directeur général de la SNA, M. Norbert Roy, a écrit le 12 juillet au président de Greenberg: « Depuis quand traitez-vous vos clients d'une même province de façon si différente, c'est-à-dire avec prévenance quand ce sont les anglophones du Sud et avec mépris de la langue et de la culture quand il s'agit des Acadien-

nes et des Acadiens et des franco-phones dans les régions où ils sont en très grande majorité ? »

Le directeur de la SNA termine sa lettre en prévenant Greenberg, qui risquerait d'apprendre à ses dépens « que nous pouvons exercer notre pouvoir économique en achetant là où nous sommes au moins respectés comme peuple voulant vivre en toute égalité des deux communautés de langues officielles dans notre province ».

L'annonce du 7 juillet, dans l'*Evening Times*, portait le logo de la compagnie Greenberg surmontant le titre « We Apologize » (nous nous excusons). En voici une traduction libre: « La gérance des magasins Greenberg s'excuse auprès des résidents de Quispamsis et des alen-

tours qui ont reçu notre circulaire bilingue au lieu de notre circulaire en anglais. La compagnie chargée de notre distribution par la poste a, par erreur, expédié notre circulaire bilingue au lieu de notre circulaire entièrement rédigée en anglais. Nous regrettons profondément tout inconvénient que cette erreur peut avoir occasionné à notre clientèle ».

Le directeur de la publicité chez Greenberg, M. Earl Quinn, contacté deux fois au téléphone, n'a pas voulu commenter la situation créée au Nouveau-Brunswick par l'insertion de ces excuses, sous forme d'annonce, dans un quotidien de Saint-Jean. On ne sait pas, non plus, le nombre de foyers qui ont reçu la circulaire bilingue.

ÉMISSION SPÉCIALE À LA PUISSANCE CINQ

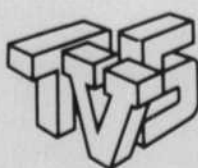


PARTENAIRES DANS LE CRIME

Ce soir à 20h00

Un spectacle, c'est une aventure, une expédition jusqu'aux confins du monde intérieur d'un artiste. Du privé au public, il y a des dizaines d'étapes à franchir avant que l'envie de faire une chanson ne se transforme en ovation debout. Alors, imaginez ce que représente la mise sur pied d'un spectacle avec deux artistes comme Renée Claude et Claude Léveillé! PARTENAIRES DANS LE CRIME, c'est la Genèse et l'aboutissement d'un spectacle de complices, depuis le confort d'un living-room d'artiste jusqu'à la vulnérable offrande de la scène. Un excellent documentaire de Marc Desjardins, produit par La Sterne et présenté en primeur sur TV5.

Les jeudis soirs, commencez par TV5!



La télévision internationale qui parle français.

UN OBJECTIF DE PARIZEAU

1% du budget du Québec irait aux groupes communautaires

Lia Levesque
de la Presse canadienne

APRÈS le 1 % du budget des entreprises consacré à la culture, on pourrait voir sous le Parti québécois 1 % du budget de la province consacré aux organismes communautaires.

L'engagement n'est pas encore formel, mais le chef péquiste Jacques Parizeau a bien l'intention de respecter cet objectif.

Actuellement, dit-il, c'est à peine un tiers de 1 % du budget de l'État qui est réservé aux groupes populaires et organismes communautaires.

M. Parizeau a consacré sa journée d'hier à ces groupes, en visitant plusieurs dans l'est et le centre-sud de Montréal.

Les groupes communautaires ne sont plus ce qu'ils étaient, concentrés uniquement dans le domaine social. Aujourd'hui, ils se chargent de réinsertion sur le marché du travail, s'oc-

cupent d'aider les petites entreprises à se lancer en affaires, de construire de meubles pour les garderies, d'initier les gens à l'informatique, etc.

Avec un budget « ridicule » de \$ 10,000, \$ 17,000, qu'ils doivent quémander à tous les six mois, les groupes communautaires doivent « mettre le tiers du personnel sur l'assurance-chômage » à la fin de leur exercice financier, pour pouvoir survivre jusqu'à la prochaine subvention.

Cette situation est « insensée, effrayante, n'a aucun sacré bon sens », selon le chef Parizeau.

En campagne pré-électorale, il s'engage donc à faciliter la vie de ces groupes communautaires.

En plus du 1 % du budget de l'État, M. Parizeau et la vice-présidente Pauline Marois entendent un plan triennal de financement pour mettre fin à l'obligation de quémander tous les six mois. Cette demande, maintes fois formulée par les groupes com-

munitaires eux-mêmes, leur permettrait de planifier leur développement, de savoir un peu plus où ils s'en vont.

Mme Marois, M. Parizeau et le député péquiste de Sainte-Marie-Saint-Jacques, André Boulerice, proposent aussi une plus grande implication du député dans l'octroi de subventions gouvernementales aux groupes communautaires. « Qui mieux que le député connaît chaque groupe dans son comté, chaque besoin », demande le député Boulerice.

M. Parizeau voit dans cette aide aux groupes communautaires une façon efficace de lutter contre le chômage, qui persiste à 10 % malgré la forte croissance économique. Il reste toujours une portion de la population que les multiples programmes gouvernementaux n'ont jamais réussi à rejoindre, mais que les groupes communautaires, eux, peuvent toucher dans chaque quartier.



Jacques Parizeau a consacré sa journée à la visite de groupes communautaires montréalais.

Les guerriers de Kahnawake réaffirment leurs droits sur une île dans le Saint-Laurent

KAHNAWAKE (PC) — La Société des guerriers de Kahnawake, en banlieue de Montréal, a réaffirmé, lundi dernier, le droit de possession de l'île Saint-Nicholas, située en face de leur réserve, dans le Saint-Laurent.

Selon les Mohawks, cette île fait partie du territoire ancestral de la

nation mohawkwe, en vertu du Grand pacte de paix de la confédération des six nations iroquoises. Un pacte inaliénable, selon eux.

Historiquement, l'île Saint-Nicholas faisait partie du territoire mohawk. Elle figurait même dans le traité sur les titres de propriété de Sault-Saint-Louis, signé le 24 octobre 1680.

Mais des conflits sur la propriété de l'île sont apparus en 1895, entre le ministère fédéral des Affaires indiennes et le gouvernement du Québec.

Selon l'article 109 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, l'île Saint-Nicholas appartient au Québec, et la province avait alors mis en vente le territoire.

Mais le gouvernement fédéral prétendait de son côté que les droits d'usufruit sur l'île reviendraient aux Mohawks. La vente, selon la nation indienne, est donc invalide.

Bush annoncera un grand pas dans l'espace

WASHINGTON (AFP) — Le président George Bush s'apprête à annoncer aujourd'hui son intention d'engager les États-Unis à construire une base habitée sur la Lune et à envoyer des astronautes sur Mars, a indiqué hier soir un responsable de l'administration.

Selon ce responsable qui a souhaité garder l'anonymat, M. Bush n'annoncera pas un programme détaillé mais approuvera le concept d'une mission Lune-Mars qui avait été recommandée par le vice-président Dan Quayle, en sa qualité de président du Conseil National de l'Espace.

M. Bush doit faire cette annonce aujourd'hui, dans un important discours à l'occasion des célébrations du 20ème anniversaire des premiers pas de l'homme sur la Lune.

La commission préconise d'installer pour les océans un programme analogue à celui de l'OMM intitulé *Veille météorologique mondiale*, les deux systèmes formant la base d'observation de l'évolution du climat de la terre.

Il s'agirait de mesurer en permanence le niveau des mers, la distribution des températures de leur surface et couches superficielles, la concentration des glaces (Arctique et Antarctique), la chaleur des courants, la structure des principaux paramètres de la circulation océanique. L'observatoire tiendrait des statistiques sur les mouvements transitoires des océans, la distribution mondiale de leur contenu thermique et les variations météorologiques affectant la surface de la mer.

La prise en compte de l'ensemble de ces facteurs devrait en outre pouvoir être intégrée dans une série de modèles mathématiques nécessitant de très gros ordinateurs scientifiques.

Toute modification de la température de la mer provoque des changements de temps ou de productivité biologique, soulignent les spécialistes. Les océans constituent la plus formidable pompe à gaz carbonique émis dans l'atmosphère, et produisent la vapeur d'eau qui régit tous les types de temps. Ils répartissent en outre le rayonnement solaire atteignant leur surface, affectant tous les climats de la planète.

215 grévistes s'apprêtent à lancer une campagne pour boycotter Ro-na

Paule des Rivières

LES 215 employés en grève de l'entrepôt Ro-na, à Boucherville, s'apprêtent à lancer une campagne de boycottage des magasins Ro-na.

C'est leur riposte, disent-ils, à l'embauche de briseurs de grève et de fiers-à-bras sur les lignes de pi-quage.

Ro-na assure que tel n'est pas le cas. « Une entreprise de notre taille ne pourrait se permettre d'être un si mauvais citoyen corporatif. Nous n'embauchons aucun 'scab' », a déclaré hier le porte-parole de la compagnie, M. André Dion.

Les employés de Ro-na ont quitté le travail le 9 juin dernier, après avoir conclu que les négociations pour le renouvellement de leur contrat de travail n'allaient nulle part. Les salaires, les vacances, la plus grande polyvalence des tâches exigée par l'employeur et les mesures disciplinaires font problèmes.

Les employés sont membres du Syndicat des travailleurs de l'énergie et de la chimie, (STEC), affiliés à la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ). Ils ont fait appel au ministère du Travail afin qu'il se rende compte sur place de l'embauche de briseurs de grève. Une enquête est présentement en cours.

Le président du STEC, M. Aimé Raiche, a affirmé hier en conférence

de presse que Ro-na fait faire à ses camionneurs non syndiqués une partie de l'ouvrage des grévistes. Il a rapporté que les chauffeurs avaient, la veille, conduit les remorques de la compagnie aux coins des rues Plessis et Ontario, à Montréal, où les marchands sont venus s'approvisionner, ce qui leur a évité d'aller à l'entrepôt. Le remplissage de marchandises ferait partie du travail des grévistes, a dit M. Raiche qui accuse l'employeur de retarder le règlement du conflit.

L'employeur fait faire une partie du travail par ses 60 cadres. Une autre partie de la livraison — Ro-na-Boucherville approvisionne les magasins environnants — se fait grâce à une entente avec les fournisseurs qui livrent directement aux magasins.

La compagnie offre 22 % à ses employés, sur trois ans et demi. Les employés réclament un peu plus, soit le même \$ 1 l'heure que les employés Ro-na de Québec ont obtenu en janvier dernier. Le syndicat aimerait aussi que les employés bénéficient d'une quatrième semaine de vacances après huit ans au lieu de neuf.

Un autre point d'accrochage, majeur selon la compagnie, touche les mesures disciplinaires et plus précisément les employés qui ont été surpris à fumer du hashish. Pas de programme de désintoxication pas de retour au travail, dit la compagnie.

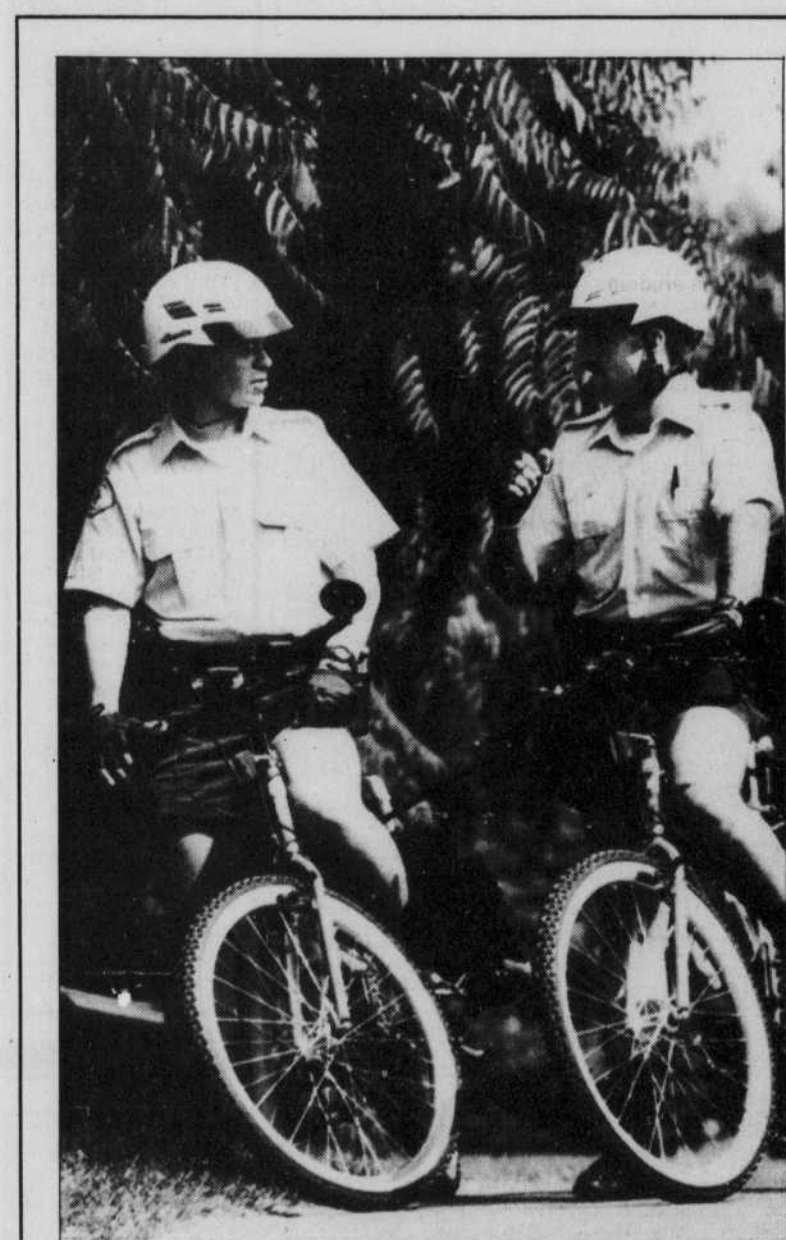
CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1892
Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield,
Montréal, Canada, H3G 1X5
Fax: (514) 934-1246
Télex: 05-268656
Tél.: (514) 934-0272

SWABEY OGILVY RENAULT

Intégrant le bureau de
SWABEY, MITCHELL, HOULE,
MARCOUX & SHER
AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE
1001, boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Canada H3A 3C8
(514) 845-7126, Téléc: 05-24355
Facsimilé (514) 288-8389
MONTREAL OTTAWA



Les constables Raymond Brazeau, à gauche, et André Leblanc se préparent à patrouiller 34 kilomètres de pistes cyclables.

Des flics en vélo!

HULL (PC) — Ils portent des casques de sécurité presque blancs, des petits shorts bleus et roulent sur leurs éclatantes bicyclettes de montagne.

Mais il ne s'agit point là d'ordinaires fanatiques du vélo. C'est la police municipale des pistes cyclables de Hull.

Les constables Raymond Brazeau, 23 ans, et André Leblanc, 22 ans, ont abandonné leurs voitures de patrouille pour l'été pour se consacrer, montés sur leurs bécanes et ne comptant que sur leurs mollets, à la surveillance de 34 kilomètres de pistes cyclables de Hull.

Comme tout autre agent de police, ils sont munis d'un revolver et de menottes et sont censés faire respecter la loi. En plus de s'acquitter du travail effectué normalement par un policier, ces hommes roulent sur des vélos équipés de trousse de premiers soins et d'instruments leur permettant d'aider les cyclistes et autres personnes qu'ils pourraient rencontrer sur les pistes et qui auraient besoin d'eux. Le service débutait mercredi.

« C'est avant-gardiste parce que les gens ne s'imaginent point

des policiers à bicyclettes », a noté le constable de Laurier, Claude Lemay, en présentant le projet pilote, qui coûtera \$ 18,000 à la ville annuellement.

Fervent adepte du vélo et président du festival cycliste annuel de Hull, M. Lemay a fait remarquer qu'il y a des endroits où on peut se rendre en bicyclette et non avec une voiture de police.

Selon le sergent Yves Martel, neuf incidents se sont produits sur les pistes cyclables en 1988. Il ne s'agissait point d'actes violents mais, dans certains cas, on a eu affaire à des exhibitionnistes.

Plusieurs patrouilles du genre opèrent déjà dans d'autres régions du Canada et aux États-Unis mais il s'agit d'une première pour le Québec.

La police d'Ottawa ne dispose pas d'un tel programme et n'a pas l'intention d'en établir un, a déclaré pour sa part le surintendant Michael Kearney. D'après lui, il existe une différence entre les deux villes, à savoir que la police d'Ottawa est en mesure de surveiller le réseau de pistes cyclables de la ville depuis ses voitures de patrouille.

SIDA

Le ministre Beatty rejette les tests obligatoires

OTTAWA (PC) — Le ministre de la Santé Perrin Beatty a écarté toute possibilité d'imposer des tests obligatoires de dépistage du sida au Canada.

Dans une lettre publiée hier par le quotidien anglophone *Ottawa Citizen*, le ministre Beatty a rejeté la suggestion d'Andy Haydon, président du conseil régional Ottawa-Carleton, en faveur de tests obligatoires. Il a qualifié cette proposition d'« invasion coûteuse et systématique des droits civils qui ne contribuerait guère à protéger les Canadiens de cette maladie mortelle ».

M. Haydon s'est mis à dos les groupes d'appui aux personnes atteintes du sida et les militants pour la défense des droits de la personne, récemment, en préconisant l'imposition de tests obligatoires de dépistage du sida aux élèves des écoles secondaires, aux immigrants, aux prisonniers, aux patients des hôpitaux et aux aspirants à un emploi auprès de la municipalité régionale.

Dans sa lettre au journal, M. Beatty dit que des tests obligatoires ne sont ni souhaitables ni acceptables dans un pays libre comme le Canada. Il ajoute que ces tests seraient difficiles à appliquer, dispendieux, peu fiables et qu'ils inciteraient les personnes « à risque » à éviter les situations et les institutions requérant de tels examens.

Les législateurs devraient plutôt encourager les personnes à subir volontairement le test de détection du virus, en s'assurant qu'on n'exerce aucune discrimination contre les personnes atteintes du syndrome d'immunodéficience acquise.

« Pénaliser les gens parce qu'ils sont malades n'est pas seulement moralement déplorable, c'est aussi le plus sûr moyen d'empêcher qu'ils passent le test ou prennent des précautions susceptibles d'arrêter d'autres personnes. »

CAMPAGNE PENSEZ À NOUS



M. Pierre Jeannot



M. Carl Marotte

Le Président de la Société pour les enfants handicapés du Québec, M. Jean Lapostolle, est heureux de présenter les deux ambassadeurs de la campagne de levée de fonds 1989-90.

M. Pierre Jeannot, Président directeur général d'Air Canada, agira à titre de Président d'honneur, alors que M. Carl Marotte, comédien, sera le Porte-parole.

La campagne 1989-90 se tiendra du 15 au 29 septembre 1989 et l'objectif sera de \$1,300,000. L'an dernier, la campagne que présidait M. Claude Castonguay, avec l'appui de M. Carl Marotte, a totalisé \$1,316,004, surpassant ainsi l'objectif alors fixé.

Au nom des enfants handicapés, MM. Jeannot et Marotte vous disent: "Pensez à Nous".



SOCIÉTÉ
POUR LES
ENFANTS
HANDICAPÉS
DU QUÉBEC

QUEBEC
SOCIETY
FOR
DISABLED
CHILDREN

2300 ouest, boulevard René-Lévesque,
Montréal (QC), H3H 2R5

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES

- 100-199 Immobilier — Résidentiel
200-299 Immobilier — Commercial
300-399 Marchandises diverses
400-499 Offres d'emploi
500-599 Services
600-699 Véhicules automobiles
900-999 Avis

LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00

Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS

VISA

PAR TELEPHONE

286-1200

101 Propriétés à vendre

HUDSON Canadienne en bois rond, foyer, 3 chambres à coucher, plus boudoir, planchers cerisier, terrain 31.000 pi.ca., patio en cèdre. \$224.000. 458-3245

LAC BROME Luxueuse et très grande résidence, 4 ch. c., 16.000 pi. ca. de terrain, accès direct au lac, entièrement meublé, vue exceptionnelle, \$500.000. nég. (514) 1-243-0658

LAVAL RAPIDES bungalow rénové, très tranquille, croissant 3 ch., s/manger, Franklin, jardin, près services. 491-3714

LAVAL Fabreville, bungalow, 3 c.c., sous-sol fini, foyer, chauffage bi-énergie, extérieur paysager, clôture, piscine, cabanon, site entre l'autoroute 13 et 15, près de tout, petit bijou, pas d'agent. \$86.500. 622-7572

LAVALTRIE 161-171 St-Thomas, bungalows neuves, 7 pièces, avec grand garage 16x28 pi., à 100 pi. du fleuve, 3 c.c., toit cathédrale, vue magnifique, b/tourbillon, armoires mélamine et chêne, pl. chêne, 2 s/b., pas d'agent, 1-586-1621, 386-6109, 984-7117

N.D.G. Beau cottage s-dét., 1920, ent. rén., spacieux & éclairé, 3 + 1 c.c., 1/2 s/b., s/s non-fini, véranda arr. + puits de lumière, jardin cote soleil. A voir! \$259.000. Agents s'abstenir. 487-2011

NOUVEAU-BORDEAUX Quelque chose de spécial! Bungalow, \$235.000. nég. Faut voir! Angèle cur. 334-0963

R.D.P. Luxueux cott. s./détaché, près services, rue tranquille. Foyer, garage, 3 c.c., 2 s/b., bi-dét., salon s./p., cuisine, coin dinette, s/s fini. POSSIBILITÉ LOCATION. 494-1993

REPENTIGNY Bungalow de luxe, 9 pces, 5 c.c., 2 s/b., 2 toilettes, piscine, cuisine, coin dinette, s/s fini. POSSIBILITÉ LOCATION. 494-1993

ST-ROSE grand bungalow de 8 pces, immense salle de bains, fenêtres carrelées en céder, terrain 102 x 150, endroit tranquille, près centre d'achat et écoles avec atelier s/s 25, garage. 625-8057

VILLERAY Triplex avec garage, 7 li. à acheter. \$159.000. Faites une offre! F. Lacaille, ImmoBec cur. 276-1357

101 Propriétés à vendre

AU BORD DU FLEUVE Site enchanteur, Lanoiraie. Maison 5 1/2, meublée, terrain 115 X 80. 1-836-1251. 458-3245

BORD DE L'EAU Pierrefonds. Cottage non-conventionnel, garage, grande baie vitrée, patio, piscine, coin privé. \$235.000. 983-5950

DORVAL-SUD 272, Stream, face au Parc Courland. \$120.000. (\$5.000, comptant), ou louez avec option d'achat, \$900/mois. 1er juillet. 636-9575

DUPLEX 2 X 6 1/2, cave 6 pi., avec garage, rue Chambord entre Baubien et St-Zotique. \$140.000. 274-8405

DUVERNAVY joli bungalow 3 chambres, piscine hors-terre, foyer, \$149.000. 667-4090

A SILLERY 4 c.c., foyer, garage, près de tout. Possibilité meublée ou non. \$120.000. 641-8311-1175

BOUCHERVILLE Maison luxueuse, \$130.000/mois. Libre. 655-0002, 641-2237

IDEAL POUR PROFESSIONNEL CHATEAUGUAY Quartier résidentiel. Possibilité option d'achat. 11 pièces dont une aménagée pour bureau, 2 entrées indépendantes, stationnement pour plusieurs autos, grand terrain, rénovations au choix faites sur demande. Inf. Louise. 454-7561, 692-9731

ILE BIZARD bungalow 4 1/2, 5 app. électroménagers. Libre imm. \$525/mois. 684-2076

POINTE-CLAIRE 3 chambres, 1 1/2 salle de bains, foyer, sous-sol fini, cuisine, frigo, lav./séch., articles de jardin fournis. 1er septembre. \$900/mois. 694-3159

ST-CLIXTE NORD 48.000 pi. ca. boisé, 300 pi. du lac, dans un domaine, \$500. 739-3662, la semaine

SUPERBES TERRAINS liquides à bas prix, au bord d'un lac, facile d'accès. Laurentides 629-1629

TERRAINS BOISES (10) 200 X 200, entre Woodburn/Lac Mégantic, près Mtl-Malamout, Route 161 donnant accès à un hôtel-motel-restaurant à vendre. (819) 544-4582

VUE TOTALE FLEUVE SECTEUR CAP ROUGE 4 terrains boisés \$150.000 chacun Jacques Bourassa 1-800-567-7581

CHANGERAIS Bung. 4 li. Ile Bizard, pour terrain avec maison ou ferme, à env. 45 miles de Mtl. 684-2076

7740 MOUNTAIN SIGHTS apt. 10, 3 ch., chauffé, eau chaude, près métro, juillet gratuit. 735-9253

AHUNTSIC grand 3 1/2 tout rénové, non-chauffé, éclairé, entrée lav./séc. 2e. 381-8935

AHUNTSIC 10884 Clark/Boul. Gouin, 5 1/2 c., cave, non-chauffé, près parc. 4915 Ch. Côte-St-Catherine. 981-0137 ou 733-3581. Voir n° 1

APPARTEMENT 3 1/2, près métro, face parc. 4915 Ch. Côte-St-Catherine. 981-0137 ou 733-3581. Voir n° 1

AU MOIS Métro Sauvé, 1 1/2, meublés, redécors, tout compris. 381-1629

AUDI 88, turbo, Quattro, 22.000 km, carte Audi janvier 91, 5 vit. Exotique et très rapide! 497-6795 de 9h à 17h

AWYIN Métro Joliette, 3 1/2, meublée. 467-6707

BELANGER - COIN LOUIS-HÉMOND 3 1/2, non-chauffé, non-meublé. 721-4667 - 583-9937

BAS DUPLEX grand 5 1/2, patio, cour, 3277 Desmarée, près bus, parc, école. \$595. 725-2520

BERRI (métro) Sabbatque, Mi-août. Professionnel. Meublé, équipé, décoré, victorien, 7 1/2. \$1.100. nég. 645-5623

BOUL. ST-JOSEPH/PAPINEAU 3 1/2, chauffé, éclairé, poêle/riego fournis, balcon. \$380. 739-2913

C.D.N. Métro Snowdon/Trans Island, 6 1/2, rez-de-chaussée, garage, sol. 100. \$725. références. 526-4148

C.D.N. Wilderton, 3 1/2, près centre d'achat, + transports, bien équipé, prix raisonnable. 738-4208

C.D.N. 2 1/2, très propre, rénové, poêle/riego, lavage sècheuse, tapis, tentures. \$500/mois, idéal pour professeur ou étudiant (références demandées) 731-4029, 385-0419

C.D.N. près hdp et U de M. grand 3 1/2, équipé, chauffé, eau chaude, possibilité garage. 341-6225

CENTRE-SUD 4 1/2, non-fini, 1 chambre fermée, ent. lav./séc., solarium, parc, piscine et métro. 470. 629-9110

CENTRE-VILLE condo 3 1/2, 1er sept., tout équipé en électroménagers, 499-7418, 989-1320

CHAMPLAIN Près Radio-Canada. Très beaux 3 1/2, 4 1/2 et 6 1/2, rénovés, \$425 à \$850. Poêle/riego, lav./séc. Site très agréable. Jour: 271-1399, soir: 663-8454

CHAUFFÉ luxueux 8 1/2, propre, s/s fini, 2 1/2 s/b., terrasse privée, foyer. Libre immédiatement. 337-0407

CHRISTOPHE-COLOMB 7048 7 1/2, près métro, \$630. Libre. Bail 11 mois. 273-8591, 337-3187

121 Condos à louer

VUE EXCEPTIONNELLE sur Parc Viger, 4 1/2 condos, 2 s/b., stat., Viger/St-André. \$900. Soir: Nasser, 864-9497

122 Condos à vendre

CONDOMINIUMS De Bernières à Québec, face aux Plaines d'Abraham, orientation sud-ouest, 56 étage, 3 ch., à coucher, piscine et stationnement int., 1.313 pi. ca. 514-696-6222

LOFT RÉNOVÉ dans usine, 2 pas du parc Lafontaine, 1.500 p.c. + jardin art., à parc, 7 fenêtres grandeur patio, insonorisé, plafond haut, excellent potentiel, vente par propriétaire. \$127.000. Après 18h. 527-5810 ou 534-5176

LONGUEUIL Condo 4 1/2, portes de chêne, tapis mur à mur, \$64.000. 670-4978, 677-5305

MAGOG Aubaine, prix réduit, construction de béton 1988, superficie 1237 pi. ca., 2 chambres, garage int., vue sur Lac Memphrémagog, plage privée, tennis et piscine. Demandez Denis, Jour: 819-821-2265

129 Chalets à vendre

AU BORD riv. St-François, près Drummondville, \$32.000, grand terrain, à vendre ou échanger pour maison mobile ou autres. (819) 477-3131

LAC MASSAWIPPI chalet très privé, rivière Tombia, poss. 5 terrains, très bon prix. Jean-Marc Paquette. (819) 563-8737. ImmoBila Estrie Inc. Ctr.

141 Maisons de campagne à vendre

11 PIÈCES GREENVILLE Face rivière Outaouais, 50 min de Mtl. Éléante maison victorienne, entièrement rénovée, 1 1/2 acre privé, grange électrifiée avec atelier. \$107.000. (819) 242-7043

BORD LAC SIMON Maison grand confort, 1984, 2 chambres, foyer, meublée, cave 8 piéds. (819) 242-7043

CHARLEVOIX près de la Malbaie. Maison 100 ans en pierre, bâtiments, terre 80 acres, 418-665-8663

GRAND LAC ST-FRANÇOIS Région Thetford Mines, résidence sur très beau site, tout équipé, foyer au salon, grand terrain paysager en bordure du lac, près centre de ski et golf. Info: Gilles Labbe, Century 21 Fitzgérald ctr, 418-338-0340

LAC SIR JOHN Lachute, maison 2 chambres à coucher, salon, accès au lac. \$105.000. 1-562-4361

PIED MONT ST-PAUL campagne, coquette canadienne, foyer, solarium, intérieur rénové, grand terrain. \$62.500. 273-8700, ou 1-772-2962

STE-ADELE 3 chambres, 2 s/bains, 17.000 pi. ca. terrain. A louer \$800. 273-8700, ou 1-772-2962

145 Terres, fermes à vendre

RÉGION DE QUÉBEC Rivier-Sud 5 min. des ponts. 140 arpents, maison, bâtiments. Propriétaire. 418-931-8904

149 Terrains à vendre

A LAVAL Terrains, bungalow duplex. Avec services. 669-3841

LAC MEMPHRÉMAGOG Magnifiques terrains avec accès ou sur le lac Memphrémagog

PRIX VARIANT DE \$75.000 à \$250.000

DEMANDEZ DENIS Jour: (819) 821-2265, Soir et fin de sem. (819) 843-8266

ST-CLIXTE NORD 48.000 pi. ca. boisé, 300 pi. du lac, dans un domaine, \$500. 739-3662, la semaine

SUPERBES TERRAINS liquides à bas prix, au bord d'un lac, facile d'accès. Laurentides 629-1629

TERRAINS BOISES (10) 200 X 200, entre Woodburn/Lac Mégantic, près Mtl-Malamout, Route 161 donnant accès à un hôtel-motel-restaurant à vendre. (819) 544-4582

VUE TOTALE FLEUVE SECTEUR CAP ROUGE 4 terrains boisés \$150.000 chacun Jacques Bourassa 1-800-567-7581

CHANGERAIS Bung. 4 li. Ile Bizard, pour terrain avec maison ou ferme, à env. 45 miles de Mtl. 684-2076

7740 MOUNTAIN SIGHTS apt. 10, 3 ch., chauffé, eau chaude, près métro, juillet gratuit. 735-9253

AHUNTSIC grand 3 1/2 tout rénové, non-chauffé, éclairé, entrée lav./séc. 2e. 381-8935

AHUNTSIC 10884 Clark/Boul. Gouin, 5 1/2 c., cave, non-chauffé, près parc. 4915 Ch. Côte-St-Catherine. 981-0137 ou 733-3581. Voir n° 1

APPARTEMENT 3 1/2, près métro, face parc. 4915 Ch. Côte-St-Catherine. 981-0137 ou 733-3581. Voir n° 1

AU MOIS Métro Sauvé, 1 1/2, meublés, redécors, tout compris. 381-1629

AUDI 88, turbo, Quattro, 22.000 km, carte Audi janvier 91, 5 vit. Exotique et très rapide! 497-6795 de 9h à 17h

AWYIN Métro Joliette, 3 1/2, meublée. 467-6707

BELANGER - COIN LOUIS-HÉMOND 3 1/2, non-chauffé, non-meublé. 721-4667 - 583-9937

BAS DUPLEX grand 5 1/2, patio, cour, 3277 Desmarée, près bus, parc, école. \$595. 725-2520

BERRI (métro) Sabbatque, Mi-août. Professionnel. Meublé, équipé, décoré, victorien, 7 1/2. \$1.100. nég. 645-5623

BOUL. ST-JOSEPH/PAPINEAU 3 1/2, chauffé, éclairé, poêle/riego fournis, balcon. \$380. 739-2913

C.D.N. Métro Snowdon/Trans Island, 6 1/2, rez-de-chaussée, garage, sol. 100. \$725. références. 526-4148

C.D.N. Wilderton, 3 1/2, près centre d'achat, + transports, bien équipé, prix raisonnable. 738-4208

C.D.N. 2 1/2, très propre, rénové, poêle/riego, lavage sècheuse, tapis, tentures. \$500/mois, idéal pour professeur ou étudiant (références demandées) 731-4029, 385-0419

C.D.N. près hdp et U de M. grand 3 1/2, équipé, chauffé, eau chaude, possibilité garage. 341-6225

CENTRE-SUD 4 1/2, non-fini, 1 chambre fermée, ent. lav./séc., solarium, parc, piscine et métro. 470. 629-9110

CENTRE-VILLE condo 3 1/2, 1er sept., tout équipé en électroménagers, 499-7418, 989-1320

CHAMPLAIN Près Radio-Canada. Très beaux 3 1/2, 4 1/2 et 6 1/2, rénovés, \$425 à \$850. Poêle/riego, lav./séc. Site très agréable. Jour: 271-1399, soir: 663-8454

CHAUFFÉ luxueux 8 1/2, propre, s/s fini, 2 1/2 s/b., terrasse privée, foyer. Libre immédiatement. 337-0407

CHRISTOPHE-COLOMB 7048 7 1/2, près métro, \$630. Libre. Bail 11 mois. 273-8591, 337-3187

160 App. et log. à louer

LOGEMENT A LOUER

44\$

Annoncez à coût sûr votre logement à louer. Pour seulement 44\$, votre annonce paraîtra tous les mardis, jeudis et samedis jusqu'à ce que votre logement/appartement soit loué. S'il n'est pas loué après 3 semaines, téléphonez dans les 5 jours suivants la dernière parution de votre annonce, afin de la renouveler sans frais. Après ce délai, elle sera annulée définitivement.

LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR

286-1200

160 App. et log. à louer

MÉTROPOLITAINE 2630, 2630 St-Germain. Logements chauffés, remis à neuf. 1 1/2: \$290. 2 1/2: \$330. Également 4 1/2: \$474. Poêle, réfrigérateur fournis. Jour: 271-1399 ou 523-2131

160 App. et log. à louer

MÉTROPOLITAINE 2630, 2630 St-Germain. Logements chauffés, remis à neuf. 1 1/2: \$290. 2 1/2: \$330. Également 4 1/2: \$474. Poêle, réfrigérateur fournis. Jour: 271-1399 ou 523-2131

160 App. et log. à louer

MÉTROPOLITAINE 2630, 2630 St-Germain. Logements chauffés, remis à neuf. 1 1/2: \$290. 2 1/2: \$330. Également 4 1/2: \$474. Poêle, réfrigérateur fournis. Jour: 271-1399 ou 523-2131

160 App. et log. à louer

MÉTROPOLITAINE 2630, 2630 St-Germain. Logements chauffés, remis à neuf. 1 1/2: \$290. 2 1/2: \$330. Également 4 1/2: \$474. Poêle, réfrigérateur fournis. Jour: 271-1399 ou 523-2131

160 App. et log. à louer

MÉTROPOLITAINE 2630, 2630 St-Germain. Logements chauffés, remis à neuf. 1 1/2: \$290. 2 1/2: \$330. Également 4 1/2: \$474. Poêle, réfrigérateur fournis. Jour: 271-1399 ou 523-2131

160 App. et log. à louer

MÉTROPOLITAINE 2630, 2630 St-Germain. Logements chauffés, remis à neuf. 1 1/2: \$290. 2 1/2: \$330. Également 4 1/2: \$474. Poêle, réfrigérateur fournis. Jour: 271-1399 ou 523-2131

160 App. et log. à louer

MÉTROPOLITAINE 2630, 2630 St-Germain. Logements chauffés, remis à neuf. 1 1/2: \$290. 2 1/2: \$330. Également 4 1/2: \$474. Poêle, réfrigérateur fournis. Jour: 271-1399 ou 523-2131

160 App. et log. à louer

MÉTROPOLITAINE 2630, 2630 St-Germain. Logements chauffés, remis à neuf. 1 1/2: \$290. 2 1/2: \$330. Également 4 1/2: \$474. Poêle, réfrigérateur fournis. Jour: 271-1399 ou 523-2131

160 App. et log. à louer

MÉTROPOLITAINE 2630, 2630 St-Germain. Logements chauffés, remis à neuf. 1 1/2: \$290. 2 1/2: \$330. Également 4 1/2: \$474. Poêle, réfrigérateur fournis. Jour: 271-1399 ou 523-2131

160 App. et log. à louer

MÉTROPOLITAINE 2630, 2630 St-Germain. Logements chauffés, remis à neuf. 1 1/2: \$290. 2 1/2: \$330. Également 4 1/2: \$474. Poêle, réfrigérateur fournis. Jour: 271-1399 ou 523-2131

160 App. et log. à louer

MÉTROPOLITAINE 2630, 2630 St-Germain. Logements chauffés, remis à neuf. 1 1/2: \$290. 2 1/2: \$330. Également 4 1/2: \$474. Poêle, réfrigérateur fournis. Jour: 271-1399 ou 523-2131

160 App. et log. à louer

MÉTROPOLITAINE 2630, 2630 St-Germain. Logements chauffés, remis à neuf. 1 1/2: \$290. 2 1/2: \$330. Également 4 1/2: \$474. Poêle, réfrigérateur fournis. Jour: 271-1399 ou 523-2131

160 App. et log. à louer

MÉTROPOLITAINE 2630, 2630 St-Germain. Logements chauffés, remis à neuf. 1 1/2: \$290. 2 1/2: \$330. Également 4 1/2: \$474. Poêle, réfrigérateur fournis. Jour: 271-1399 ou 523-2131

LAC MEECH

Clifford Lincoln pousse McKenna au consensus

FREDERICTON (PC) — L'ex-ministre québécois Clifford Lincoln propose que le Nouveau-Brunswick s'efforce de trouver une formule de consensus sur l'Accord du lac Meech qui permette de modifier l'entente constitutionnelle, sans la détruire.

M. Lincoln s'est entretenu pendant une demi-heure hier avec le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Frank McKenna, et il a indiqué par la suite qu'il avait demandé au chef libéral d'user de son influence pour rescaper l'accord controversé.

« Je n'aimerais pas assister à un processus d'amendement qui entraîne l'échec de l'Accord du lac Meech, peut-être pourrait-on parvenir à un consensus parmi ceux qui veulent y apporter des changements », a déclaré M. Lincoln, qui a ajouté que ce serait « une tragédie » si l'entente échouait et provoquait du grabuge au Québec.

L'ex-ministre de l'Environnement, l'un des trois ministres anglophones qui ont quitté le cabinet de Robert Bourassa, en décembre dernier, pour protester contre son attitude dans l'affaire de la langue d'affichage, soupèse actuellement la possibilité de se porter candidat à la direction du Parti libéral fédéral, mais il n'a guère été question de cette éventualité entre les deux hommes, hier. M. Lincoln est toujours dé-

puté de la circonscription mont-réalaise de Nelligan et partage l'appui de sa formation en faveur de l'Accord du lac Meech.

Si cette entente est rejetée, le Québec pourrait connaître une remontée de l'indépendantisme, a prédit M. Lincoln, qui croit cependant qu'on peut arriver à modifier l'entente de façon à satisfaire les deux camps, partisans et adversaires de l'Accord.

Selon lui, M. McKenna, qui réclame des modifications à l'Accord du lac Meech depuis son élection, en 1987, est le mieux placé pour ce faire. M. McKenna est respecté au Québec et au Canada comme un défenseur fiable des droits des minorités.

M. Lincoln n'est pas du tout favorable à un accord parallèle.

Le Nouveau-Brunswick et le Manitoba sont les deux seules provinces qui n'ont pas encore ratifié l'Accord du lac Meech, qui rapatrie le Québec dans la constitution. M. McKenna soutient qu'il veut que l'entente soit amendée pour tenir davantage compte des droits des femmes, des autochtones et des minorités linguistiques.

Le premier ministre du Nouveau-Brunswick attend le rapport du comité qui a tenu des audiences publiques sur l'entente du lac Meech. Le rapport devrait être remis à l'automne.



Une visite longtemps attendue

PHOTO CP

Pour la première fois depuis 1954, hier, des membres de la famille royale traversaient du côté québécois de la rivière des Outaouais, à l'occasion d'une visite officielle à Ottawa. C'est dire à quel point le maire de Hull, Michel Légère, a pleinement savouré la visite du duc et de la duchesse d'York. « Le prince Andrew a compris la réalité québécoise en s'adressant en français. C'est tout à son honneur », a dit le maire après son discours livré en français seulement. Peu de temps après, M. Légère remettait au jeune couple une sérigraphie illustrant le Musée canadien des civilisations et la maison du Citoyen, de même que deux t-shirts à l'effigie de la ville de Hull. Le couple

ducal est arrivé à la maison du Citoyen à 11h05 hier. Après la traditionnelle signature du livre d'or, Andrew et Sarah se sont dirigés vers la cour extérieure de la mairie de Hull où quelques centaines de personnes les attendaient. « Sarah et moi sommes particulièrement touchés par l'accueil chaleureux des Québécois », a déclaré le prince Andrew. Le couple, dans la région de la capitale jusqu'à aujourd'hui avant de se rendre en Saskatchewan, s'est ensuite rendu en hélicoptère jusqu'à la résidence d'été du premier ministre Brian Mulroney. Après un déjeuner privé avec la famille du premier ministre, le duc et la duchesse se sont enfin dirigés vers le Centre de réadaptation d'Ottawa. Un arrêt qui a nécessité plus de temps que prévu, Andrew et Sarah voulant rencontrer tous les patients du centre. En soirée, le couple a pris la direction de l'Opéra du Centre national des arts pour le spectacle de Joelle Rabu.

Le Canada veut augmenter les droits douaniers de produits US

OTTAWA (PC) — Le ministre du Commerce international, M. John Crosbie, a fait savoir, hier, que le gouvernement fédéral va demander au GATT d'approuver une augmentation de 2,5 % des droits de douane déjà imposés à 30 produits des États-Unis.

Cette hausse, a reconnu le ministre, représente une mesure de représailles contre les États-Unis, à la suite de l'imposition d'une super-taxe sur le pétrole, destinée à défrayer le coût des opérations de nettoyage écologiques.

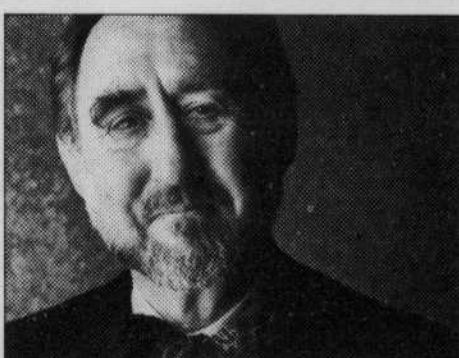
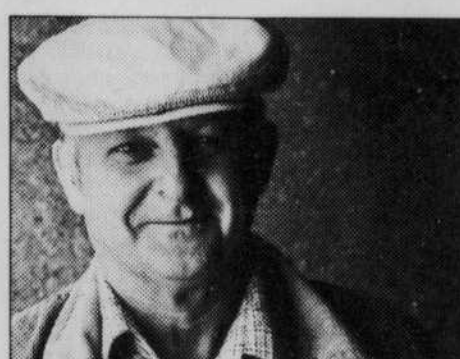
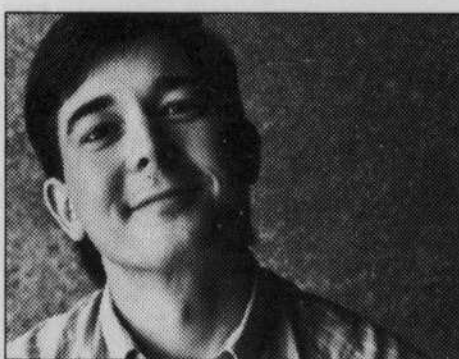
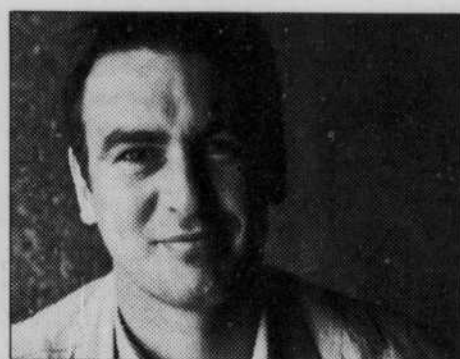
Le GATT a déjà statué, en juin 1987, que la super-taxe américaine sur les importations de pétrole constituait une pratique commerciale injuste.

« Les États-Unis, a fait remarquer M. Crosbie, ont eu plus que le temps raisonnable pour ajuster leur législation à leurs obligations à l'égard du GATT. »

Le 15 juin dernier, le ministre avait déjà publié une liste de 70 produits américains pouvant être visés par des mesures de représailles canadiennes. Le nombre des produits a finalement été réduit de moitié.

Les représailles canadiennes sont annoncées, de plus, à peine 24 heures après la décision du secrétariat américain du Commerce d'imposer des droits compensateurs de huit cents le kilogramme sur les importations de viande de porc du Canada, sous prétexte que son industrie porcine canadienne est subventionnée.

LES ABONNÉS DE BELL CANADA RECEVRONT AUTOMATIQUEMENT UN CRÉDIT SUR LEUR COMPTE.



À QUELQUES EXCEPTIONS PRÈS.



Conformément au jugement de la Cour suprême du 22 juin 1989 en faveur du Conseil de la radio-diffusion et des télécommunications canadiennes, Bell Canada accordera à ses abonnés un crédit forfaitaire totalisant 206 millions de dollars plus l'intérêt. Ce crédit équivaut à environ deux mois de service téléphonique de base local, par abonné.

ÊTES-VOUS ADMISSIBLE ?

OUI. Vous êtes admissible si vous étiez abonné(e) au service téléphonique d'affaires ou de résidence* de Bell Canada le 14 octobre 1986, au Québec, en Ontario ou dans les localités des Territoires du Nord-Ouest desservies par Bell Canada.

NON. Si vous avez souscrit au service téléphonique de Bell Canada après le 14 octobre 1986, ou si vous n'étiez pas abonné(e) à un service admissible* le 14 octobre 1986, vous n'avez pas droit au crédit forfaitaire.

*Les services locaux suivants sont admissibles : services résidentiel et d'affaires de ligne individuelle, à deux ou à quatre abonnés; ligne principale de PBX; ligne centrex; ligne perfectionnée de circonscription; service radiotéléphonique de circonscription; service de réseau dépendant et service de ligne d'accès aux services informatiques.

DEVEZ-VOUS NOUS
APPELER ?

NON. Si vous n'avez pas déménagé ou n'avez déménagé qu'une seule fois depuis le 14 octobre 1986, vous n'avez rien à faire. Votre crédit forfaitaire vous sera accordé automatiquement, le plus tôt possible d'ici au 19 septembre 1989.

OUI. Si vous avez déménagé plus d'une fois depuis le 14 octobre 1986, nous aurons peut-être de la difficulté à associer votre service admissible à votre adresse actuelle. Nous vous prions de nous appeler pour nous informer de votre adresse actuelle.

UN NUMÉRO DE
TÉLÉPHONE SPÉCIAL

Nous avons mis sur pied une ligne téléphonique spéciale pour que vous puissiez nous fournir votre

adresse. Cette ligne est accessible du lundi au vendredi, de 9 h à 21 h.

Appelez-nous sans frais: au 1 800 363-2971, si vous habitez au Québec ou dans les régions des Territoires du Nord-Ouest desservies par Bell Canada le 14 octobre 1986; ou au 1 800 668-9220, si vous habitez en Ontario.

Nous prenons toutes les mesures nécessaires pour vous accorder votre crédit dans les plus brefs délais. Merci de votre patience et de votre collaboration.

Bell

Le référendum de la FIIQ

Vers une répétition du jeu des dominos ?

LA DÉCISION du comité exécutif de la Fédération des infirmières et des infirmiers du Québec (FIIQ) de recommander à son conseil fédéral de solliciter de ses membres, par voie de référendum, un mandat de grève générale, révèle une stratégie implicite à laquelle il n'est pas inutile de s'arrêter.

Les déléguées du conseil fédéral réunies à Québec en discutaient encore hier soir à huis clos.

Depuis le rejet de l'entente de principe négociée avec le gouvernement, les dirigeantes de la Fédération sont dans une impasse. Comment en sortir ? Il ne faut pas perdre de vue que l'équipe de négociation et le comité exécutif de la FIIQ avaient accepté à l'unanimité ce projet de convention collective et en avaient recommandé, en termes des plus chaleureux, l'adoption par les déléguées du conseil fédéral (qui s'étaient montrées un peu plus tièdes).

Ce projet de convention collective n'était pas déraisonnable. De l'aveu même des dirigeantes de la FIIQ, l'entente comportait des « gains substantiels » et même redonnait à la profession ses « titres de noblesse ». Les infirmières ne l'ont pas entendu de la même oreille, et les instances supérieures de la Fédération ne peuvent pas ne pas tenir compte de leur refus massif.

Ce dont les dirigeantes de la FIIQ ont d'abord besoin, c'est de gagner un peu de temps. Pour plusieurs raisons. Et d'abord parce qu'il pourrait être assez difficile de reprendre immédiatement les mêmes moyens de pression utilisés par les infirmières depuis le mois d'avril et abandonnés au moment de l'entente en juin. C'est la période des vacances, beaucoup d'infirmières se sont déjà dispersées dans la nature, les hôpitaux fonctionnent au ralenti. Une re-mobilisation des troupes pourrait se révéler mission impossible.

Un référendum qui se tiendrait à partir de la mi-août donnerait à la FIIQ le temps qui lui fait défaut.

Les dirigeantes de la FIIQ, houpillées par quelques résolutions de blâme adoptées à l'échelle locale, ont aussi besoin de montrer qu'elles se rallient fermement et sans arrière-pensée à l'opinion fortement majoritaire exprimée par « la base ». Ainsi le veut le principe : je suis leur chef, il faut que je les suive.

Un projet de grève générale, voilà qui permet au comité exécutif de faire montre d'un leadership déterminé et à toute épreuve !

Mais, en même temps, les dirigeantes de la

FIIQ éprouvent le besoin de placer leurs membres devant leurs propres responsabilités. C'est plutôt facile de renoncer aux heures supplémentaires ou à quelques journées de travail (d'ailleurs compensées financièrement par un fonds de grève) ; ce sera plus exigeant de se prononcer carrément pour ou contre une grève générale, avec toutes ses conséquences. En leur soumettant cette proposition, la FIIQ donnerait aux infirmières à réfléchir : pour obtenir plus, il faudra être prêt à investir davantage.

Le calcul pour les infirmières consistera à déposer dans un des plateaux de la balance les avantages attendus d'une grève et, dans l'autre, le prix qu'elles sont disposées à payer pour les obtenir. C'est un excellent exercice.

En revanche, en mettant de l'avant un tel projet, les dirigeantes de la FIIQ risquent beaucoup moins qu'on pourrait le penser.

Ont-elles en vue une grève générale légale ? Dans ce cas, la Fédération devra se conformer aux dispositions du code du travail touchant les services essentiels : pas moins de 80 à 90 % des infirmières devront rester à leur poste dans les centres hospitaliers. La grève légale dans les hôpitaux — tel est maintenant le consensus au Québec — ne peut avoir qu'une valeur symbolique.

Une grève illégale alors ? Si telle était l'intention des dirigeantes de la FIIQ, on ne pourrait interpréter leur geste que comme un appel du pied, pressant le gouvernement d'imposer à leurs membres, par décret ou autrement, une convention collective d'ailleurs très acceptable.

Tout ce laïus peut paraître hautement spéculatif. Il l'est. Car, dans ce projet de référendum auprès des infirmières, il n'y a que quelques mots qui soient vraiment significatifs : les dirigeantes de la FIIQ ont le mandat de déclencher une grève générale « au moment jugé opportun ».

L'exécution de ce mandat serait donc précédée d'une période de négociation, laquelle ne pourrait avoir lieu que très tard en août ou dans les premiers jours de septembre — soit en même temps que le *crunch* que la CSN envisage dans les hôpitaux pour la rentrée, et en même temps que l'entrée en scène de la FTQ et d'une partie de la CEQ. Il se pourrait alors que, dans le secteur des soins de santé, on assiste à une répétition du jeu des dominos qui tombent les uns après les autres.

— JEAN FRANCOEUR

Barbara Dodd regrette son avortement

TORONTO (PC) — Barbara Dodd regrette de s'être fait avorter.

En marge d'une conférence de presse hier soir à Toronto, elle a dit : « Je regrette de ne pas avoir eu cet enfant. »

C'était pourtant préoccupé de son cas que Mme Dodd s'est fait avorter la semaine dernière après que la cour suprême de l'Ontario ait rendu une décision.

Il semble que Barbara Dodd et Greg Murphy soient maintenant réconciliés.

T'EN FAIS PAS CHÉRIE
ON EN FERA
UN AUTRE !



CHAMBERS

LETTRES AU DEVOIR

Qu'un perdant

LE RÉCENT jugement obligeant Chantal Daigle à conserver son foetus suscitera sans doute des réactions passionnées de part et d'autre. Je ne désire pas apporter d'opinion sur le jugement : des juristes, sociologues et autres s'en chargeront avec plus de compétence que moi.

Prenons seulement quelques secondes et pensons à l'avenir de cet enfant. Devant le degré d'entente légendaire de ces parents, on peut facilement croire que d'autres recours aux tribunaux suivront bientôt pour la garde, les droits de visites, etc. Devinez qui va payer la note ?

Imaginez maintenant lorsqu'à 20 ans ce jeune apprendra l'histoire. Il sera sans doute fier de savoir que sa mère ne voulait pas de lui, que son père aimait tellement sa mère qu'il l'a traînée devant les tribunaux, et que lui-même n'est pas le résultat d'une volonté mais de la décision d'un juge. Sans compter que cet enfant aura sûrement une enfance harmonieuse entouré d'une famille qui l'aime.

J'espère que le juge a bien saisi la portée humaine de sa décision. J'espère que le père a lui aussi bien compris ce qu'il venait de faire. Pensez à la mère : quelle vie heureuse, harmonieuse et saine elle a devant elle.

Dans cette décision, il n'y a pas de gagnants, mais possiblement un perdant (toujours le même depuis que nos parents ont décidé de divorcer) : l'enfant.

— SYLVAIN CLERMONT
Montréal, le 18 juillet.

Leur crédibilité s'effrite

DANS LE DEVOIR du 13 juillet, je lis qu'une militante pro-vie a offert \$25,000 à Mme Chantal Daigle si elle garde son foetus.

Offrir de l'argent à Mme Daigle, pour qu'elle n'aille pas en appel de l'ordonnance d'injonction prononcée contre elle, démontre à quel point le mouvement pro-vie est capable de faire n'importe quoi pour défendre sa cause.

En effet, Pro-vie sait très bien que cette ordonnance ne tiendra pas en appel parce qu'elle n'est pas fondée juridiquement. Aussi, pour éviter de détruire ce qu'il tente de créer, c'est-à-dire une fausse croyance populaire que l'avortement est illégal au Canada, ils offrent de l'argent pour acheter le silence des femmes victimes de leur harcèlement et de leurs manœuvres pour le moins douteuses.

On se souviendra aussi de l'affaire Dodd où le juge en appel a cassé l'ordonnance d'injonction parce que M. Murphy n'avait signifié à son ex-amie son intention d'obtenir une injonction contre elle qu'une heure et demie avant l'audition en cour. Le juge en appel fut également d'avis que M. Murphy a délibérément trompé le juge de première instance sur sa qualité de père afin d'obtenir l'injonction.

Finalement, que penser de ces militants pro-vie de la Colombie-Britannique qui s'enchaînent à des blocs de ciment avec une bonne d'essence autour du cou afin d'empêcher les policiers d'utiliser des torches pour les délivrer de leurs chaînes ?

Les militants pro-vie n'ont rien à gagner à ne pas respecter les règles d'éthique professionnelle ou le « fair play ». C'est leur crédibilité aux yeux du public qui en souffrira tôt ou tard, si ce n'est pas déjà fait.

— FRANCE HOULE
avocate
Ottawa, le 18 juillet.

Vivement la dignité !

JE CROYAIS qu'on avait eu la décence de retirer du petit écran une certaine publicité mettant en cause « le Délégué du Québec » et l'« Académie française » face au beau québécoisisme « enfriouaper ». Je viens de la revoir et de la réentendre aujourd'hui.

Je suis consterné, outré, révolté qu'un enseignant et des comédiens au nom prestigieux se prêtent à une telle trahison vis-à-vis notre langue. Je constate, une fois de plus, que l'ennemi le plus redoutable vient souvent de l'intérieur.

Jusqu'où ira le mercantilisme ? Jusqu'où nous mènera cette sujétion de colonisé ? Vivement la dignité ! Vivement la fierté !

— Cécile Lachaine-Brousseau
Berthierville, le 10 juillet.

Aux employés de Steinberg

VOUS ÊTES 18,000 qui vivez dans l'incertitude et n'avez d'autre choix que de balloter d'un patron à l'autre qui décidera de votre sort selon ses besoins et ses désirs de grandeur et de réussite sans tenir compte de ceux qui lui permettront de se réaliser.

Si vous mettiez \$5,000 chacun et formiez une coopérative de travailleurs, vous obtiendriez \$90 millions, trois fois la mise de fonds d'un promoteur. (Quelques heures supplémentaires de travail par semaine permettraient de rembourser votre emprunt de \$5,000, sans grever vos budgets.)

Avec la participation de la Caisse de dépôt, du Mouvement Desjardins, du Fonds des travailleurs ainsi que la Société des coopératives (tous des fonds des citoyens du Québec), vous aurez tous les capitaux requis pour vous prendre en main et décider de votre sort selon les meilleurs intérêts des travailleurs et des citoyens du Québec.

Vous en êtes capables, la preuve : la valeur des actifs actuels faits à partir de vos efforts représente des millions d'heures de travail. Vous devez exiger de vos gouvernants qu'ils vous supportent dans cet effort.

Peut-être pourriez-vous obtenir aussi l'appui de nos professionnels s'ils veulent se mettre au service des citoyens en général et rembourser de cette façon les sommes astronomiques qu'ils ont coûtées à la collectivité, les connaissances qu'ils ont acquises et pour lesquelles ils ont des privilèges qu'ils se croient autorisés à garder toute leur vie, à leurs seules fins personnelles.

Il vous faut former des comités de travailleurs pour organiser la production et vous permettre d'optimiser les services, de mettre au service de tous vos compétences individuelles, d'en reconnaître la valeur, de trouver parmi vous ceux qui ont la capacité d'occuper les postes de direction, préparer des programmes de perfectionnement.

Nous supporterions une initiative qui permettrait une prise en mains des travailleurs pour les meilleurs intérêts du Québec et ainsi tracer la voie à d'autres ac-

tions similaires et qui permettraient peut-être l'union des travailleurs et des professionnels dans des efforts communs pour les meilleurs intérêts de cette collectivité.

— Georges GOSSELIN
— Clément LAUZON
Saint-Hilaire, le 14 juillet.

Condamné

LE JUGE Viens a condamné non seulement une femme à devoir rendre à terme un enfant non désiré, à devenir mère pour les 18 prochaines années et à devoir subir la présence d'un homme qui n'est également plus désiré, mais il a condamné un enfant à vivre l'enfer toute sa vie.

Et cela, personne n'en parle. Que vous soyez pro-vie ou pro-choix, le contexte est devenu tellement chaud et émotif que tous les « adultes » se battent pour les droits de l'un ou l'autre en sont venus à obliger une femme, par les tribunaux, à mettre leur enfant au monde. De ce fait, on condamne à une existence entachée de honte et de douleurs morales un enfant qui apprendra, bien assez tôt, que sa mère ne l'a pas désiré, qu'elle a été obligée de le porter et qu'un groupe d'individus ont voulu « l'acheter » pour \$25,000.

Qui, dans toute cette affaire, a pensé deux minutes à l'existence future de cet enfant ?

Que l'on donne le droit à Chantal Daigle de se faire avorter. La brèche faite à l'équilibre mental de cet enfant est déjà profonde et irréparable. Cet enfant subira sûrement très tôt dans sa vie des sévices psychiques et connaîtra des désordres psychologiques dus à l'histoire de sa naissance.

Il est impossible de garder secret le litige entourant le droit à son existence. Personne ne pense à la qualité de vie psychique de cet enfant.

Mettre un enfant au monde est une responsabilité. Et cette responsabilité implique son éducation jusqu'à l'âge adulte et veut que le ou les parents lui assurent un environnement affectif stable et aimant. Imposer à un futur enfant de vivre avec l'idée d'être indésiré n'est pas responsable.

Bravo, monsieur le juge, en voulant protéger une soi-disant vie, vous l'avez condamnée à une existence malheureuse. C'est épouvantable de condamner un être humain à vivre avec un tel fardeau pour toute sa vie. De quoi est-il coupable lui ?

— LOUISE ALLARD
Montréal, le 18 juillet.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Courrier de deuxième classe : enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec. (514) 844-3361 Abonnements : (514) 844-5378

• LE DEVOIR • (USPS #063708) is published daily by L'Imprimerie Populaire, Limited, 211 rue St-Sacrement, Montreal, Quebec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. U.S. POSTMASTER: send address changes to: Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518

Colère des mineurs en URSS

Ce conflit oblige à penser à un éventuel plan Marshall

NOUVEL exercice de voltige imposé à Mikhaïl Gorbatchev, le Kremlin donne l'impression de chercher une solution « polonaise » aux grèves déclenchées dans les régions minières de Sibirie occidentale et d'Ukraine. Avec le retour au travail de la majorité des grévistes du bassin sibérien, la stratégie suivie à Moscou laisse espérer une issue analogue au mouvement déclenché par les mineurs ukrainiens. Mais ce conflit de travail, impensable il y a quelques années seulement, permet de mesurer la marge de manoeuvre dont dispose l'équipe Gorbatchev. Et, du même souffle, de lire l'ampleur du mécontentement au sein d'une population pour qui les notions d'aisance et de prospérité relèvent encore de l'utopie.

Les revendications des mineurs de charbon illustrent mieux que toute description économique l'état pré-catastrophique d'un pays à bout de souffle. Réclamer du savon et des vêtements chauds, c'est avouer à la face du monde l'échec de l'Etat soviétique à satisfaire les besoins élémentaires de l'existence. C'est aussi confirmer indirectement l'un des fondements de l'analyse effectuée par Mikhaïl Gorbatchev au moment de lancer son entreprise d'aggiornamento de la société soviétique. La lettre adressée en fin de semaine dernière par le chef du Kremlin aux participants du Sommet des Sept, à Paris, doit également être interprétée à la lumière de ce constat pénible, mais impitoyable.

ble.

Annoncer l'achat en Occident de produits de première nécessité de près de 20 milliards de dollars canadiens, le geste visait à répondre directement au mouvement de grève. Au delà de ce conflit, c'est aussi un gage consenti à l'ensemble d'une population qui ne voit rien venir des miracles associés à la *glasnost* et à la *perestroïka*. Devant le temps qui file, Mikhaïl Gorbatchev doit compter avec le peuple : c'est le seul moyen de contrer projets et manigances des « conservateurs » dont on ne doit pas croire à l'abdication totale et définitive.

En prenant à témoin le nouveau Soviet suprême de ses démarches avec les comités de grève, Mikhaïl Gorbatchev a également contribué à accréditer un peu plus l'idéal de cette société de droit qu'il annonce et promet *urbi et orbi*. C'est aussi façon de lier ses mêmes adversaires au nom de la légitimité fraîchement acquise.

L'intervention occidentale en faveur de la Pologne et de la Hongrie, dont le principe a été arrêté dimanche à Paris, représente peut-être une répétition de ce qu'il faudra un jour lancer à destination de l'URSS. Le conflit des mineurs de charbon, l'attitude de Moscou obligent à formuler cette hypothèse. Un nouveau plan Marshall ?

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

Un homme de liberté

TÉMOIGNAGE

JACQUES HÉBERT

LÉON PATENAUE a fait tellement de choses dans sa vie, il a oeuvré dans un si grand nombre d'organismes et de mouvements, il a défendu une telle multitude de causes qu'on a du mal à définir le rôle qu'il a joué dans notre société. Mais je crois qu'il serait heureux de se faire appeler, tout simplement, un homme de liberté.

Liberté, droits de l'homme, démocratie, voilà les thèmes essentiels de son engagement politique, surtout remarquable sur le plan municipal. Dans les années 30, encore un tout jeune homme, il devient la puissante locomotive du Comité de moralité publique qui s'attaque à la corruption éhontée de la police et du Conseil municipal de Montréal. Catholique mais, Dieu merci ! ni tartuffe ni grenouille de bénitier, Léon Patenaue s'engage dans ce combat par conviction de démocrate : il sait qu'une administration ou un gouvernement plus ou moins contrôlés par la pègre est la négation même de la démocratie.

En 1954, quand le Comité de moralité publique donne naissance à un parti politique municipal, la Ligue d'action civique, il travaille sans relâche à la démocratisation de ce parti, ce qui, entre autres choses, devait entraîner le conflit avec Jean Drapeau et l'éclatement de la Ligue.

Au cours des années sombres du duplessisme, Léon Patenaue est de tous les combats : avec Pierre Trudeau, Gérard Pelletier, Jean Mar-

chand, Thérèse Casgrain, Pierre Dansereau et quelques autres, il répond toujours « Présent ! » quand il s'agit de fonder le Rassemblement, l'Union des forces démocratiques, la Ligue des droits de l'homme, le Mouvement laïque, etc. Il met ses aptitudes d'administrateur au service de *Cité libre*, du journal *Vrai*, des Amis du DEVOIR.

Avec une rare générosité, il se donne passionnément à toutes les causes qui vont dans le sens de la liberté. On lui reproche de trop se disperser, mais il est incapable de dire non. Grâce à une extraordinaire énergie, il réussit à être partout à la fois : dévoué, efficace, souvent indispensable.

Quand il concentre sa passion sur un objectif, les résultats deviennent spectaculaires. Et c'est ainsi qu'il laissera une marque profonde dans le monde du livre : les auteurs, les éditeurs, les libraires et les bibliothécaires n'auront jamais eu un aussi valeureux défenseur, doué à la fois d'un singulier talent d'organisateur et d'un pouvoir de persuasion, qui vint à bout de plusieurs ministres des Affaires culturelles... Il organise le premier grand Salon du livre de Montréal, devenu la Foire internationale du livre. Il communique une vitalité insoupçonnée au Conseil supérieur du livre et à toutes les associations d'écrivains, d'éditeurs et de libraires, au point de leur donner à Francfort, à Paris et ailleurs dans le monde, une notoriété qu'elles n'avaient pas encore.

Il a défendu la cause du livre au Québec avec une ardeur exemplaire, sans doute parce qu'il en savait l'importance fondamentale pour l'épa-

nouissement de la culture québécoise, mais aussi parce qu'il aimait passionnément les livres. Peu fortuné — il a presque toujours travaillé à titre bénévole ou pour des salaires dérisoires —, il investissait ses économies dans la création d'une bibliothèque personnelle de quelque 25,000 ouvrages que, vers la fin de sa vie, il a gracieusement offerts à des bibliothèques du Québec.

Ce bon vivant, qui était de toutes les fêtes, aimait intensément sa famille. On aurait dit une sorte de patriarche d'une autre époque. Rien ne le ravissait davantage qu'une grande réunion de famille, souvent convoquée à l'occasion de la remise d'une de ses innombrables décorations. Entouré de sa merveilleuse et compréhensive femme Gisèle, de ses enfants et petits-enfants, de ses nombreux beaux-frères, belles-sœurs, neveux et cousins, il était alors parfaitement heureux.

Très certainement, Léon Patenaue continuera de vivre à travers toutes les oeuvres auxquelles il a donné le meilleur de lui-même au cours d'une vie consacrée au service des autres ; il vivra dans le coeur d'une multitude de Québécois qui lui doivent d'être de meilleurs citoyens, des démocrates plus engagés, des hommes et des femmes plus libres. C'est une pensée qui ne me console pas tout à fait de sa mort... Parce qu'il était mon ami. Au prochain coup de cafard, je sais que je ne pourrai plus me précipiter à son appartement jonché de livres au point d'inquiéter les locataires du dessous, d'embrasser Gisèle, de me réfugier dans le profond fauteuil de cuir avec un bon cognac...

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Managua célèbre sa révolution dans l'indifférence et la crise économique

d'après AFP, Reuter et AP

MANAGUA — Le Nicaragua a célébré, hier, le 10e anniversaire de la Révolution sandiniste dans l'indifférence internationale et la crise économique.

Entre 150.000 et 300.000 Nicaraguayens, selon différentes estimations, se sont rassemblés sur la place Carlos-Fonseca, un immense terre-plein de la capitale, au bord du lac de Managua, pour assister aux cérémonies. Les célébrations se sont déroulées dans l'indifférence internationale, peu de personnalités importantes s'étant jointes, cette année, aux invités.

Un discours du président du Nicaragua, le commandant de la révolution Daniel Ortega, a constitué l'acte central d'un anniversaire marqué à la fois par la fin du financement officiel des contras par les États-Unis et par une situation économique devenue désastreuse. M. Ortega a dressé le bilan des réalisations de son régime dans les domaines de l'alphabétisation, de la santé et de la réforme agraire, promettant à ce dernier titre que « les terres continueront d'être distribuées aux paysans ».

Ortega a demandé aux États-Unis de s'allier à Managua pour oeuvrer en faveur de la paix en Amérique centrale.

« Nous disons au gouvernement américain : travaillons sérieusement en faveur de la paix dans l'isthme centre-américain parce que l'Amérique centrale est un problème qui touche l'ensemble de l'Amérique latine », a-t-il dit.

Il est néanmoins impossible que le Nicaragua ne soit pas un élément déstabilisant, car la révolution sandiniste a été un exemple pour les

peuples de la région qui ont connu la répression, a-t-il dit.

Des mesures de sécurité exceptionnelles avaient été prises, avec des contrôles militaires sur tous les axes routiers menant à Managua, et un barrage interdisant l'accès de tout véhicule à l'intérieur d'un large périmètre autour de la place Carlos-Fonseca.

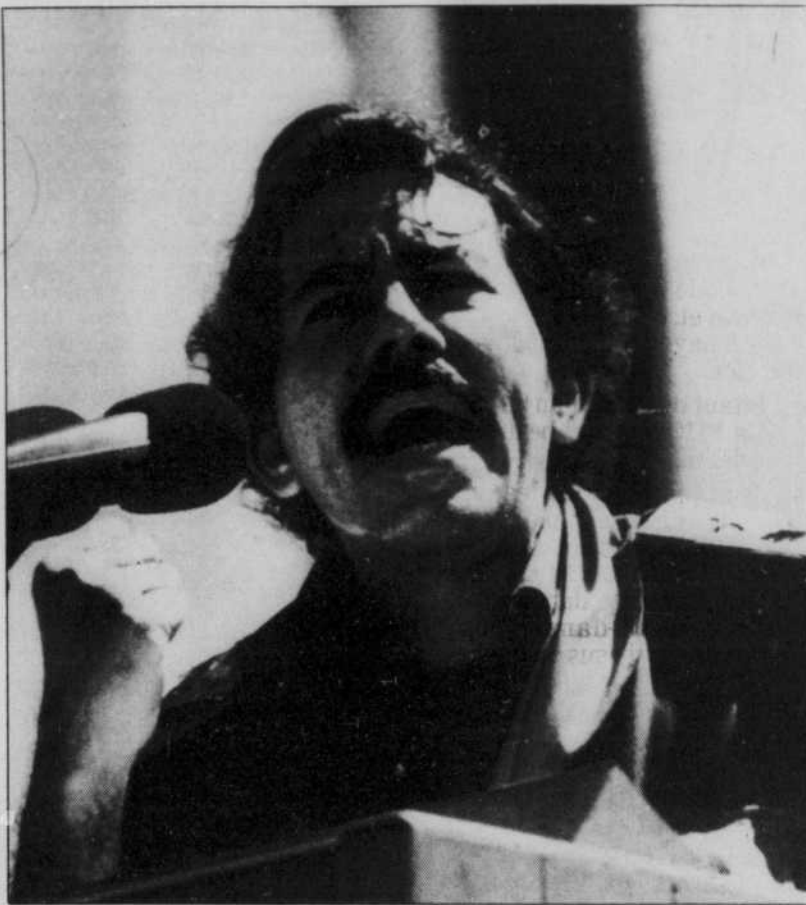
Aucune manifestation n'avait été organisée par les opposants au régime, regroupés pour la plupart dans l'Union nationale d'opposition (UNO), un conglomérat hétéroclite de 14 partis allant de l'extrême-gauche à la droite conservatrice.

Certains opposants, telle Violetta Chamorro, directrice du journal d'opposition *La Prensa* et probable candidate de l'opposition à l'élection présidentielle, ont fait partie de la première junte de gouvernement mis en place après la victoire sandiniste de 1979.

La tenue d'élections générales anticipées en février 1990 fait partie des mesures de démocratisation prises par le gouvernement sandiniste dans le cadre des accords de paix d'Esquipulas, signés en août 1987 par les cinq pays de l'isthme centraméricain.

L'année écoulée a en outre été marquée par le retour de plusieurs opposants au régime, parfois partis rejoindre les rangs de la contra. Les troupes antisandinistes, regroupées dans des camps à la frontière du Honduras, ont vu se réduire la main financière de Washington, désormais officiellement limitée à une « assistance humanitaire ».

Mais c'est sur le front de l'économie que le régime sandiniste pa-



Daniel Ortega, hier, à Managua.

rait devoir livrer la bataille la plus difficile. Tandis que se poursuit l'embargo commercial total des États-Unis, le Nicaragua a vu se réduire l'aide internationale, en particulier celle de l'Union soviétique.

L'inflation a atteint en 1988 un niveau record de quelque 36.000 %, tandis qu'une récente étude indépendante plaçait le Nicaragua au deuxième rang des pays les plus pauvres du continent, derrière Haïti.

Les mineurs de Sibérie reprennent le travail

MOSCOU (Reuter) — Le travail a repris hier en fin de soirée dans plusieurs mines de charbon sibériennes en grève après la mise en garde de Mikhaïl Gorbatchev sur les risques encourus par sa politique de réformes en cas d'extension de l'agitation sociale.

« Nous avons été informés que le travail avait repris dans au moins 20 des 79 mines en grève à minuit », a déclaré un porte-parole officiel dans la ville de Kemerovo.

« Nous n'avons pas encore d'informations sur la situation dans les mines de Leninsk-Kouznetski ou Prokopyevsk, mais nous pensons qu'elles seront de nouveau au travail d'ici huit heures demain matin », a-t-il dit.

Prokopyevsk était devenu le centre du mouvement de grève du bassin houiller du Kouznetski, en Sibérie occidentale, qui avait éclaté la semaine passée pour rapidement dégénérer en un des plus graves conflits sociaux de l'histoire de l'URSS.

Provoqué par la pénurie de produits alimentaires et de biens de consommation comme par l'aggravation des conditions de vie dans les bassins houillers, le mouvement s'est étendu cette semaine au Donbass, en Ukraine, où aucun signe de reprise du travail n'était perceptible hier.

Dans son journal du soir, la télévision a indiqué que 70 des quelque 120 mines de la région étaient affectées, ce qui laisse penser que 50.000 mineurs pourraient encore être en grève.

Dans un discours surprise devant le Soviet suprême (Parlement), Gorbatchev a affirmé hier que l'extension de la grève des houillères à d'autres secteurs de l'industrie risquerait de provoquer une grave crise sociale.

« La situation est de nature à avoir de dangereuses conséquences politiques et économiques (...) », a-t-il ajouté en faisant état d'informations selon lesquelles les employés des chemins de fer avaient été appelés à se joindre à la grève à partir du 1er août.

« Une telle évolution menace l'application des projets de la politique de perestroïka », a encore dit Gorbatchev, avant de poursuivre : « Le pays pourrait se trouver dans une situation où il faudra penser à mettre en oeuvre des mesures pour éviter que la situation échappe à tout contrôle ».

Des responsables locaux contactés par Reuter auparavant dans la journée avaient fait état d'un début de reprise du travail.

Cette reprise semble avoir été accélérée par les recommandations de 15 au moins des 19 comités de grève qui se sont prononcés pour l'acceptation des offres salariales et des améliorations de travail proposées par les directions des mines.

Devant les députés, Gorbatchev a indiqué avoir adressé un télégramme aux grévistes du Donbass leur proposant les mêmes termes offerts à leurs homologues sibériens.

Nouveaux affrontements en Abkhazie

MOSCOU (AFP) — De nouveaux affrontements ont opposé Abkhazes et Géorgiens, a annoncé hier en fin de journée l'agence TASS en soulignant pour la première fois le « problème aigu » que constituent les difficultés d'approvisionnement de l'Abkhazie.

L'agence officielle soviétique n'a pas précisé quand et où s'étaient produits ces nouveaux heurts entre Abkhazes et Géorgiens qui ont fait, selon un dernier bilan officiel, dix-huit morts. Tass a indiqué par contre que les protagonistes avaient fait usage d'armes à feu et que plusieurs personnes avaient été blessées.

Le ministère soviétique de l'Intérieur, cité par TASS, a également reconnu que les violences « se poursuivaient » et que la situation en Abkhazie était « complexe et tendue ». Des cas d'attaques de « groupes armés en voitures » contre des unités du ministère de l'Intérieur ont été signalés.

Le premier secrétaire géorgien, M. Givi Goumaridze, ainsi que le premier secrétaire abkhaze, M. Vladimir Khichba, ont lancé un appel au calme sur les ondes de la télévision abkhaze.

Les informations fournies par l'agence TASS donnent à penser que la situation demeure très explosive en Abkhazie. Des piquets armés stationnent aux entrées de plusieurs villes, les rumeurs et « ragots » circulent, et des rassemblements, où étaient prononcés des menaces inter-ethniques, ont eu lieu dans plusieurs régions de la république autonome.

Les *Izvestia*, le journal du gouvernement, ont souligné hier que les forces de l'ordre — 3.000 hommes du ministère de l'Intérieur ont été dépêchés sur place — surveillaient particulièrement les campagnes abkhazes car la tension y restait vive et qu'il y était très difficile de confisquer les armes à la population.

L'Inde envisage un retrait du Sri Lanka

NEW DELHI (Reuter) — L'Inde a décidé de commencer à mettre au point un retrait progressif de ses forces de maintien de la paix déployées au Sri Lanka pour lutter contre la rébellion tamoule, a annoncé hier un porte-parole du ministère indien des Affaires étrangères.

« Nous sommes en train de prendre une décision sur un retrait progressif », a déclaré le porte-parole.

Colombo n'ayant pas encore répondu à une proposition de New Delhi sur des pourparlers à propos d'un calendrier de retrait des 45.000 membres soldats indiens de l'île, le gouvernement de Rajiv Gandhi devra agir seul, a-t-il ajouté.

Le président sri-lankais Ranasinghe Premadasa a lancé un ultimatum à l'Inde pour qu'elle retire l'ensemble de ses forces du Sri Lanka d'ici le 29 juillet.

Gandhi a rejeté cet ultimatum, reprochant au Sri Lanka de n'avoir pas encore honoré son engagement d'accorder une plus grande autonomie aux Tamouls sri-lankais.

Le gouvernement grec lance deux enquêtes sur Papandréou

ATHÈNES (Reuter) — Quelques heures après avoir obtenu l'ouverture d'une enquête sur l'implication de l'ancien premier ministre socialiste Andréas Papandréou dans un scandale financier, le gouvernement grec a annoncé hier qu'il demanderait au Parlement de faire la lumière sur son rôle dans la conclusion d'un gros contrat d'armement avec la France.

Le Parlement a adopté hier matin, par 171 voix contre 122, une motion du gouvernement demandant la création d'une commission d'enquête sur les malversations supposées de Papandréou, âgé de 70 ans, et de quatre de ses anciens ministres. Les travaux de cette commission pourraient déboucher sur une instruction judiciaire sur un détournement de fonds de plus de \$ 200 millions de la banque de Crète.

Le gouvernement de coalition communistes-conservateurs a été formé le 2 juillet dans le but avoué de trainer en justice les dirigeants du cabinet sortant impliqués dans des scandales.

Le gouvernement a fait part dans l'après-midi de son intention de pour-

suite Panandréou en justice dans le cadre d'un autre scandale, la vente de 40 Mirage-2000 par la Grèce en 1985, pour la somme de \$ 1,6 milliard, soit \$ 40 millions par appareil.

Les conservateurs de la Nouvelle démocratie, principal parti de la coalition au pouvoir, affirment que la facture a été considérablement grossie. Ils exigent un examen détaillé des termes du contrat, y compris le montant des commissions et leurs destinataires.

Le gouvernement déposera donc un autre motion devant le Parlement, demain, pour obtenir la formation d'une deuxième commission d'enquête, a déclaré le porte-parole du gouvernement, Athanassios Kanellopoulos.

Il a précisé que les personnes visées par cette initiative étaient Papandréou lui-même ainsi que les anciens ministres de la Défense Tasos Sehiotis et Theodore Stathis, qui avaient négocié le contrat des Mirage-2000.

Formée après la défaite du Parti socialiste panhellénique (PASOK) de Papandréou aux élections du 18 juin, la coalition dispose d'une majorité de 173 députés sur les 300 du Parlement.

Outre Papandréou, le vote à bulletin secret d'hier concernait quatre de ses principaux ministres : George Petso, (ordre public), Agamemnon Koutsoyorgas (justice), Panayiotis Roumeliotis (économie) et Dimitris Tsoulas (finances).

Papandréou n'a pas pris part au débat précédant le vote et n'a fait aucun commentaire sur la décision des députés.

Un porte-parole de son parti a cependant déclaré : « On a aujourd'hui la preuve que la coalition conservatrice-gauchiste n'a pas été formée pour faire la lumière sur les scandales, mais pour exercer une vengeance contre le PASOK ».

Une autre commission avait été formée auparavant pour enquêter sur les ventes illégales de céréales dont se serait rendu coupable l'ancien vice-ministre des Finances socialiste Nikos Athanasopoulos.

Les commissions ont deux mois pour rendre leurs conclusions, après quoi le Parlement décidera cas par cas s'il y a lieu de lever l'immunité parlementaire des ministres visés et de confier l'instruction à un tribunal spécial.

Un compromis se dégage pour régler la crise gouvernementale en Israël

JÉRUSALEM (Reuter) — Trois proches du président du conseil Yitzhak Shamir ont préparé un compromis destiné à régler la crise gouvernementale israélienne, qui réaffirme dans sa forme originelle le projet d'élections dans les territoires occupés, a-t-on appris hier de source politique.

Selon la formule mise au point par le ministre de la Justice Dan Meridor, Moshe Nissim et Ehoud Olmert, tous membres du Likoud, le cabinet israélien devrait réaffirmer dimanche prochain que seul est valide le projet original, « sans la moindre addition ou modification ».

La crise a éclaté il y a deux semaines lorsque le Likoud a posé des conditions restrictives au plan d'élections en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Aussitôt, les travaillistes ont menacé de quitter le gouvernement d'union nationale.

Sous la pression des faucons de son parti, Shamir avait accepté le 5 juillet une résolution du Likoud excluant du scrutin les 140.000 Arabes de Jérusalem-Est, annexé par Israël, et posant comme condition préalable au vote la fin de l'intifada.

La résolution affirmait aussi qu'il ne fallait pas imposer de restrictions aux implantations juives en Cisjordanie et à Gaza, rejetait l'idée d'un État palestinien et d'une quelconque souveraineté étrangère sur quelque partie que ce soit des territoires.

Ces questions étaient omises ou à peine esquissées dans le document original, ce qui laissait la porte ouverte à la négociation.

Les trois principaux rivaux de Shamir au sein du Likoud, le ministre du Commerce et de l'Industrie Ariel Sharon, le vice-président du conseil David Levy et le ministre de

l'Économie Yitzhak Modai se sont rencontrés hier et ont affirmé que le vote de la résolution du 5 juillet engageait le chef du gouvernement.

Par ailleurs, Yitzhak Shamir a eu un nouvel entretien secret avec une personnalité palestinienne de Gaza pour lui exposer son projet d'élec-

tions dans les territoires occupés.

Les informations sur cet entretien ont été données le jour même où, à Tunis, l'Organisation de libération de la Palestine approuvait le principe de rencontres entre des responsables israéliens et des personnalités de Cisjordanie et de la bande de Gaza.

Deux officiers espagnols sont tués

MADRID (Reuter) — Deux officiers de l'armée espagnole, un colonel et un commandant, ont été abattus et leur chauffeur a été grièvement blessé hier matin à Madrid, dans un attentat imputé aux indépendantistes basques de l'ETA, a annoncé le ministère de la Défense.

Circulant apparemment à bord d'une Peugeot, les agresseurs ont ouvert le feu à bout portant sur la voiture des deux officiers, où l'on a relevé trente impacts de balles.

Les deux officiers, le colonel Jose Maria Martin Posadillo, 56 ans, et le commandant Ignacio Julio Varaguas, 36 ans, sont morts sur le coup.

Le chauffeur, Fernando Vilches, un conscrit de 18 ans qui venait de commencer son service militaire, a reçu une balle dans la colonne vertébrale et se trouve dans un état grave. S'il survit, il restera probablement paralysé, a-t-on appris de source médicale.

« Il n'est pas déraisonnable de

penser que cet attentat est imputable à l'ETA », a déclaré le porte-parole du ministère de la Défense.

Les officiers de l'armée espagnole sont fréquemment la cible des attaques de l'ETA, qui, en 21 ans d'activités, a tué plus de 600 personnes.

« C'est un attentat barbare. Cela n'a aucun sens, ces morts ne servent même pas les assassins », a déclaré le ministre de la Défense Narcis Serra qui s'est rendu au chevet du chauffeur blessé.

Ce nouvel attentat coïncide avec l'ouverture cette semaine à Madrid du procès de plusieurs militants de l'ETA accusés de l'assassinat d'un vice-amiral en 1985.

Elle fait suite à des rumeurs — démenties par le gouvernement — sur une éventuelle reprise des discussions avec l'organisation basque, rompues en mars dernier.

Khashoggi est extradé

NEW YORK (AFP) — L'homme d'affaires saoudien Adnan Khashoggi, extradé de Suisse vers les États-Unis, est arrivé hier après-midi à New York sur un vol de la compagnie Suissair et devait comparaître peu après devant la justice.

Accusé de complicité dans le détournement par les époux Marcos de plus de \$ 100 millions du trésor philippin, M. Khashoggi, qui a passé trois mois dans une prison à Berne, a effectué le voyage en première classe, encadré de deux officiers de police.

Il devait être officiellement notifié de son inculpation pour « falsification de documents » et « obstruction à la justice ».



Adnan Khashoggi

Mozambique

De Klerk prie la guérilla de mettre fin à la violence

MAPUTO (Reuter) — Frederik de Klerk, qui devrait devenir président d'Afrique du Sud en septembre, a demandé hier aux rebelles mozambicains de la Renamo de mettre fin à la violence.

« La Renamo devrait, selon nous, mettre fin à ses violences et s'impliquer dans le développement positif et pacifique du Mozambique », a-t-il déclaré à la presse à l'issue de trois heures d'entretiens à Maputo avec le président mozambicain Joaquim Chissano.

C'est la première fois qu'un dirigeant sud-africain lance un appel direct en ce sens aux rebelles mozambicains, longtemps accusés par Maputo d'être des suppôts de Pretoria.

Prié de dire au cours d'une conférence de presse commune avec Chissano si les activités de la Renamo, en lutte contre le gouvernement mozambicain depuis 14 ans, étaient selon lui terroristes, de Klerk a évité de répondre directement.

Il a précisé qu'il avait évoqué avec Chissano « des questions qui préoccupaient les deux pays et les problèmes très importants auxquels est confrontée l'Afrique du Sud (...) et

le rôle constructif que l'Afrique du Sud est prête à jouer ».

Chissano a affirmé pour sa part qu'ils avaient aussi discuté des réformes de l'apartheid envisagées par le Parti national au pouvoir à Pretoria, ajoutant que son « gouvernement était prêt à aider à rétablir une véritable démocratie en Afrique du Sud ».

C'est la première fois que Chissano et de Klerk se rencontrent depuis l'élection de ce dernier cette année à la tête du Parti national. De Klerk était accompagné par le ministre sud-africain des Affaires étrangères Pik Botha.

Cette rencontre devait coïncider avec des entretiens exploratoires de paix entre dirigeants religieux mozambicains et rebelles de la Renamo à Nairobi qui n'ont pas eu lieu.

À Lisbonne, le représentant de la Renamo en Europe, Manuel Frank, a déclaré que le processus de paix au Mozambique avait été retardé par des attaques lancées le 12 juillet par les forces zimbabwéennes dans la région de Gorongosa au mains de la Renamo.



Un policier recouvre la voiture où gisent les corps de Jose Maria Martin et Ignacio Baraguas.



PHOTO AP

Protestation contre Jaruzelski

Quelques dizaines de Polonais ont protesté hier, sous la pluie, devant le Parlement contre l'élection du général Jaruzelski à la présidence de la république de Pologne.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Lavoix-Roux

« Ce genre de choses, vous le repoussez le plus longtemps possible. D'autre part, j'étais tellement occupée que j'avais à peine le temps de réfléchir. »

Du travail social à l'enseignement, à la gestion d'école, puis à la politique, Mme Lavoix-Roux a souvent occupé au cours de sa carrière des postes de prestige, mais également exigeants. En 1969, elle devient commissaire et vice-présidente de la Commission des écoles catholiques de Montréal et accède à la présidence de cet organisme en 1970, de même qu'à celle de son comité exécutif. En 1973, elle est vice-présidente du Conseil scolaire de l'île de Montréal.

« Quand je regarde ces 20 dernières années, elles ont été bien remplies, constate Mme Lavoix-Roux. « Je m'engage toujours pleinement et jusqu'au bout », dit-elle ajoutant que le temps est venu pour elle de s'engager dans des activités moins lourdes.

Mme Lavoix-Roux n'a encore rien de précis en tête, mais elle continuera à oeuvrer dans des domaines qui l'ont toujours passionnée: l'éducation, la santé, le travail social. Dans ses premières années d'activités professionnelles, le domaine de l'enfance handicapée a particulièrement retenu son attention.

Mme Lavoix-Roux se réjouit d'avoir pu porter sur la place publique tout le débat de l'intégration sociale de ceux et celles que l'on désigne comme marginaux, les personnes atteintes de déficience intellectuelle. Il existe maintenant un guide d'action et un ensemble de mesures concrètes visant leur intégration, dit-elle.

Elle est également satisfaite qu'il existe maintenant une politique de la santé mentale. Dressant le bilan des réalisations de son ministère durant son mandat, elle note entre autres le chemin parcouru pour la prévention des problèmes de santé et de bien-être comme le sida, les MTS, la violence conjugale, l'alcoolisme et la toxicomanie, le projet de loi sur la pratique des sages-femmes.

Mais au-delà de tout cela, il y a l'élaboration d'orientations majeures en matière de santé qui, dit-elle, tracent la voie du point de vue des objectifs et d'une véritable politique de santé au Québec.

Adoptées par le gouvernement, ces orientations ont été concrétisées par le dépôt d'un avant-projet de loi en juin dernier. Mme Lavoix-Roux est convaincue qu'il ne peut y avoir de retour en arrière. « La question de la décentralisation administrative ne pourra plus être remise en question. Les pierres d'assise sont assez bien placées pour que l'on continue dans cette direction », estime-t-elle.

La ministre est aussi fière que sous son mandat, on ait réussi à redresser la situation budgétaire dans les hôpitaux. Quand elle est arrivée au ministère, le déficit accumulé était de \$285 millions. Aujourd'hui, il est en principe réduit à rien.

Les directeurs généraux d'hôpitaux connaissent leur budget et doivent s'y tenir, ce qui n'était pas le cas auparavant. « Il y aura toujours des gens pour crier, dit-elle, mais ça permet aux centres hospitaliers de fonctionner en sachant où ils vont. »

Un dossier qui lui tenait particulièrement à cœur n'est toujours pas réglé et cela la chagrine: c'est celui de la main-d'œuvre infirmière qui retenait son attention dès mars 1986. Confié à une table de concertation, le dossier stagne actuellement à cause des négociations.

Celles-ci ont toutefois permis de faire avancer les choses du point de vue de l'organisation du travail et de la stabilité de l'emploi, deux points importants et désirés par les deux parties, constate la ministre.

« On a tous eu de fausses joies en pensant que l'on était arrivé à une entente », dit-elle. Actuellement, les infirmières parlent de moyens de pression supplémentaires tandis que le président du Conseil du trésor indique qu'il est prêt à reprendre les discussions. « Mais il y a aussi la capacité de payer du gouvernement »,

rappelle la ministre.

L'exécutif de la FIIQ a, jusqu'à maintenant, montré beaucoup de maturité et a réussi à faire évoluer le dossier sur plusieurs points, note Mme Lavoix-Roux, ce qui lui donne l'espoir « que l'on devrait éventuellement trouver une solution qui ne prendra pas la population en otage ».

Mme Lavoix-Roux ne pense pas qu'être femme l'aidé au cours de sa vie politique. « Ce qui m'a aidé, dit-elle, c'est le fait que je connaisse relativement bien mes dossiers et y prenne intérêt depuis de nombreuses années. Cela est aussi vrai pour un homme que pour une femme. Les gens m'ont fait confiance. »

Au-delà des jugements sévères dont la politique fait souvent l'objet, Mme Lavoix-Roux croit que celle-ci demeure le meilleur véhicule pour servir les intérêts de la population.

Le chef péquiste, Jacques Parizeau, estime que le départ de Thérèse Lavoix-Roux constitue un « terrible avertissement » à Robert Bourassa que son gouvernement ne fonctionne pas comme un gouvernement devrait fonctionner.

Selon M. Parizeau, le gouvernement libéral, en perdant des ministres et députés un à un, est « en pleine débandade ». Ce n'est pas seulement la quantité de députés qui ne se représentent pas, c'est aussi la qualité de ces députés qui partent, s'inquiète-t-il, déplorant que l'actuelle ministre de la Santé ne sollicite pas de renouvellement de mandat. D'autres auraient donné leur démission et il aurait dit « un de perdu, dix de retrouvés », mais dans le cas de Mme Lavoix-Roux, « c'est de la qualité », affirme-t-il.

◆ Le syndicat

actionnaire d'Oxdon, a répété hier que « nous restons ouverts à une participation de la Caisse ». Il a dit que son groupe avait contacté la Caisse avant de faire son offre à Steinberg, mais sans succès.

L'heure du dénouement approche. Les actionnaires majoritaires de Steinberg — les trois sœurs et leur mère — ont accordé une option d'achat à Socanav, qui doit être exercée au plus tard demain. Oxdon arrive ensuite seulement.

Hier, M. Tom Allan, de Gordon Capital, actionnaire d'Oxdon, a confirmé que c'était bien Oxdon qui était responsable de la suspension des titres Steinberg à la Bourse, en raison des nouvelles informations qu'il a divulguées hier, au cours d'une conférence de presse à laquelle ont participé Oxdon, Loblaw et les TUAC.

En annonçant son appui au groupe ontarien, M. Brunet a demandé au gouvernement — qui appuie Socanav, alliée à la Caisse de dépôt — d'en faire autant.

Par ailleurs, la Presse Canadienne a appris que Socanav avait complété son montage financier et, à moins d'accroc imprévu, exercera son droit d'achat privilégié sur les actions de contrôle de l'entreprise.

Le Fonds de solidarité de la FTQ ne fera pas partie de l'opération dans un premier temps mais des négociations sont en cours avec le président de Socanav Michel Gaucher quant à une participation ultérieure dans le maintien des restaurants et des magasins « M », les anciens Miracle Mart.

C'est ce qu'a indiqué le porte-parole du cabinet du premier ministre Bourassa, Ronald Poupard, à l'issue d'une autre journée de tractations dans ce dossier impliquant le chef de cabinet, Mario Bertrand.

« À moins d'un incident de dernière minute, M. Gaucher va exercer son option d'achat », a indiqué M. Poupard. Hier, le porte-parole de Socanav, Serge Leclerc, ne voulait rien confirmer. L'annonce de M. Gaucher devrait survenir aujourd'hui ou demain, le délai limite convenu dans l'entente entre Socanav et les principaux actionnaires de Steinberg étant fixé au 21 juillet.

À propos de l'intervention du Fonds de solidarité dans l'opération, M. Poupard a précisé que des négociations sont toujours en cours avec la direction de Socanav. Le Fonds n'injectera toutefois pas d'argent dans la première transaction globale estimée à \$1,3 milliard pour acquérir Steinberg. Sa participation financière surviendrait dans une seconde étape éventuellement, indique M. Poupard.

M. Poupard a indiqué que le chef

de cabinet, Mario Bertrand, a invité M. Gaucher et les TUAC à s'asseoir pour tenter de régler leur différend tandis qu'il suggérerait à Oxdon de faire de même avec la Caisse de dépôt et placement sur la question des actifs immobiliers.

M. Poupard a réitéré que le premier ministre Bourassa préférerait l'offre de Socanav-Caisse parce qu'elle répond aux deux objectifs du gouvernement: le maintien de la propriété québécoise du parc immobilier de Steinberg et la préservation d'un maximum d'emplois.

◆ Une firme

tyre avait retiré son affiche, à Huntingdon; ils ont donc recommandé que le dossier soit fermé. M. McIntyre qualifie la CPLF de « police de la langue ». Au cours d'une conversation téléphonique, il s'en est pris au gouvernement québécois qui ne se conforme pas à la constitution canadienne. Le plaignant déplore aussi l'attitude de la presse québécoise en général, la mettant en garde contre une tendance dictatoriale voulant qu'il vaille mieux « blâmer une victime » plutôt que de s'en prendre aux vrais maux. M. McIntyre réfère ainsi explicitement à un sujet qui fait toujours l'objet de poursuites, soit « l'affaire Royal Orr » du nom de l'ex-président d'Alliance-Québec, groupe de pression des anglophones québécois. L'homme d'affaires de Huntingdon dit mettre au défi quiconque de lui nommer un pays où on restreint la liberté d'affichage. (À ce sujet LE DEVOIR publiait, le 8 mai dernier, un article titré « 30 % des pays souverains réglementent l'affichage », faisant état d'une étude du professeur Jacques Leclerc).

M. McIntyre insiste pour que les instances de l'ONU soient saisies de son dossier. Il déclare avoir des sympathisants à sa démarche au sein de la Chateauguay Valley English Speaking People Association, que préside M. Morris King.

Quel serait le cheminement d'une telle plainte, si à l'un ou l'autre niveau l'ONU décidait de s'en saisir ? On peut supposer que si, au bureau de M. de Cuellar, après un examen sommaire, on estime que cette plainte, *prima facie*, mérite d'être étudiée, on la transmettra à Genève au Centre des droits humains, que préside l'un des secrétaires généraux adjoints de l'ONU, M. Jan Martenson. L'on sait que siège à Genève, du 7 août au 1er septembre, la sous-commission sur la prévention de la discrimination et pour la protection des minorités. Ce pourrait être là l'une des phases d'un lent cheminement. Si, à Genève, on formulait en août une recommandation précise, il se pourrait que, six mois plus tard, la Commission onusienne des droits humains en vienne à examiner le cas d'un entrepreneur de pompes funèbres qui, au Québec, ne veut pas sonner le glas de la présence de l'anglais sur son affiche. Pourrait alors s'ensuivre une dénonciation officielle de l'ONU contre le Québec.

Le juge Viens s'était appuyé sur les termes utilisés dans la Charte québécoise des droits et libertés, où l'on fait une distinction entre « être humain » et « personne », pour juger que le foetus est un être humain dont les droits priment sur la volonté de la mère de s'en défaire.

À sa sortie de l'audience hier Mme Daigle s'est dite satisfaite de la permission d'en appeler et confiante en l'avenir. Elle n'a toujours pas décidé si elle se ferait avorter advenant le cas où la Cour d'appel ne trancherait pas en sa faveur. Elle s'exposerait dans ce cas à un outrage au tribunal, qui peut mener à une amende et une peine d'emprisonnement.

Mme Daigle devait se rendre dans les prochaines heures au Centre hospitalier de Sherbrooke pour y subir une échographie permettant de dire aux médecins précisément jusqu'à quelle date elle pourrait subir un avortement au Québec.

Quant au père Jean-Guy Tremblay, il se disait hier prêt à prendre l'enfant, même avorté. Son avocat prétend que le foetus de 20 semaines est viable et qu'on pourrait par césarienne le sortir du ventre de la

mère et le mettre sous incubateur. « Elle veut le tuer. Tant qu'il le tuer, je vais le prendre, moi », a dit hier M. Tremblay. Le point de vue de ce dernier et de son avocat est contesté par plusieurs spécialistes médicaux, qui estiment que le foetus n'est pas viable avant 24 semaines.

L'histoire de ce couple qui fait les manchettes des médias canadiens a été relatée dans le jugement du juge Viens. Le couple a vécu en union de fait depuis novembre 1988, et en janvier dernier M. Tremblay avait proposé le mariage, la date ayant même été fixée au 29 juillet. En mars, après avoir accepté d'abandonner les contraceptifs, Mme Daigle est tombée enceinte.

En juillet la relation s'est détériorée, marquée, au dire de Mme Daigle, par les querelles, la violence verbale et même la violence physique. La situation est devenue tellement tendue que Mme Daigle a décidé de quitter son ami, de se réfugier chez son frère et de se faire avorter.

Hier, M. Tremblay a nié avoir violé Mme Daigle, admettant cependant de la violence verbale. Mme Daigle a soutenu pour sa part qu'elle ne pourrait jamais avoir un enfant de cet homme, en qui elle n'a plus confiance et qu'elle croit capable de tout.

« Je ne veux pas avoir à dire à mon enfant que son père m'a » bourrasqué » lorsque je le portais. Avoir un père pareil, à la place de l'enfant, j'aimerais autant mieux ne pas être là ».

Pour l'avocat de M. Tremblay, Me Robert Francis, la présence de violence ou non dans le couple n'a rien à voir avec le débat entourant l'avortement de Mme Daigle.

L'émotivité de M. Tremblay était très forte hier. Son avocat a même dit intervenir pour qu'il cesse de parler aux journalistes parce qu'il disait qu'il poursuivrait Mme Daigle pour meurtre.

Mme Daigle, quant à elle, est demeurée posée et très déterminée. Réagissant aux propos de l'ontarienne Barbara Dodd, qui dit regretter maintenant l'avortement qu'elle a subi après une lutte judiciaire avec son ex-ami, Mme Daigle a déclaré : « Elle n'est pas dans la même situation que moi. Je ne comprends pas son revirement. Quant à moi, rien ne me fera revenir sur ma position. Rien. Je suis déterminée à continuer ma lutte ».

Par ailleurs, cette histoire continuait de susciter des réactions passionnées hier, et Mme Daigle recevait l'appui de nombreux groupes, dont le Parti québécois et la CEQ.

Qualifiant l'ordonnance du juge Viens de « bébé-injonction », le Comité de la condition des femmes de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) estime que « ce juge et les personnes qui appuient ce jugement considèrent les femmes comme des incubateurs naturels, dont les droits humains sont assujettis à ceux du foetus qu'elles portent ».

« Quel avenir réserve-t-on à cet enfant dont la naissance aurait été ordonnée par injonction », s'interroge la CEQ? « Il faut cotéoyer des enfants de tous les âges dans les écoles et les services de garde pour prendre conscience de leurs besoins impératifs d'avoir été désirés et d'être aimés. »

Les infirmières sont déchirées

Michel Venne
de la Presse canadienne

QUÉBEC— Les infirmières réunies à Québec pour revoir leur stratégie de négociation avec le gouvernement veulent que les pourparlers reprennent non seulement sur la question salariale mais aussi sur plusieurs clauses normatives de leur convention collective.

Les quelque 600 déléguées des syndicats locaux d'infirmières, réunies en conseil fédéral, ont ainsi rejeté hier la recommandation du comité exécutif de leur fédération voulant que les négociations ne reprennent que sur les salaires.

Les dirigeantes de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ) subissent ainsi un revers majeur, elles qui avaient pourtant échappé la veille à plusieurs motions de blâme que les déléguées avaient rejetées avant de leur exprimer leur confiance.

La journée s'annonçait déjà difficile hier matin pour la direction de la FIIQ. À la surprise générale, juste avant l'ajournement de midi, deux vice-présidentes de l'exécutif, responsables de la négociation, Mmes Hélène Brault et Joëlle Lévesque,

ont remis leur démission aux déléguées. Il n'a pas été possible hier soir de connaître les raisons qui ont motivé cette décision qu'elles disent être personnelle.

En début de soirée, les infirmières étaient d'ailleurs toujours réunies à huis clos pour déterminer sur quelles clauses normatives (congés, primes, vacances, horaires, etc.) leur comité de négociation devait reprendre les pourparlers.

Les déléguées ne s'étaient toujours pas prononcé sur la recommandation de l'exécutif de donner à leurs négociateurs le mandat de déclencher une grève générale au moment opportun, ni sur la pertinence de tenir un référendum le 17 août parmi les 40.000 membres de la fédération à ce sujet.

Plus tôt dans la journée, le président du Conseil du Trésor, le ministre Daniel Johnson, avait par ailleurs clairement indiqué qu'il s'opposerait à rouvrir les négociations sur les clauses normatives.

« Je leur offre déjà les meilleurs congés pour des infirmières au Canada, les meilleures primes de nuit, le plus grand nombre de jours fériés, les meilleures vacances, les meilleurs fonds de pension. Un instant... Si je rouvre les négociations, ce ne

sera pas pour offrir davantage », a-t-il déclaré devant les journalistes.

Sur la question salariale, M. Johnson s'est également montré inflexible, répétant que le gouvernement n'avait pas un sou de plus à mettre sur la table, bien qu'il soit ouvert à discuter de certains réaménagements des sommes déjà consenties.

« La facture s'élève déjà à \$640 millions, a-t-il dit. L'effort du gouvernement a été réel. Nous proposons aux infirmières un rattrapage qui les mènera dans 18 mois à un niveau de rémunération qui serait le meilleur au Canada. »

En rejetant massivement au début du mois l'entente de principe conclue entre leurs représentantes et le gouvernement, les infirmières avaient clairement laissé entendre qu'elles souhaitaient que ce rattrapage s'effectue dès 1989. Le gouvernement maintenait quant à lui son offre d'une hausse salariale limitée à 4 % pour la première année de la convention.

A leur sortie de la salle de réunion hier soir pour la pause du souper, plusieurs déléguées avaient les traits tirés, d'autres les yeux rougis. Les débats, d'après les informations qui ont filtré, ont été parfois vigoureux.

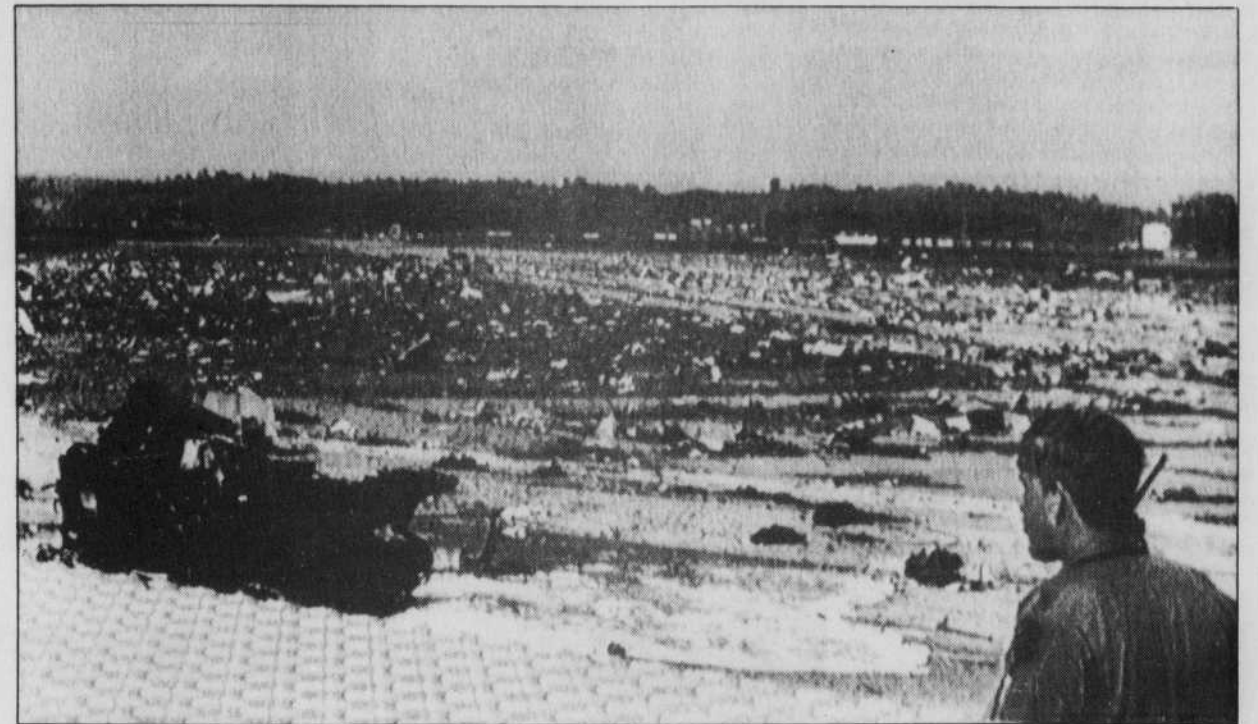


PHOTO AP

Les restes du DC-10

Des milliers de débris jonchaient le sol sur toute la surface aéroportuaire de Sioux City, hier, après l'écrasement d'un DC-10 de United Airlines qui tentait un atterrissage d'urgence après que les systèmes hydrauliques qui actionnent notamment les servo-commandes de pilotage aient cessé de fonctionner.

mère et le mettre sous incubateur. « Elle veut le tuer. Tant qu'il le tuer, je vais le prendre, moi », a dit hier M. Tremblay. Le point de vue de ce dernier et de son avocat est contesté par plusieurs spécialistes médicaux, qui estiment que le foetus n'est pas viable avant 24 semaines.

L'histoire de ce couple qui fait les manchettes des médias canadiens a été relatée dans le jugement du juge Viens. Le couple a vécu en union de fait depuis novembre 1988, et en janvier dernier M. Tremblay avait proposé le mariage, la date ayant même été fixée au 29 juillet. En mars, après avoir accepté d'abandonner les contraceptifs, Mme Daigle est tombée enceinte.

En juillet la relation s'est détériorée, marquée, au dire de Mme Daigle, par les querelles, la violence verbale et même la violence physique. La situation est devenue tellement tendue que Mme Daigle a décidé de quitter son ami, de se réfugier chez son frère et de se faire avorter.

Hier, M. Tremblay a nié avoir violé Mme Daigle, admettant cependant de la violence verbale. Mme Daigle a soutenu pour sa part qu'elle ne pourrait jamais avoir un enfant de cet homme, en qui elle n'a plus confiance et qu'elle croit capable de tout.

« Je ne veux pas avoir à dire à mon enfant que son père m'a » bourrasqué » lorsque je le portais. Avoir un père pareil, à la place de l'enfant, j'aimerais autant mieux ne pas être là ».

Pour l'avocat de M. Tremblay, Me Robert Francis, la présence de violence ou non dans le couple n'a rien à voir avec le débat entourant l'avortement de Mme Daigle.

L'émotivité de M. Tremblay était très forte hier. Son avocat a même dit intervenir pour qu'il cesse de parler aux journalistes parce qu'il disait qu'il poursuivrait Mme Daigle pour meurtre.

Mme Daigle, quant à elle, est demeurée posée et très déterminée. Réagissant aux propos de l'ontarienne Barbara Dodd, qui dit regretter maintenant l'avortement qu'elle a subi après une lutte judiciaire avec son ex-ami, Mme Daigle a déclaré : « Elle n'est pas dans la même situation que moi. Je ne comprends pas son revirement. Quant à moi, rien ne me fera revenir sur ma position. Rien. Je suis déterminée à continuer ma lutte ».

Par ailleurs, cette histoire continuait de susciter des réactions passionnées hier, et Mme Daigle recevait l'appui de nombreux groupes, dont le Parti québécois et la CEQ.

Qualifiant l'ordonnance du juge Viens de « bébé-injonction », le Comité de la condition des femmes de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) estime que « ce juge et les personnes qui appuient ce jugement considèrent les femmes comme des incubateurs naturels, dont les droits humains sont assujettis à ceux du foetus qu'elles portent ».

« Quel avenir réserve-t-on à cet enfant dont la naissance aurait été ordonnée par injonction », s'interroge la CEQ? « Il faut cotéoyer des enfants de tous les âges dans les écoles et les services de garde pour prendre conscience de leurs besoins impératifs d'avoir été désirés et d'être aimés. »

Quelle sorte d'amour un père qui, de son propre aveu, n'hésite pas à violenter sa conjointe enceinte et lui imposer les épreuves psychologiques d'étaier sa vie privée devant plusieurs tribunaux, peut-il offrir à son enfant ? Contrairement à ce qu'on entend des tenants des droits du foetus, Chantal fait preuve d'un profond sens des responsabilités en refusant de mettre un enfant au monde sans être certaine de pouvoir l'assumer pleinement. »

De son côté, le Comité d'action politique des femmes du Parti québécois réaffirme le droit des femmes à des grossesses désirées et dénonce « l'interprétation restrictive de la Charte des droits et libertés de la personne faite par le juge Viens dans la cause de Chantal Daigle ».

Selon madame Huguette Maisonneuve, présidente de ce comité, « en tant qu'être humain responsable, une femme a le droit de faire ses propres choix et d'en assumer la responsabilité ». Pour le Comité, il est inconcevable que l'on oblige une femme à devenir mère : « La maternité est un choix qui influence toutes les facettes de la vie de la femme et la société doit respecter la décision de la femme sur cette question ».

◆ Jaruzelski

diète, M. Mikolaj Kozakiewicz, dans un grand silence. Puis les députés communistes se sont congratulés avant d'applaudir.

Aussitôt après l'élection du général Jaruzelski, le président du syndicat Solidarité, Lech Walesa, a adressé de Gdansk, où il réside, un télégramme de félicitations au nouveau président.

Dans ce message, le leader syndical a souhaité que M. Jaruzelski poursuive les réformes pour conduire la Pologne à la liberté et à la démocratie totale. Cette évolution devra mener à l'élection au suffrage universel du successeur du général Jaruzelski (dont le mandat est de six ans), a ajouté Lech Walesa.

M. Marian Orzechowski, le président du Club parlementaire du POU (PC), ne dissimulait pas sa satisfaction. Avant l'élection, il avait formellement présenté aux élus polonais la candidature du général Jaruzelski et estimé qu'il était aujourd'hui le seul homme d'État polonais capable d'assumer la fonction de président.

M. Orzechowski a souligné que, selon lui, le futur président polonais était à la fois « un patriote ardent », un partisan de l'entente et du dialogue, un politicien expérimenté, un dirigeant dont l'autorité est « incontestée tant à l'est qu'à l'ouest ». Le chef du groupe communiste à également qualifié M. Jaruzelski de grand soldat, assurant qu'il chercherait à promouvoir un socialisme humaniste.

De son côté, M. Bronislaw Gerek, le chef de l'opposition parlementaire, a avant le déroulement du vote, exprimé l'espoir que le général Jaruzelski tiendra les promesses qu'il a déjà faites à propos des transformations restant à réaliser en Pologne pour conduire le pays vers une pleine démocratie.

« Nous l'exigeons », a-t-il lancé à l'assistance avec fermeté.

◆ DC-10

La police locale a fait état d'informations provisoires estimant le nombre de morts à 130, et de survivants à 150, les autres occupants de l'avion étant pour le moment portés disparus.

La directrice d'un hôpital local ville, Mme Diane Kay, a indiqué qu'une dizaine de rescapés avaient été transportés dans son établissement et que d'autres étaient en chemin. Elle n'a pu préciser leur état, indiquant que la plupart recevaient des soins pour des « brûlures et des blessures multiples ».

Par ailleurs, un témoin, M. Mark Smith, a affirmé avoir vu des survivants sortir par leurs propres moyens de l'appareil après l'impact et avant l'arrivée des secours.

« J'ai vu l'avion rebondir plusieurs fois après qu'une aile eut heurté le sol », a dit M. Smith. Il a ajouté que l'appareil s'était brisé « en 15.000 morceaux » et que la seule partie intacte était le nez. Plusieurs témoins ont indiqué que l'appareil avait immédiatement pris feu après l'impact, qui s'est produit à environ 800 mètres d'une des pistes de l'aéroport.

« Je pense que l'avion a tourné plusieurs fois et s'est écrasé sur le dos », a déclaré Melanie Cincala de Toledo, Ohio, qui voyageait sur le vol 232.

« Je me souviens avoir pris un petit bébé et le sortir de l'avion », a-t-elle dit.

Selon un passage qui a raconté son histoire à la radio locale, le pilote a annoncé qu'un des quatre moteurs avait explosé et que la queue avait été atteinte.

« Nous avons volé autour de l'aéroport pendant une demi-heure pendant que les pilotes se demandaient quoi faire. Ils ont ensuite annoncé qu'on allait faire un atterrissage d'urgence. »

Les services météorologiques ont indiqué que les conditions météo étaient normales au moment de l'accident et les vents faibles.

La particularité du DC-10 de ne pouvoir être piloté manuellement sans pression hydraulique avait failli causé la perte d'un DC-10 de Trans World Airlines entre Détroit et Windsor en Ontario au début des années 70 alors que l'appareil commençait sa carrière et que sa porte de soute avait tendance à sortir de ses gonds causant une décompression qui faisait écraser le plancher de l'appareil. Comme les conduits hydrauliques se trouvent sous le plancher, ils étaient sectionnés et l'avion ne pouvait plus être piloté. Grâce toutefois à l'habileté du commandant John McCormick, qui avait découvert au simulateur que l'avion pouvait être piloté par la seule force des moteurs, l'avion de Trans World avait pu revenir à Détroit sans s'écraser.

Le pilote du DC-10 de Turkish Airways n'avait pas eu la même chance en 1974 au départ de Paris vers Londres lorsque la porte de soute avait sauté et que le plancher en s'écrasant avait sectionné les conduits hydrauliques. L'accident avait fait 294 morts. Hier, l'arrêt inexpliqué du moteur de queue a peut-être empêché l'équipage de contrôler l'appareil par les seules forces des réacteurs.

Un joyeux Survenant aux Îles de Sorel

SOS ! pantalons !

Pièce de Antrobus et Galton, adaptation de Benoît Girard, mise en scène de Monique Duceppe, avec Robert Lavoie, Éric Hoziel, Denis Roy, Isabelle Miquelon, Annette Garant, Hubert Loiseleur, Adèle Reinhardt, Jean-Pierre Matte, Alain Fournier. Jusqu'au 3 septembre au Théâtre du Chenal-du-Moine.

Alain Pontaut

Montons jusqu'à Sorel, puisqu'elle se termine au nord, cette vallée du Richelieu, par une autre prairie-théâtre, le Chenal-du-Moine, face, cette fois, à la dentelle des Îles et aux vagues venues des lacs proches. Un endroit paisible et vivant, avec ses vacanciers sur l'herbe et sur les eaux : Sainte-Anne-de-Sorel.

Le théâtre et la marina accueillent leurs nombreux visiteurs, le restaurant s'appelle la Grange du Survenant et maints autres lieux répètent, je me demandais d'abord pourquoi, la mention du célèbre personnage de Germaine Guèvremont.

C'est tout simplement que l'auteur du roman de 1945, tellement popularisé ensuite par la radio et la



télévision, Germaine Grignon, a vécu ici à partir de 1926, à 33 ans, dans une petite île en face de Sainte-Anne, après son mariage avec Hyacinthe Guèvremont, écrivant à la *Gazette de Montréal*, rédigeant le *Courrier de Sorel*, publiant *Le Survenant* et, deux ans plus tard, *Marie-Didace*, renouvelant avec bonheur la littérature du terroir. À Sainte-Anne-de-Sorel, tout se fait encore un peu avec la bénédiction de cette concitoyenne prestigieuse, décédée il y a à peine 20 ans.

La pièce qu'on présente au Théâtre du Chenal-du-Moine dégage beaucoup d'humour et d'allégresse par-delà son livret minuscule. Elle a de grandes qualités d'interprétation et de rythme. On y rit de bon cœur et sans efforts par le fait d'un

dialogue acéré, efficace et remarquable de cocasserie, de Benoît Girard et les comédiens, comme des oiseaux heureux dans leur volière, ne vous laissant pas les quitter des yeux un instant.

Qu'importe le prétexte, absurde, du type dont on vole les vêtements chez sa maîtresse et qui ne peut pas rentrer tout nu chez sa femme ? Qu'importe les aléas, errances et rebondissements de cette situation décollée ? Le titre est exécrable, *SOS ! pantalons !* mais l'action, dans un genre aussi prévisible, d'une agilité, d'une vigueur surprenantes. On s'y déguise, par jeu ou involontairement, et les costumes de François Barbeau sont superbes.

De la distribution, homogène et montée sur ressort pour notre plus grand plaisir, il faut au moins citer Robert Lavoie, d'une merveilleuse exactitude, et Annette Garant, fausse Danoise enamourée, punk et soubrette, d'une folie et d'un dynamisme scénique irrésistibles.

Ce n'est pas très très loin et c'est tout à fait magnifique, les Îles de Sorel. Le Chenal-du-Moine y brillent en outre, ces temps-ci, d'un sympathique éclat et les occasions de rire se faisant finalement un peu rares, ne manquez pas cette vive, futée et délirante démonstration.

Un concert embrouillé par la réverbération



Agnès Grossman

Festival superphonique à Lachine

L'Orchestre Métropolitain, dirigé par Agnès Grossman: Brahms, *Ouverture académique* op.80; Beethoven, *Concerto* no.4, op.58, avec Jean Sautinier (piano); Schubert, *Symphonie* no.8, D.759; Liszt, *Les préludes*. Le 18 juillet, à l'église des Saints-Angeles.

Carol Bergeron

PRÉSENTÉ à Lachine et réalisé par les Jeunesses musicales du Canada, le Festival superphonique rend hommage, cette année, à la musique et aux musiciens autrichiens. Du 16 au 23 juillet, concerts, récitals et animations pour les enfants se déroulent sous un grand chapiteau, dans la salle Marie-Esther ou encore à l'église des Saints-Angeles et c'est précisément là, mardi soir, qu'avait lieu le lancement officiel de la série de concerts avec l'Orchestre métropolitain. Cette semaine musicale est offerte gratuitement au public.

Né à Lachine en 1981, l'Orchestre métropolitain (OM) n'a jamais cessé de s'y faire entendre et notamment pendant les mois d'été. Il ne faut donc pas s'étonner de le voir participer à la 5e édition du Festival Superphonique. Mais depuis son premier concert... quel chemin parcouru ! Il occupe maintenant une place importante dans l'activité musicale de la région métropolitaine et surtout, il est devenu un instrument d'un très bon niveau.

L'OM a donc quitté Lachine notamment pour se faire entendre dans d'authentiques salles de

concert car, il faut bien le reconnaître, l'église des Saints-Angeles possède une acoustique des plus réverbérante qui la rend pratiquement impropre au concert. On s'y croirait dans un hall de gare. L'écoute d'un *Concerto* pour piano y devient rapidement inconfortable, pour ne pas dire, insupportable.

Il est difficile certainement de demander à une petite ville de banlieue de se doter d'un véritable foyer pour la musique, mais si l'on veut que l'intérêt du public pour la musique, aussi bien que pour celui du Festival, continue de grandir, il faudra bien s'intéresser sérieusement à trouver une solution à cet épineux problème. Dans le domaine du son, comme dans celui du sport d'aileurs, la qualité a son prix.

Cela dit, l'*Inachevée* de Schubert et *Les Préludes* de Liszt peuvent, dans une certaine mesure, s'écouter sans trop de perte dans un espace cavernes. Cela nous a fort heureusement permis d'apprécier la discipline de l'OM et surtout la précision et la sensibilité de la direction d'Agnès Grossman.

Cette seconde partie du programme nous remettait en quelque sorte de la pénible impression laissée par un Brahms et un Beethoven totalement embrouillés par la réverbération excessive de l'église. Dommage ! car Jean Sautinier a semblé donner une remarquable interprétation du 4e *Concerto* de Beethoven.

Puisque le concert sera radiodiffusé ce soir à 20 h à l'émission *Orchestres canadiens*, au réseau FM français de Radio-Canada, il vaudra mieux s'y reporter si l'on veut apprécier à juste titre l'excellence du soliste.

Soljenitsyne poursuit son oeuvre de titan

Claude Casteran
de l'Agence France-Presse

WASHINGTON — De sa thébaïde américaine, Alexandre Soljenitsyne, pressé par le temps, poursuit sans faiblir son oeuvre de titan des lettres. Alors que son oeuvre commence à pénétrer l'Union soviétique, il peaufine, dans un dialogue épique avec l'Histoire, sa fresque de la révolution russe.

« Mon retour ne dépend pas de moi, les autorités soviétiques n'ont jamais annulé l'accusation de trahison qui a été lancée contre moi », a dit au magazine *Time* le prix Nobel de littérature 1970, dans sa première grande interview aux États-Unis depuis dix ans.

Soljenitsyne a été expulsé d'Union soviétique en 1974. Depuis 1976, il vit à l'écart du monde avec sa femme Natalia et ses fils, à Cavendish, un petit village du Vermont.

Là, il s'est construit un univers sur mesure. Derrière sa résidence, il a fait édifier une maison de deux étages qui lui sert de lieu de réflexion, de bibliothèque, où sont installées ses machines à écrire, où sont corrigées les épreuves de ses livres. Il travaille 12 heures par jour, sept jours par semaine. En 13 ans, il a écrit — en russe — une épopée de plus de 5,000 pages, *La Roue rouge*, l'histoire de « sa » révolution russe, utilisant les techniques de la fiction mais l'étayant sur des faits historiques précis.

« Il s'agit d'une gigantesque roue cosmique, comme une galaxie en forme de spirale, une énorme roue qui, une fois qu'elle a commencé à

tourner, fait que chacun, y compris ceux qui la font tourner, devient un atome impuissant », dit-il.

Si Soljenitsyne est sorti de son silence, c'est qu'il a ajouté 300 pages à *Œuvre* 14, un des trois romans de sa tétralogie avec *Œuvre* 16 et *Mars* 17.

Dans ce nouveau récit, il parle surtout de Lénine qu'il qualifie d'« incroyablement malfaisant », d'homme sans humanité. « Je suis un patriote, j'aime ma terre natale, je veux que mon pays, qui est malade, qui, depuis 70 ans est détruit et au bord de la mort, revienne à la vie », fait-il valoir.

Sa « conception initiale » de cette période a changé. Il considérait auparavant que la révolution d'octobre (1917) et ses conséquences avaient été décisives pour transformer la Russie tsariste en Union soviétique. Mais au fil de ses recherches, il lui est devenu évident qu'octobre n'a pas été une révolution mais plutôt un « coup d'État ». La « vraie » révolution, c'est février de la même année, quand le peuple, spontanément, massivement, s'est révolté.

Pendant que Soljenitsyne travaille dans son exil, offrant toujours de lui l'image d'un prophète barbu, aux vêtements stricts et à la vie monacale, sa réputation ne cesse de grandir en Union soviétique.

À Moscou, la revue *Novy Mir* publiera dès août des extraits de *L'archipel du Goulag*, une gigantesque somme sur l'univers concentrationnaire en URSS. *Novy Mir* avait déjà publié en 1962 *Une journée d'Ivan Denissovitch*. *L'archipel du Goulag* devrait ensuite être publié intégralement.

L'Union des écrivains a récem-



Alexandre Soljenitsyne

ment annoncé qu'elle annulait la décision prise en 1969 d'exclure de ses rangs l'écrivain pour conduite « antisociale ».

« Je n'ai aucun doute qu'un jour *La Roue rouge* » sera entièrement publiée en URSS, assure Soljenitsyne qui a toujours dit que son rêve était de pouvoir enfin être lu par ses compatriotes.

« Si tous ses livres avaient été publiés quand il sont sortis et n'avaient pas été interdits, la nature de la prose russe serait différente. Quand son épopée sera lue dans son intégralité, cela aura pour les lettres russes

la même signification que *La divine comédie* de Dante pour la littérature européenne », estime Vadim Borissov, le représentant en URSS des intérêts de l'écrivain.

Ce dernier ne déroge pas à la règle qu'il s'est fixée depuis des années : ne pas évoquer l'actualité, ne pas devenir un « commentateur politique ». Il souligne qu'il a adopté cette attitude bien avant que ne se manifestent des signes de changements à Moscou et dans le bloc communiste.

« Je dois avant tout finir mon travail, j'ai plus de 70 ans, le temps me presse », dit-il.

Un musée de la caricature difficile à trouver

OTTAWA (PC) — C'est gratuit, drôle, mais difficile à trouver. Le Centre canadien de la caricature a ouvert ses portes le 22 juin dans une cour paisible, pas très loin de la colline parlementaire.

« Je suis tombé dessus par hasard. On devrait faire plus de publicité à son sujet et en indiquer un peu mieux l'emplacement », a écrit quelqu'un dans le livre des visiteurs.

Le centre est logé dans un nouvel immeuble de deux étages propriété de la Commission de la capitale nationale. Il a été loué par les Archives nationales du Canada pour une période de cinq ans et décoré de banderoles violettes, bleues et roses mais aucun écriteau visible de la rue ne permet de l'identifier.

L'exposition inaugurale comprend 75 caricatures originales et deux écrans de visualisation qui permettent aux visiteurs de visionner 250 autres oeuvres.

Y figurent entre autres un John Diefenbaker, dont les bajoues légères

faisaient les délices des caricaturistes, habillé en joueur de football, tous lacets dénoués ; un Pierre Trudeau levant l'index et proclamant « *The state* (l'État), c'est moi » ; et un Brian Mulroney, avec son menton en forme de pistole de ski, assis au bar avec son copain Ronald Reagan à qui il demande de s'en jeter un derrière la cravate (un verre de pluie acide, bien entendu). Toutes ces caricatures font partie de la galerie Rogues.

« Nous n'avions vraiment pas l'intention d'en tenir l'emplacement secret », explique Mme Lilly Koltun, directrice des sections d'art documentaire et de photographie des Archives nationales.

Mme Koltun se propose d'ailleurs de faire installer des enseignes bien visibles et plus complètes, au niveau du trottoir, afin que les gens puissent les remarquer. Elle fera en sorte que

l'emplacement du centre soit bien indiqué sur les cartes touristiques et inclus dans la tournée des musées.

C'est au ministre des Communications Marcel Masse que l'on doit ce musée dont il avait annoncé la création en 1986. Le musée souhaite acquérir un total de 16,000 caricatures qui viendraient s'ajouter aux 4,000 composant déjà sa collection. Le centre consacre donc \$ 150,000 de son budget annuel de \$ 535,000 à l'acquisition de 6,000 oeuvres, le reste des fonds étant destiné aux frais d'exploitation et de recherche.

La plupart des oeuvres exposées proviennent des collections de caricaturistes qui ont pris leur retraite récemment comme, par exemple, Duncan Macpherson du *Toronto Star* et Len Norris du *Vancouver Sun*.

« Le centre aura un effet bénéfique sur l'art de la caricature et montrera que le talent ne manque

pas au pays », a conclu le président de l'Association des caricaturistes canadiens, Roy Peterson.

« Le rôle d'un caricaturiste professionnel est de donner des coups de pied au cul, d'attaquer et de ridiculiser les politiciens. Les journaux veulent avoir des caricaturistes qui se mettent en colère. Ils sont là pour critiquer ; ce genre de reportage quotidien raconte, en fin de compte, l'histoire de la nation. »

Le tournage des Filles de Caleb débutera le 21 août à Saint-Jean-des-Piles

La Presse canadienne

LA MAISON Alliance Vivafilms a acquis les droits de vente à l'étranger des *Filles de Caleb*, la série de 10 heures de télévision tirée du roman d'Arlette Cousture, avec Marina Orsini dans le rôle principal.

La maison de distribution du Vieux-Montréal a aussi conclu en « pré-vente » — avant même le tournage — l'achat des droits de documentaires, l'un de la BBC sur l'écrivain Aldous Huxley, l'autre un portrait de comédiennes solo sur scène, à indiquer mardi une responsable d'Alliance.

Produit par Québec-Amérique, *Les filles de Caleb* sera tourné en extérieurs à Saint-Jean-des-Piles, en Mauricie, à compter du 21 août jusqu'à la fin de l'hiver sous la direction de Jean Beaudin ; la diffusion est pour l'automne de 1990 à Radio-Canada.

On cherche un financement pour dix autres épisodes de cette saga qui fut un grand succès de librairie. Québec-Amérique a loué pour quatre ans

le vaste terrain vallonné de Saint-Jean-des-Piles où on s'affaire à bâtir deux plateaux avec des maisons à l'allure des années 1890.

Alliance Vivafilms a par ailleurs acquis les droits au Canada de deux longs métrages avec Philippe Noiret. *Cinema Paradiso*, de Giuseppe Tornatore qui sera projeté au Festival des films du monde, dans lequel Noiret joue un projectionniste dont la salle périlleuse, et *La Vie rien d'autre*, de Bertrand Tavernier, qui ouvrira le festival de Venise, le 5 septembre, et sortira ici le 29 du même mois.

Alliance distribuera également le film de Jacques Deray *Les Bois noirs*, avec Béatrice Dalle, qui bénéficiera d'une projection au Festival des films du monde (FFM).

Alliance prépare la sortie d'un autre film avec Marina Orsini, *Eddie Lives*, tourné en anglais par Jean-Claude Lord, avec Michael Paré dans le rôle titre — celui d'un musicien remuant et capricieux — qui sera lancé le 18 août, de concert avec la chaîne câblée Musique Plus.

Un festival rock en octobre

LE ROCK francophone s'affirme sur la scène internationale. Une vingtaine de groupes du Québec, du Canada francophone, d'Europe et d'Afrique se produiront en octobre à l'occasion du second Festival international de rock de Montréal.

Le festival se déroulera cette année du mardi 2 octobre et dimanche 7 octobre. Québec recevra aussi plusieurs des groupes de passage à Montréal dans le cadre du Festival international de rock indépendant de Québec, les 6, 7 et 8 octobre. À Montréal, on aura droit à trois spectacles tous les soirs au Spectrum, suivi d'un dernier pour oiseaux de nuit au bar Les Foufounes électriques.

Reviendront cette année encore Camel Clutch et Vilain Pinguin du Québec et Sttella (vous avez bien

lu !) de Belgique. On aura aussi la visite du jeune groupe montan du rock italien, Litfiba, qui chante aussi bien en italien qu'en français. Parabellum, le groupe punk qui fait frémir Paris depuis plusieurs années sera aussi de la partie.

Ils resteront d'ailleurs quelques temps au Québec où ils feront la première partie du nouveau spectacle de Bérurier Noir.

On pourra voir dès cette semaine quelques-uns de ces groupes, qui viennent de présenter des spectacles au *New Music Seminar* de New York. Los Carayos et Les Satellites, puis Mano Negra et Sttella donneront des spectacles jeudi et vendredi prochain aux Foufounes électriques.

MOZART *plus*

25/26 juillet 19h30

DERNIER CONCERT

Charles Dutoit, chef
Alicia de Larrocha, piano

MOZART *Symphonie no 35, K 385, «Haffner»*
MOZART *Concerto pour piano no 23, K 488*
FALLA *Nuits dans les jardins d'Espagne*
RAVEL *Daphnis et Chloé, suite no 2*

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL
255, 165 et 85
Ticketron (+ 25), Place des Arts (+ 15)
Sièges réservés

Commanditaire du festival
POWER CORPORATION DU CANADA

Basilique Notre-Dame

LA TÉLÉ CE SOIR

★ **Retour vers l'enfer.** Des vétérans du Vietnam retournent délivrer le fils prisonnier d'un des leurs (Gene Hackman). TQS 19 h 30.

★ **Rock et Belles oreilles.** Parodies de *La loi de Los Angeles*, de *L'héritage* et *Des dames de coeur*. T-M. 19 h 30.

★ **Partenaires dans le crime.** Documentaire sur le spectacle présenté en 1987 par Renée Claude et Claude Léveillé. TV5 21 h.

★ **Marche à l'ombre.** Comédie de mœurs avec Michel Blanc. Les mésaventures de deux copains marseillais qui débarquent à Paris sans un sou en poche. R-C. 23 h 05.

★ **Le nid.** Drame psychologique espagnol sur les étranges relations entre un veuf et une adolescente de 14 ans. T-M. Minuit 45.

LE PLEIN AIR

Méconnu, le lac Memphrémagog

Robert Choquette

BEAUTÉ du paysage, qualité de l'eau, diversité des mouillages, voilà quelques-uns des attraits qui font du lac Memphrémagog un des sites privilégiés de croisière au Québec.

Situé au cœur de l'Estrie, le cours d'eau s'étire sur près de 41 km et est découpé par six grandes baies. Le lac Memphrémagog, qui a l'avantage d'être situé presque entièrement en territoire canadien, dessert surtout les plaisanciers de l'Estrie.

C'est aussi le plan d'eau choisi par bon nombre de nouveaux adeptes du nautisme qui proviennent de la région montréalaise. La navigation est facilitée par un balisage adéquat et par des fonds importants qui atteignent 115 mètres par endroit.

On compte environ 4 000 bateaux de plaisance sur le lac Memphrémagog. Du nombre, seulement le tiers ont une cabine. Autant dire qu'on a rarement l'impression d'être trop nombreux sur le lac. D'ailleurs, les habitués préfèrent taire la beauté, les attraits et les avantages du lac Memphrémagog. Trop de publicité, craint-on, entraînerait un surachalandage comparable aux lacs montréalais, d'autant plus qu'il n'y a que trois ports de plaisance pour accueillir tout ce beau monde.

Le lac Memphrémagog est orienté

dans l'axe nord-sud. Du côté est, le paysage est valonné. La campagne déroule ses champs cultivés séparés, à l'occasion, par des bosquets d'arbres. C'est propre et bien mis, dans le plus pur style victorien.

À l'ouest, le paysage est beaucoup plus accidenté. Les Appalaches forment une muraille infranchissable en certains endroits. Ainsi le mont Owl's Head s'élève d'un seul trait de 500 mètres au-dessus de la surface. La forêt est dense et ce n'est qu'en de rares occasions qu'on aperçoit la toiture colorée d'une résidence secondaire.

On doit compter un minimum de deux jours pour effectuer l'aller-retour, à la voile, entre Magog, située à l'extrémité nord du lac et Newport, tout au sud, du côté américain. En réalité, il faut s'accorder beaucoup plus de temps pour effectuer une véritable visite du cours d'eau. On peut multiplier les escales à volonté puisqu'on trouve une vingtaine d'abris naturels et de mouillages tout au long des 95 km de rives du lac.

Outre les trois ports de plaisance situés en territoire québécois, et le havre municipal de Newport, les visiteurs peuvent s'amarrer — temporairement — aux sept quais publics du lac. Plusieurs petites entreprises de location proposent des voiliers habitables à la clientèle. Elles sont situées à Magog et à Georgeville. Elles s'affichent dans les petites annonces des quotidiens ainsi que dans les revues spécialisées.

La réglementation concernant le rejet des eaux usées est très sévère au lac Memphrémagog. Les riverains et les plaisanciers sont tenus de s'y conformer. Le résultat est spectaculaire: l'eau du lac est limpide et se prête à la baignade, à la plongée, au ski nautique et à la planche à voile.

La température de l'eau atteint 22 degrés Celsius certains étés particulièrement ensoleillés. Comme le lac est très encaissé, il est rare de rencontrer des conditions difficiles. Par vent frais, les creux n'excèdent

jamais un mètre. Le cours d'eau est libre de courant, sauf en aval, là où les eaux du lac se vident dans la rivière Magog.

À 10 km de Magog en cinglant vers le sud, on aperçoit à tribord, perchée sur une colline de la rive occidentale, l'abbaye de Saint-Benoît-du-Lac. Le monastère qui ressemble à un château médiéval confère un cachet unique à l'endroit. C'est un des plus beaux paysages du lac.

Trois kilomètres plus loin s'ouvre la baie Sargent qui abrite le Yacht club de Saint-Benoît. En face, sur l'autre rive, le petit village de Georgeville mérite une visite.

Plus loin encore, on peut mouiller dans la baie Quinn qui est entièrement protégée par l'île Molson. C'est un endroit totalement à l'abri où il fait bon se réfugier quand ça souffle fort dehors. La marina du Grand-Boisé y a installé ses quartiers.

Par vent frais du secteur sud, les quatre prochains kilomètres s'avèrent parfois difficiles à négocier. En effet, à cet endroit la largeur du lac se réduit à 2 km seulement. Le goulot ainsi formé, conjugué à la masse imposante du mont Owl's Head, perturbe l'écoulement normal de l'air et provoque de fortes turbulences.

Une fois le capricieux passage franchi, on peut filer à l'est en direction de la baie Fitch, appréciée des pêcheurs et des baigneurs. La route franc sud conduit à Newport au Vermont.

On franchit la frontière vis-à-vis l'île Province. Un vaste plan d'eau s'offre au visiteur. La baie Derby atteint presque 4 km de largeur à cet endroit. On peut tirer des bords à souhait puisque la baie est relativement exempte d'obstacles.

À l'aller, les plaisanciers sont seulement tenus de se rapporter par téléphone aux douanes américaines de Derby. On a mis un téléphone à la disposition des visiteurs à cet usage au quai municipal de Newport. On peut y séjourner quelques heures ou y passer la nuit.

La Nouvelle-Angleterre est à notre portée, mais la croisière doit obligatoirement s'arrêter ici puisque nous sommes à l'extrémité amont du cours d'eau. Au retour, on salue au passage les douaniers canadiens et on souhaite que le vent du sud tienne jusqu'au bout du voyage.

Le lac Memphrémagog a aussi son monstre marin de service. Tout comme son aimable cousin *Champ* qui sévit au lac Champlain, *Memphr* agrémente les conversations nautiques. Sa légende grandit d'année en année, nourrie par les aventures que ne manquent pas de lui prêter les fervents amateurs du lac.

Au fait, si jamais vous le croisez, la consigne est la même qu'au lac Champlain: assurez-vous de le prendre en photo! Personne n'y est encore parvenu...



PHOTO ROBERT CHOQUETTE

On compte environ 4 000 bateaux de plaisance sur le lac Memphrémagog. Du nombre, seulement le tiers ont une cabine. Autant dire qu'on a rarement l'impression d'être trop nombreux sur le lac.



PHOTO ROBERT CHOQUETTE

Situé au cœur de l'Estrie, le lac Memphrémagog s'étire sur près de 41 km. Découpé par six grandes baies, il est presque entièrement situé en territoire canadien. La navigation est facilitée par un balisage adéquat et par des fonds importants qui atteignent 115 mètres par endroit.

À LA DÉCOUVERTE DU QUÉBEC

Les Auberges
Romantik du Québec

30 chambres toutes catégories. Salle à manger réputée. 4 fleurs de lys et 4 fourchettes. Piscine intérieure, saunas, bains tourbillons. Boîte à chapeaux. Centre de santé-beauté. Boutique d'art. Au cœur de Baie Saint-Paul, situé à proximité du centre d'Art et de nombreuses galeries. 23, rue Saint-Jean-Baptiste, Baie Saint-Paul, (418) 435-2255.



Une auberge de calme et de détente, située à Pointe-au-Pic, au cœur de Charlevoix. Vue imprenable sur le fleuve. Cuisine évolutive et raffinée du chef Régis Hervé, classifiée 4 Fourchettes. Tout nouveau: 30 chambres de luxe, toutes avec bain tourbillon, salon, foyer, T.V., couleur, grand balcon. Forfaits \$77.50 et plus p. pers., par jour P.A.M.

418-665-3731, 1-800-463-1568

AUBERGE ST-BERNARD

Nouveau complexe hôtelier à Magog-Orford, chambres et suites de luxe, appartements tout confort avec salon foyer et cuisine toute équipée. Salle à dîner Le GRILLARDIN. Bistro-café avec terrasse, piscine, jardin, décor champêtre. Accueil et service chaleureux. A 2 pas du centre-ville et des boutiques et du magnifique Lac Memphrémagog, à proximité des golfs, des théâtres d'été, des Jeunesses Musicales, des galeries d'art et des centres équestres - (819) 843-6657 1-800-567-7378. Sortie 115 Nord de l'Autoroute des Cantons de l'Est. (Aussi disponible condominiums de style Nouvelle-Angleterre à vendre ou à louer)

Manoir Hovey

Niché dans un jardin magnifique sur les rives du lac à North Hatley, Le Manoir Hovey vous offre le summum de l'hébergement et de la restauration. Presque toutes nos 35 chambres ont vue sur le lac et sont décorées individuellement. Plusieurs ont un balcon, bain-tourbillon, lit à baldaquin et foyer. Notre cuisine innovatrice s'alimente à un jardin unique d'herbes, d'épices et de fleurs. Nos 2000 pieds sur le lac permettent tous les sports nautiques et le tennis sur les lieux; golf et équitation sont à quelques minutes du Manoir. Une variété de forfaits-soleil sont offerts incluant l'animation sur place, les soupers, déjeuners, taxe service. Exemple: Forfait «week-end» à compter de \$75 p.p. par jour, ou du dimanche au vendredi à compter de \$95 p.p. par jour. C.P. 60, North Hatley, Qc J0B 2C0. Tél.: (819) 842-2421.



QUÉBEC

AUBERGE LOUIS-HÉBERT:

Auberge avec salle à manger, 10 chambres, 50\$ à 60\$ pour 2 personnes, petit-déjeuner compris. Centre-ville, stationnement. Spécialités: Restaurant français, nouvelle cuisine, fruits de mer. 668 Grande Allée, Québec G1R 2K5.

418-525-7812

MANOIR DU LAC DELAGE:

Situé à 20 minutes au nord de Québec, au pied des Laurentides. Chambres spacieuses et suites. THÉÂTRE D'ÉTÉ. Piscine intérieure et centre de conditionnement physique incluant sauna et bains tourbillons. FORFAIT ÉTÉ incluant chambre, repas du soir et petit déjeuner, accès aux activités sportives saisonnières (dont la piscine extérieure chauffée), taxe et service: à partir de \$87 par personne, par jour, occ. double. Aussi disponible FORFAIT GOLF. Réservation: 1-800-463-2841 ou 1 (418) 848-2551

AUBERGE LES QUATRE-TEMPS LAC BEAUPORT

À 15 minutes du musée de la civilisation et 5 minutes du zoo. Bains tourbillons, piscine intérieure, sauna, plage, ski nautique, forfaits golf, équitation, planche à voile, forfaits santé. Venez vivre une soirée à Naples en compagnie du fameux ténor Yves Cantin et sa troupe. Prix à partir de \$68.00 par personne incluant repas et billet.

Acceptons frais d'appel: 1-418-849-4486

MONT STE-ANNE

HÔTEL VAL DES NEIGES:

Centre de villégiature et de congrès situé au pied du Mont St-Anne. 86 chambres de luxe dont mezzanine, tourbillon et foyer, cuisine réputée, piscine intérieure, tennis, marelle, vélo de montagne, excursion, golf, sauna, tourbillon, salle d'exercices, jacuzzi de réunions et congrès. Demandez nos forfaits: «Évasion à la montagne», «Douce Vacances», «Cœur à Cœur», «Golf», «Fin de sem. en vélo de montagne», «Fleuve et montagne», «Réunions d'affaires». Tél.: (418) 827-5711. De Mt (514) 861-2821. Sans frais: 1-800-463-5250. Fax: (418) 827-5997.

Pour informations publicitaires contactez:
JOHANNE GUIBEAU
1-800-363-0305 — (514) 842-9645

ESTRIE



Offrez-vous un séjour luxueux au cœur de la région Sutton/Lac Brôme. Hôtel de type condo-appartements, salle à manger, bistro rénové, chevaux, piscine, sur une ferme de 200 acres. L'endroit idéal pour se reposer ou profiter des sorties de fin de semaine. Réunions d'affaires, tournois de golf, réceptions de mariage. Forfait de fin de semaine: 116 \$ p.p. occ. dbl., incluant les repas. Réservations: 514-263-3294. Brôme-Ouest, Québec J0E 2P0.

AUBERGE MEMPHRÉ

dans les Cantons de l'Est, quelle bonne idée pour briser la routine et venir voir la nature s'éveiller, visiter la région, assister à un spectacle, pêcher etc. Chambres avec vue panoramique sur le lac Memphrémagog et sur le Mont Orford. Quelques unes avec bain tourbillon et balcon privé. Salle à manger, bar. Piscine intérieure chauffée. Occ. double à partir de 27.50 \$ par pers. P.A.M. à partir de 46.70 \$ par pers. occ. double. Enfants de moins de 14 ans, accompagnés de leurs parents, chambre gratuite.

1007, NORD, RUE MERRY, MAGOG, J1X 2G9

1-819-847-2222

CENTRE DE VILLÉGIATURE CHÉRIBOURG:

Endroit idéal pour la détente. Ce centre vous offre une gamme d'activités sur place: baignade, tennis, vélos de montagne, complexe sportif incluant: piscine intérieure, gymnase, sauna, tourbillon et salle de conditionnement. A moins de 2 km: golf, équitation, randonnée pédestre. Côté hébergement, vous pourrez choisir entre 54 nouvelles chambres et suites (97 au total), des chalets ou des villas de luxe. Les chalets logent 6 personnes maximum et sont entièrement équipés (T.V., foyer, vaisselle, cuisine et lingerie). Prix en saison à partir de 450\$/sem. Nos villas de luxe bénéficient d'équipements plus modernes et la décoration est de bon goût. Le prix de celles-ci est de 25% supérieur aux prix standards. Vous pouvez également profiter de différents forfaits: GOLF: 6 jrs/5 nuits à partir de 420\$; MUSIQUE avec le Centre d'Arts Orford: 4 jrs/3 nuits à partir de 239\$; VACANCES-SANTÉ: 4 jrs/3 nuits à partir de 399\$, (prix p.p. occ. dbl.). SOUPÉ-THÉÂTRE disponible. Réservez tôt: 1-800-567-6132 ou local 819-843-3308. Chéribourg, C.P. 337 MAGOG (Québec) J1X 3W9.



Une des plus prestigieuses auberges du Québec, directement sur les berges du lac Massawippi. 21 chambres de rêve, quelques-unes avec vue sur le lac, balcon et bain tourbillon. Suites et chalets aussi disponibles. La planche à voile, la voile, le ski nautique, le canoë, plage privée, piscine extérieure chauffée et croisière, tout sur les lieux. Le golf, l'équitation, le tennis, théâtres d'été et le Centre d'Art Orford à proximité. Cuisine française classifiée 4 fourchettes. Forfait week-end à partir de \$160 PP occ. double incluant 2 petits déjeuners et 2 soupers.

(819) 838-4296, C.P. 246 Ayer's Cliff, Qc. J0B 1C0

ILE D'ORLÉANS



Au bord du majestueux fleuve. Une magnifique Auberge "4 Fleurs de lys" où vous trouverez une salle à manger "Gagnant régional du Mérite de la restauration 1988", chambres, piscine. Un site unique situé à St-François de l'île d'Orléans.

Pour information ou réservation: (418) 829-2735

SAGUENAY

HÔTEL TADOUSSAC:

Grand manoir traditionnel entièrement rénové, caressé par la magnifique Baie de Tadoussac, avec sa vue imprenable sur le St-Laurent et le Saguenay. 149 chambres tout confort, cuisine réputée, piscine extérieure, tennis, marelle, golf, mini-pot, excursions, etc. Demandez nos forfaits: «Cœur à Cœur», «Golf», «Découverte du Fjord du Saguenay», «Safari Visuel aux Baleines», «Évasions», «Douce Vacances» ou «La Classique de Golf». Tél.: (418) 235-4421. De Mt (514) 861-2821, sans frais 1-800-463-5250. Fax: (418) 235-4607.

ILE-AUX-COUDRES

HÔTEL CAP-AUX-PIERRES:

Sur l'enchanteresse île aux Coudres, 98 unités tout confort, une cuisine exceptionnelle et une gamme de divertissements, piscine intérieure/extérieure, tennis, marelle, bicyclette, ambiance familiale, etc. Demandez nos forfaits: «Cœur à Cœur», «Évasion dans l'île», «Vacances Plein-Air», «Détente» ou «Réunions d'affaires». Tél.: (418) 438-2711, de Mt (514) 861-2821, sans frais 1-800-463-5250, Fax: (418) 438-2127.

CHARLEVOIX

AUBERGE LES SOURCES

Venez vous détendre et bien manger dans une ambiance chaleureuse et des prix abordables toute l'année. Un choix de qualité! Voisin du Manoir Richelieu.

+++++

8 rue des Pins, C.P. 458, Pointe-au Pic, Qc, G0T 1M0 (418) 665-6952

Forfaits: 60\$ à 70\$ par jour, par pers. occ. double (déjeuner-souper inclus).

AUBERGE LA PIGNORONDE:

Auberge à flanc de montagne avec une vue magnifique sur le majestueux St-Laurent, 27 chambres tout confort, fine cuisine, piscine intérieure s'ouvrant sur la terrasse extérieure, salle de conférence et de jeux. Demandez nos forfaits «Cœur à Cœur», «Évasion vers l'art», «Douce Vacances», ou «Réunions d'affaires». Tél.: (418) 435-5505, De Mt (514) 861-2821. Sans frais: 1-800-463-5250, Fax: 418-435-2779.



"SUR LA ROUTE DU BONHEUR"

CHARLEVOIX / CAP À L'AIGLE

LA PINSONNIÈRE: TRÈS GRAND CONFORT, GASTRONOMIE ET RAFFINEMENT. Sous un même toit: Chambres spacieuses, certaines avec grandes baignoires tourbillons, foyer, lit à baldaquin, piscine intérieure, sauna et appareils d'exercices. Tennis, sentier écologique et plage sauvage privée. Demandez notre nouvelle brochure et nos forfaits pour la saison estivale. Certificats-cadeaux. 124 St-Raphaël, Cap-à-l'Aigle, G0T 1B0, 418-665-4431.

ESTRIE / NORTH HATLEY

AUBERGE HATLEY: Plein air et gastronomie dans un décor d'autrefois. 4 fourchettes. Le charme d'une vieille demeure bourgeoise perchée sur une colline dominant le lac Massawippi, 24 chambres dont certaines avec foyer. Forfaits de week-end à partir de 200 \$ p.p. occ. double. (819) 842-2451.

PAYS DE L'ÉRABLE / MONTMAGNY

MANOIR DES ÉRABLES: Vivez une expérience tout simplement hors de l'ordinaire... Vivez le faste d'un séjour au Manoir des Érables... table de renom, suites et chambres luxueuses, cachet unique d'un site historique. Le Manoir vous offre à proximité plusieurs activités de loisirs et détente, forfaits disponibles. Le Manoir des Érables, 220, du Manoir Montmagny, Qué. G5V 1G5. Tél.: (418) 248-0100.

LAURENTIDES

HÔTEL LA SAPINIÈRE: Découvrez le calme et la tranquillité à 1 h. de Mt. Situé au bord d'un lac - 70 ch. - Table d'hôte - Classifié 4 fourchettes et 5 fleurs de lys. Activités organisées - Canots, pédalos, tennis - Pisc. ext. chauffée - FORFAITS: dimanche ou vendredi: 5 jrs 499\$ - 2 jrs 215\$ p.p. occ. dbl - 3 repas p.j. et serv. (Sauf juillet et août) - Mt: 866-8262 - Ext. Mt: 1-800-567-6635 - Val-David: (819) 322-2020 - FAX: (819) 322-6510

HÔTEL L'EAU À LA BOUCHE: Ste-Adèle (Promotion '89). vos vacances. Confort, calme, détente et tout le service auquel vous attendez. 26 chambres luxueuses. Face aux pentes de ski, golf et tennis intérieur. Le restaurant vous servira une fine cuisine du marché. 4 Fourchettes* et l'hôtel 5 fleurs de lys. Demandez pour nos forfaits. Tél. sans frais de Mt: 1-800-363-2582, 229-4151 ou 229-2991.

MONTÉRÉGIE / SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU

HÔSTELLERIE LES TROIS TILLEULS: À St-Marc-sur-Richelieu. Une hôtellerie paisible et confortable, dans une demeure d'un autre âge, sur le bord de la rivière Richelieu et où le personnel n'a qu'un seul désir: satisfaire. Lauréat national «Mérite de la Restauration». Nous avons différents forfaits à vous proposer. 584-2231.

LAURENTIDES

AUBERGE DES NEIGES

Romantique auberge centenaire avec 8 chambres d'époque. Table gourmande. Rabais de 10 à 20% sur le tarif des chambres pour 4 soirs et plus à partir de 42.50 p.p. occ. dbl. 173 Tour du Lac, Ste-Agathe, J8C 2Z7 Tél.: (819) 326-1276

HÔTEL L'ESTEREL: Le joyau des Laurentides à une heure de route de Montréal. Portant une classification de 5 fleurs de Lys, HÔTEL L'ESTEREL est le centre de villégiature par excellence au Québec, comprenant marina, 18 trous de golf, tennis, piscine chauffée, gymnase, etc. N'oubliez pas notre cuisine renommée, nos vins fins et orchestre en soirée. Tarifs inclus golf et tennis. (514) 228-2571. De Montréal, 866-8224.

HÔTEL FAR HILLS/VAL MORIN: Un hôtel de choix dans les Laurentides. Domaine de 72 ch. avec lac privé. Voilier, planches à voile, canots, pédalos, squash, badminton, tennis et volley-ball. Golf et théâtre d'été à prox. Cuisine raffinée classifiée 4 fourchettes. Mini vacances (3 nuits, 4 jours et 5 repas) 237 \$ p.p. Facilités pour réunions d'affaires. Ligne dir. de Mt: 866-2219 ou (819) 322-2014.

Pour informations publicitaires contactez:
JOHANNE GUIBEAU
1-800-363-0305 — (514) 842-9645

Coup d'oeil boursier	
Indice de la Bourse de Montréal	1959.90 + 14.19
Indice TSE-300	3872.60 + 19.30
Indice Dow-Jones	2584.41 + 39.83
Dollar canadien (Cents US)	84.13 + .15
Or (Toronto, US\$)	367 - 4
Taux d'escompte	12.30%
Inflation	5.4 %

VIE DES ENTREPRISES

T-M quadruple son bénéfice

LES REVENUS de Télé-Métropole ont atteint \$ 31.4 millions pour le trimestre se terminant le 28 mai 1989 contre \$ 26.1 l'an dernier. Le bénéfice net de l'entreprise se situe à \$ 2.3 millions ou 31 cents par action par rapport à \$ 639,000 ou 9 cents par action pour la même période l'an dernier. Pour les neuf premiers mois de l'exercice financier en cours, les revenus ont atteint \$ 93.5 millions comparativement à \$ 81.6 millions pour la période correspondante l'an dernier, soit une hausse de \$ 11.9 millions ou 14.6 %. Les dépenses d'exploitation ont atteint \$ 89.3 millions comparativement à \$ 78.5 millions pour la même période l'an dernier, soit une hausse de \$ 10.8 millions ou 13.8 %. Le bénéfice net s'élève à \$ 3 millions ou 39 cents par action comparativement à \$ 1.9 millions (25 cents par action) l'an dernier. Les revenus provenant de la vente de services de production et de distribution d'émissions ont contribué à hausser le chiffre d'affaires, tandis que les revenus de diffusion sont légèrement supérieurs à ceux de l'an dernier. L'accroissement des dépenses a principalement porté sur les secteurs de la programmation et de l'information dans le but de continuer le redressement de les cotes d'écoute.

Chute des ventes de Triton

TRITON a enregistré un chiffre d'affaires de \$ 18.9 millions pour les six mois terminés le 31 mai, par rapport à \$ 27.5 millions pour la même période que l'année dernière. Le déficit pour la période s'est chiffré à \$ 33,638 soit 4 cents l'action comparativement à un déficit net d'exploitation de \$ 2.6 millions soit 27.6 cents par action. Triton vend des vêtements pour hommes, femmes et enfants qui sont commercialisés dans des points de vente répartis à travers le Canada. Les actions ordinaires de Triton sont inscrites à la cote de la Bourse de Montréal et de la Bourse de Toronto.

McDonnell Douglas essuie des pertes

MCDONNELL Douglas, le deuxième constructeur aéronautique américain et premier fournisseur du Pentagone a annoncé une perte nette de \$ 48 millions US (\$ 1.25 par action) au second trimestre de son exercice 1989 contre un bénéfice net de \$ 71 millions US un an auparavant. Le chiffre d'affaires du constructeur, en léger recul, s'est élevé à \$ 3.47 milliard US sur cette période contre \$ 3.60 milliards US pendant les trois mois correspondants en 1988.

MONDE DE LA FINANCE

Le CP fait une déclaration

LA SOCIÉTÉ Canadien Pacifique Limitée a annoncé qu'il n'existe aucun fait nouveau dans la société qui explique la forte activité entourant ses titres à la bourse. Il s'est négocié 2,309,255 actions en Bourse de Toronto hier et 333,293 actions en Bourse de Montréal. L'analyste Michel Tessier de la maison Tassé et Associés attribue ce mouvement aux rumeurs sur la possibilité de restructuration du CP. Plusieurs s'attendaient à une annonce imminente de dividende spécial ou de vente d'actif immobilier. Un analyste new yorkais a recommandé le titre récemment et des compte-rendus de presse en ont fait largement état depuis quelques jours. La mise au point de la direction du CP signifie qu'il n'y aura pas de vente d'actif incessamment non plus que de dividende spécial.

Edper a complété son émission d'actions

LES ENTREPRISES EDPER ont complété leur souscription à forfait pour les 4 millions d'actions de classe A comportant un droit de vote subordonné. La souscription a été consentie par Gordon Capital, Wood Gundy, RBC Dominion Securities, Merrill Lynch et Nesbitt Thomson Deacon pour des avoirs des fonds de \$ 110 millions.

Baton Broadcasting vend des actifs

M. DOUGLAS BASSETT, président de Baton Broadcasting annonce une entente pour la vente des actifs de Houghton Graphics, une filiale à part entière de Baton Broadcasting, à une compagnie contrôlée par M. Charles Nash. Baton Broadcasting se concentrera sur ses activités de cabledistribution et de radio-cellulaire.

REPÈRES ÉCONOMIQUES

France: la hausse des prix s'est ralentie

LA HAUSSE des prix à la consommation en France s'est nettement ralentie au mois de juin et a atteint 0.1 % par rapport au mois précédent, après 0.6 % en avril et 0.4 % en mai, selon l'indice provisoire publié mercredi par l'Institut National de la statistique et des études économiques. Sur les douze derniers mois, la hausse des prix est retombée à 3.6 % au lieu de 3.7 % en mai. Sur un an, la hausse des prix en France a été inférieure de 0.9 point à la moyenne de ses huit principaux partenaires (4.5 %). Depuis le début de l'année, l'inflation a atteint 2.1 %. Sur les six premiers mois de l'année, la France a ainsi réalisé de meilleures performances que ses partenaires, soulignant-on hier au ministère de l'économie et des finances. La hausse des prix depuis le début de l'année en RFA a atteint 2.6 %, tandis qu'en Italie 3.6 % et au Royaume-Uni 4.6 %. Les indices de l'inflation du Japon et des États-Unis en juin ne sont pas encore connus. L'écart d'inflation avec la RFA n'était plus que de 0.5 point en juin (après 0.6 point), soit le plus faible différentiel depuis août 1973.

Oerlikon veut se diversifier dans le civil

Son système de défense anti-aérienne reçoit un accueil peu enthousiaste

Michel Van de Walle
de la Presse canadienne

INSTALLÉE à Saint-Jean-sur-le-Richelieu pour fabriquer le système de défense anti-aérienne ADATS, pour lequel l'accueil a été mitigé, la société Oerlikon Aérospatiale veut diversifier ses activités et s'engager dans d'autres domaines, soit les secteurs spatial, des transports et de l'environnement.

À cette fin, la compagnie prévoit dépenser quelque \$ 100 millions sur une période de cinq ans dans la recherche-développement de nouveaux produits à son usine québécoise. Pour ce faire, un protocole d'entente a été conclu avec le gouvernement fédéral qui contribuera pour une somme oscillant entre \$ 30 et \$ 34 millions aux travaux de recherche de la compagnie. La firme négocie aussi une aide financière avec le gouvernement du Québec.

Le protocole d'entente a été officiellement signé hier par le ministre fédéral Robert René de Cotret et le président de la compagnie, Marco Genoni, alors que l'on inaugurerait la seconde phase d'expansion du complexe de Saint-Jean. À ce jour, les investissements directs de Oerlikon ont atteint \$ 100 millions.

La cérémonie fut l'occasion de faire la démonstration de quelques-unes des technologies mises au point par l'entreprise à des fins militaires mais pour lesquelles des applications

civiles sont possibles. Les secteurs de recherche privilégiés par la compagnie sont ceux de l'électro-optique, l'intelligence artificielle ainsi que la robotique.

« Nous voulons jouer un rôle majeur dans l'espace », a affirmé M. Genoni qui ne pouvait toutefois, dans l'immédiat, préciser à quels projets exactement Oerlikon Aérospatiale pourrait participer. Toutefois, les démonstrations faites hier laissaient entrevoir des possibilités du côté des communications entre satellites et stations terrestres, le contrôle de trajectoire de véhicules spatiaux par laser, etc.

Dans d'autres domaines, Oerlikon Aérospatiale affirme disposer de technologies avancées qui permettraient, par exemple, la collecte de données à distance pouvant ainsi prévenir ou expliquer après coup des pannes électriques majeures. Présent à la cérémonie d'hier, le président d'Hydro-Québec, Richard Drouin, était d'ailleurs un invité attentif.

Oerlikon Aérospatiale, une filiale de la multinationale suisse Oerlikon Bührle, s'est installée au Québec après avoir décroché un contrat de \$ 640 millions du ministère canadien de la Défense pour la mise au point et la production d'un système de défense anti-aérienne utilisant des missiles montés sur des chars.

M. Genoni affirme que dès le début, il entendait diversifier les activités de l'entreprise et ne pas se can-

tonner dans les contrats militaires. S'il reconnaît que les compressions dans les dépenses militaires posent des problèmes pour des compagnies comme la sienne, il affirme que ce n'est pas là le motif qui l'incite à la diversification. Il rappelle que, dès le début, la firme a ajouté le terme « Aérospatiale » à sa raison sociale.

L'entreprise emploie actuellement quelque 650 personnes et M. Genoni estime qu'elle a atteint son rythme de croisière. Il entend maintenir les emplois à ce niveau.

À ce jour, la compagnie a livré le premier des 36 chars prévus à son contrat, chiffré à près de \$ 700 millions avec le gouvernement canadien, le seul pays à passer une commande d'une telle envergure. Oerlikon en a également vendu quatre à l'armée américaine, à la faveur d'un contrat de sous-traitance avec le géant américain de l'armement, Martin Marietta.

Les premiers tests faits sur le système ADATS ont toutefois été peu concluants, se montrant peu fiables lorsque les conditions de visibilité (en raison de forte pluie, brume, etc.) sont mauvaises, selon les rapports de l'armée américaine. Hier, M. Genoni affirmait que cela tenait au fait que les essais avaient été faits à l'époque avec des prototypes. Il soutient que l'armée américaine est maintenant « satisfaite du système » et que des essais de tirs auraient été concluants dans six cas sur six, Oerlikon s'attend de la part des États-

Unis à une nouvelle commande de quatre ou cinq chars additionnels en octobre prochain, pour livraison en 1991.

Oerlikon a également présenté des soumissions pour équiper les armées des Pays-Bas et de la Turquie. Dans le premier cas, l'accueil « n'a pas été aussi favorable qu'on le croyait », a avoué M. Genoni. Le rapport du comité responsable des acquisitions militaires a préféré le système français Crotale à la proposition d'Oerlikon Aérospatiale. Toutefois, dit M. Genoni, cette recommandation n'a pas été approuvée par le parlement des Pays-Bas et l'affaire ne semble pas définitivement jouée, selon lui.

Quant à la Turquie, M. Genoni se montre optimiste puisque le rapport est favorable au système ADATS. Il s'attend à une décision vers la fin de 1989 ou le début de 1990 de la part du gouvernement turc.

À propos du contrat avec le gouvernement canadien, la seconde livraison est prévue en septembre et le rythme de production devrait s'accroître à compter de l'an prochain, a dit M. Genoni.

Le président affirme que la division québécoise n'est pas encore rentable mais que les profits devraient commencer à apparaître à la fin de 1990. Pour justifier l'aide gouvernementale, il fait valoir que dans la haute technologie, l'auto-financement est impossible et que le soutien de l'État est nécessaire.

Les employés d'Air Canada détiennent 12 % des actions du transporteur aérien

Joan Chartier

LES EMPLOYÉS d'Air Canada détiennent 12 % des actions de leur compagnie à la suite de sa privatisation totale. C'est ce que le président de la compagnie, M. Pierre Jeannot, a annoncé hier au moment de la remise d'un chèque de \$ 493.5 millions, émis par la Banque Royale et RBC Securities, que le ministre responsable des privatisations, M. John McDermid, a accepté hier matin au nom du gouvernement fédéral.

La première émission de capital-actions avait porté sur 30 million d'actions vendues au prix de \$ 8 chacune en novembre dernier. La deuxième émission dont la clôture est survenue hier transportait 41 millions d'actions des mains du gouvernement fédéral au public.

Cette deuxième émission différerait de la première en ce qu'il s'agissait d'une émission secondaire. Elle s'est conclue à \$ 12 l'action et en conséquence n'était pas admissible au Régime d'épargne-actions du Québec. Elle n'a pas non plus été offerte aux employés.

Par contre, un programme d'achat d'actions sera disponible pour les employés avec une contribution maximale de \$ 2,000 annuellement, la société désormais privée contribuant au paiement de 20 % de ces achats à même sa caisse. Au total, 17,500 des 23,000 employés d'Air Canada se sont prévalus de la première émission d'actions.

Avec la déduction fiscale du Régime d'épargne-actions, ces titres n'ont coûté que \$ 5 aux employés. Or, ces actions ont touché \$ 13.62 il y a trois semaines.

Rappelons que lors de la première émission, de nombreux observateurs déconseillaient l'achat des actions d'Air Canada, notamment *The Globe and Mail*. Les employés qui s'en sont procurés se frottent les mains aujourd'hui. Ils auront bientôt triplé leur mise, en tenant compte de la récu-

pération fiscale.

Air Canada comptait au total 100,000 actionnaires en novembre et en décembre 80,000 selon le relevé le plus récent. C'est le Magellan Trust Fund des États-Unis qui détenait le plus grand nombre de titres à la suite de la première émission, soit un million d'actions. La loi de la privatisation n'autorise pas un investisseur américain à acheter plus de 10 % des actions et au maximum 25 % des actions peuvent être achetées par des étrangers. Le principal actionnaire canadien privé était Ira Gluskin, le commentateur du *Financial Times* du Canada.

Le président d'Air Canada a annoncé l'intention de la direction d'é-

tendre la présence de sa compagnie aux États-Unis, en Europe et dans les pays du Pacifique. Une demande a déjà été déposée en ce sens pour l'établissement de liens avec la Corée de même que Singapour et une requête suivra sous peu pour des liaisons avec le Japon. Air Canada vise aussi à desservir la Malaisie et les Philippines.

La vente de la participation du gouvernement fédéral porte sur 57 % des actions ordinaires d'Air Canada. La privatisation annoncée en avril 1988 aura donc pris au total 15 mois pour se réaliser.

Le ministre responsable des privatisations et des affaires réglemen-

tées s'est refusé à toute annonce au sujet du calendrier de privatisation de Péro-Canada, la plus importante privatisation attendue au Canada sur le plan financier. Celle-ci est susceptible de rapporter au gouvernement fédéral quatre fois plus que la privatisation d'Air Canada.

M. McDermid a souligné que la vente d'actions d'Air Canada représente la plus importante souscription secondaire réalisée au Canada. Elle fournit \$ 473.8 millions nets au gouvernement fédéral bien que le chèque émis eût été de \$ 493.5 millions au total. Depuis 1984, on a assisté à 18 privatisations rapportant au total \$ 3 milliards au gouvernement fédéral.

Baisse de l'inflation aux États-Unis

WASHINGTON (AFP) — L'inflation a nettement marqué le pas aux États-Unis en juin, confirmant le ralentissement dans lequel l'économie américaine s'est engagée.

La hausse de 0.2 % des prix de détail en juin est d'autant meilleure qu'elle indique également un recul du rythme fondamental de l'inflation.

Ces statistiques ont entraîné une forte reprise à Wall Street, sur un marché très actif. L'indice Dow Jones a franchi la barre des 2,550 points dès les premières transactions et a poursuivi son envolée à son plus haut niveau depuis le 5 octobre 1987, deux semaines avant le krach, pour clôturer à 2,584.41 en hausse de 39.65 points.

L'ensemble des analystes s'attendaient à une diminution de l'inflation, mais due avant tout à la modération des prix dans les domaines très volatils de l'énergie et de l'alimentation, qui étaient pour beaucoup dans le rythme élevé des premiers mois de l'année.

Or, si les prix de l'énergie, grâce à la retombée des cours du brut, ont baissé en juin de 1 %, et les prix ali-

mentaires, pratiquement débarrassés des effets de la sécheresse de l'an dernier, n'ont augmenté que de 0.2 %, l'inflation hors énergie et alimentation est restée elle aussi limitée à 0.2 %.

« Le fait que les prix (hors ces deux secteurs) aient si peu augmenté montre que l'inflation a maintenant passé le sommet, et qu'elle va commencer à redescendre lentement dans les mois qui viennent », estime M. Richard Berner, économiste de la firme d'investissements Salomon Brothers.

Un sentiment qui semble partagé par l'ensemble des analystes, même s'ils diffèrent quant au chiffre que pourrait atteindre l'inflation pour l'année entière.

Les plus optimistes estiment qu'il devrait tourner autour de 5 %. Le gouvernement américain, qui a révisé mardi ses prévisions, s'attend pour l'ensemble de 1989 à une hausse des prix de détail de 4.9 %. Un chiffre qui resterait supérieur aux 4.4 % de

1988 et 1987, mais largement inférieur aux 5.9 % enregistrés en rythme annuel sur l'ensemble du premier semestre.

Au Conference Board, on se montre moins optimiste. « Je ne pense pas que le chiffre de juin corresponde à ce que nous aurons dans les mois à venir, et le rythme fondamental d'inflation reste actuellement à 5 % (en rythme annuel) », ce qui, étant donné la hausse déjà enregistrée sur les six premiers mois, devrait donner pour l'année un chiffre plus élevé, estime M. Vincent Masaro, un des économistes de l'organisation patronale américaine.

La plupart des analystes estiment toutefois que les menaces inflationnistes des premiers mois (6.7 % de hausse en rythme annuel entre janvier et mai) semblent jugulées, et s'attendent dans un avenir relativement proche à une nouvelle baisse des taux d'intérêt.

« Ce nouveau chiffre renforce la

Voir page 12 : Inflation

CHAIT SALOMON

AVOCATS

ont le plaisir d'annoncer que

DAVID G. MASSE

JEAN-FRANÇOIS MÉNARD

RONALD L. STEIN

MARC J. RUBIN

ont été admis à titre d'associés.

Samuel Chait, C.R. (1904-1982)
Nahum Gelber, C.R.
Bernard Reis
C. Ralph Lipper
David H. Kauffman
Daniel Lessard
André A. Lévesque
Sylvia B. Litvack
Jean-François Ménard
Carol Cohen
Sam Hornstein
Jeffrey Edwards
Myra L. Shuster

Nathaniel H. Salomon
Arthur I. Bronstein
Gordon L. Echenberg
Sander J. Klein
Normand Amyot
Ronald Auclair
Ronald H. Levy
David G. Masse
Ronald L. Stein
Marc J. Rubin
André Giroux
Virginia Lam
James D. Smirniotis

Bureau 1900 - 1, PLACE VILLE-MARIE
MONTRÉAL (QUÉBEC) Canada H3B 2C3
Téléphone : (514) 879-1353
Adresse télégraphique : Chaitlex
Télex : 055-60557
Télécopieur : (514) 879-1460

LA BANQUE ROYALE
DU CANADA

Dividendes

AVIS est donné par les présentes que les dividendes sur les actions en circulation ci-dessous de cette Banque ont été déclarés payables pour le trimestre en cours à la Banque et à ses succursales à compter du 24 août, 1989 aux actionnaires inscrits à la clôture des registres le 24 juillet, 1989 comme suit :

1. Dividende n° 34 de \$0.47 par action sur les actions privilégiées de premier rang, série A, de \$1.88;
2. Dividende n° 25 de \$0.3625 par action sur les actions privilégiées de premier rang, série B, de \$1.45;
3. Dividende n° 21 de \$2.2501 par action sur les actions privilégiées de premier rang à taux variable, série C;
4. Dividende n° 21 de \$1.8939 U.S. par action sur les actions privilégiées de premier rang à taux variable, série D;
5. Dividende n° 408 de \$0.55 par action sur les actions ordinaires.

Les détenteurs d'actions des catégories susmentionnées, sauf celles indiquées à l'alinéa 4 ci-dessus, peuvent choisir de recevoir leurs dividendes sous forme d'actions ordinaires de la Banque plutôt qu'en espèces, conformément aux dispositions du Régime de dividendes et d'achat d'actions établi par la Banque.

AVIS est également donné par les présentes que les dividendes n° 40, 41 et 42 sur les actions privilégiées de premier rang, série E, au taux flottant ajusté au cours, en circulation de cette Banque, ont été déclarés pour les mois d'août, et de septembre et octobre 1989 et qu'ils seront payables les 12 septembre, 12 octobre et 10 novembre 1989 respectivement aux actionnaires inscrits à la clôture des registres les 31 août, 29 septembre et 31 octobre 1989 respectivement, en conformité des dispositions sur les droits, privilèges, restrictions et conditions se rattachant à ces actions.

Par ordre du conseil d'administration

La vice-présidente et secrétaire,

Jane E. Lawson
Montréal, le 5 juillet 1989

LA VIE ÉCONOMIQUE



AVIS

Conseil scolaire de l'île de Montréal

Veuillez prendre avis que, le 4 juillet 1989, le comité exécutif du Conseil scolaire de l'île de Montréal a adopté deux projets de règlement pour fixer les dates, heures et endroits de ses séances ordinaires durant l'année 1989-90.

Ces projets de règlement peuvent être consultés au bureau du secrétaire général du Conseil scolaire, 500, boulevard Crémazie Est, à Montréal, jusqu'au 22 août 1989, date prévue pour leur adoption.

Les séances du comité exécutif, tout comme celles du Conseil scolaire, sont publiques.

Le secrétaire général,
Jean Marcoux

La libéralisation des airs crée des turbulences entre au Gatt entre la CÉE et les États-Unis

(AFP) — Pendant que la Commission Européenne adoptait hier une nouvelle série de mesures pour libéraliser le transport aérien, afin de réduire le contrôle des pouvoirs publics et de faire baisser les prix, les États-Unis exprimaient de très fortes réticences à une telle libéralisation, faisant surtout valoir des considérations de sécurité nationale.

Dans une communication présentée au groupe de négociation ad hoc du GATT, les États-Unis, qui, avec les autres pays industrialisés, cherchent depuis 3 ans à obtenir une li-

beralisation du commerce des services, font valoir d'emblée que l'aviation et les transports maritimes sont « étroitement liés à la souveraineté nationale ». La très forte réglementation de ces secteurs s'inspire du souci « de garantir le respect de normes sévères de protection de l'environnement et de sécurité », selon Washington.

De fait, les Américains ne voient pas comment l'on pourrait, dans ces domaines, répondre aux objectifs de la démarche entreprise dans le cadre de l'Uruguay Round et qui sup-

pose transparence, libéralisation progressive, octroi du traitement national aux étrangers et non discrimination.

« Il est extrêmement difficile de déterminer comment on arriverait à la libéralisation progressive dans ces secteurs », soulignent-ils.

Le document américain met en exergue les problèmes qui se poseraient en cas de guerre ou de crise nationale, entraînant des réquisitions d'avions, de bateaux et même d'équipages, et les difficultés qui surgiraient de l'accès de transporteurs

étrangers au marché intérieur (cabotage).

Il fait valoir qu'en cas d'urgence, un État doit pouvoir compter sur une infrastructure contrôlée et gérée par des nationaux. De ce fait, souligne-t-il, « de nombreux pays prennent des mesures pour être sûrs de pouvoir disposer, en cas de crise nationale, de capacités de transport aérien et maritime adéquates ».

En bref, les États-Unis laissent entendre que les quelque 2.000 accords bilatéraux, qui régissent, dans le cadre de la convention de Chicago, les transports aériens, fonctionnent parfaitement et peuvent être adaptés pour être de moins en moins restrictifs. Quant au trafic maritime, il évolue de manière relativement satisfaisante, dans le cadre le plus souvent de groupements de compagnies, connus sous le nom de « conférences maritimes ».

De toute évidence, les pays industrialisés, qui, devant le spectaculaire essor des services, ont pressé les pays en voie de développement d'accepter, à leur corps défendant, le libre-échange, entendent, en fonctions de leurs intérêts respectifs, en exclure certains secteurs. La Communauté Européenne ne pourrait, par exemple, que se montrer réticente face à l'une des conséquences de cette libéralisation, l'afflux d'une nouvelle main d'oeuvre étrangère.

Le commerce mondial sous tension

LONDRES (PC) — Les pays riches devraient se hâter de faire des concessions substantielles à leurs voisins plus pauvres s'ils ne veulent pas assister à une recrudescence des tensions dans le commerce mondial semblables à ce qui s'est produit vers le milieu des années 80, prévient un groupe d'économistes dans un rapport dont les conclusions ont été rendues publiques hier, à Londres.

C'est un professeur de l'université Western Ontario, John Whalley, qui a coordonné pendant trois ans le travail des 27 économistes issus de divers pays industrialisés et en voie de développement qui sont à l'origine de ce rapport.

Le document, qui sera publié à l'automne en Grande-Bretagne et aux États-Unis, souligne que les pays en voie de développement ont récemment adopté unilatéralement des initiatives peu connues, en vue, notamment, de libéraliser le commerce mondial. Ils ont de plus démontré leur engagement envers une plus grande ouverture au commerce mondial en participant pleinement aux pourparlers de l'Uruguay Round sous les auspices du GATT, l'Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers. De telles mesures sont souvent politiquement peu populaires dans les pays en question, rappellent les économistes.

Aussi faut-il que les pays riches réagissent rapidement pour assister ces pays dans leurs efforts de libéralisation, écrivent-ils.

À court terme, le rapport recommande que les pays riches réévaluent leurs restrictions aux importations de produits tropicaux, au cours des discussions de l'Uruguay Round, et respectent leurs promesses antérieures de ne pas imposer de nouvelles barrières tarifaires aux pays pauvres, notamment dans le textile et l'agriculture.

À plus long terme, le monde industrialisé devrait alléger la dette du tiers monde, notamment en rattachant les remboursements futurs à la croissance de leurs revenus d'exportations, et accroître le commerce des denrées, crucial pour les pays en voie de développement.

Le rapport a été réalisé avec l'aide de la fondation Ford aux États-Unis et d'un groupe d'experts indépendants de Londres, le « Trade Policy Research Centre ».

Placement secondaire

Ces titres ayant été vendus, cette annonce ne paraît qu'à titre de renseignement

493 513 500 \$



Air Canada

41 126 125 Actions ordinaires

Prix: 12 \$ par action

Les actions ordinaires ont été acquises de Sa Majesté du chef du Canada.

397 513 500 \$

33 126 125 actions ordinaires ont été acquises pour être vendues au Canada par:

RBC Dominion Securities Inc.

Wood Gundy Inc.

ScotiaMcLeod Inc.

Nesbitt Thomson Deacon Ltée

Richardson Greenshields du Canada Limitée

Burns Fry Limitée

Merrill Lynch Canada Inc.

Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.

Corporation Gordon Capital

Toronto Dominion Sécurités Inc.

Midland Doherty Limitée

Walwyn Stodgell Cochran Murray Limitée

La Société de valeurs First Marathon Ltée

Société de financement Prudential-Bache Canada

Loewen, Ondaatje, McCutcheon & Compagnie Limitée

Sprott Securities Limited

Andras Recherche Capital Inc.

Brault, Guy, O'Brien Inc.

Brink, Hudson & Lefever Ltd.

Bunting Warburg Inc.

Casgrain & Compagnie Limitée

C.M. Oliver & Compagnie Limitée

Dean Witter Reynolds (Canada) Inc.

J. D. Mack Limited

John Graham & Compagnie Limitée

MacDougall, MacDougall & MacTier Inc.

Maison Placements Canada Inc.

Les Valeurs McCarthy Limitée

McDermid St-Lawrence Limitée

McLean McCarthy Limited

McNeil, Mantha Inc.

Moss, Lawson & Compagnie Limitée

Odlum Brown Limited

Peters & Co. Limited

Scotia Bond Company Limited

Tassé & Associés Limitée

96 000 000 \$

8 000 000 actions ordinaires ont été acquises pour être vendues sur le marché international par:

RBC Dominion Securities International

Wood Gundy Inc.

Credit Suisse First Boston Limited

Deutsche Bank Capital Markets Limited

Morgan Stanley International

Swiss Bank Corporation Investment Banking

S.G. Warburg Securities

Banque Bruxelles Lambert S.A.

BNP Capital Markets Limited

Burns Fry Limitée

Goldman Sachs International Limited

Nesbitt Thomson Deacon Inc.

Nomura International

N.M. Rothschild & Sons Limited

Salomon Brothers International Limited

ScotiaMcLeod Inc.

◆ Inflation

probabilité d'une baisse des taux d'intérêt, et je pense que nous pourrions descendre d'ici la fin de l'année jusqu'à 9 ou 9.5 % » pour le taux de base bancaire, prévoit M. David Hale, chef économiste de la firme Kemper Financial Services.

Deux banques, une petite banque du Missouri et la Chase Manhattan, avaient été les seules il y a une dizaine de jours à baisser leur taux de base de 11 à 10.5 %, mais pourraient être suivies si la Réserve fédérale (Fed) faisait de son côté un geste en ce sens.

Une indication sur la politique monétaire de la Fed pourrait être donnée jeudi par son président, M. Alan Greenspan, lors de sa déposition semi-annuelle devant le Congrès.

MANGER MIEUX— C'EST MEILLEUR

Participation

L'ACTUALITE BOURSIERE

MONTREAL

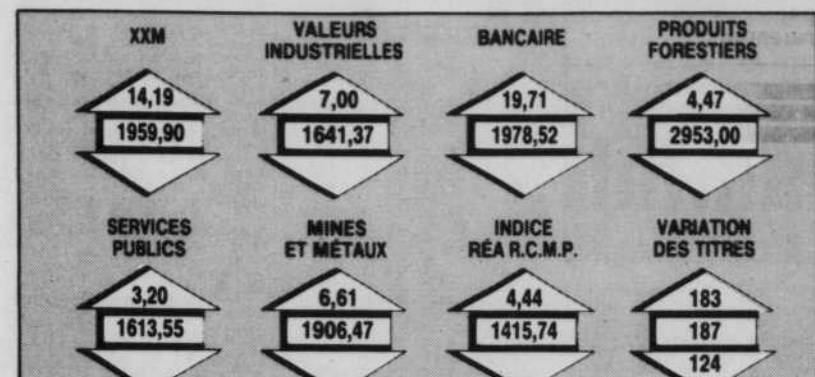
Le XXM gagne 14 points

MONTREAL (PC) — Les cours ont progressé sur un vaste front, hier à la Bourse de Montréal. L'indice général a enregistré un gain de 14,19 points et se trouvait à 1959,90 au terme d'une séance mouvementée. Un important volume a été traité, 11,042,332 actions changeant de main au lieu de 8,494,294 la veille.

Étaient en hausse: les bancaires, de 19,71 à 1978,52; les industrielles, de 7,00 à 1641,37; les minières, de 6,61 à 1906,47; les forestières, de 4,47 à 2953,00; et les services publics, de 3,20 à 1613,55. En recul: les pétroliers, de 2,21 à 1600,83.

L'industrielle TransAlta Utilities, inchangée à \$14 7-8 s'est traitée à 866,800 exemplaires. La minière LAC Minerals a cédé 1-8 à \$12 3-8 et 125,647 actions ont été brassées. Parmi d'autres valeurs qui ont retenu l'attention, Canadian Pacific a gagné 5-8 à \$25 1-8, Banque Nationale 3-8 à \$14 7-8, Imasco 3-8 à \$40 1-8, BCE 3-8 à \$41 1-2, Banque Royale 1-4 à \$44 7-8 et CAE 1-8 à \$13 7-8.

Sur un total de 494 titres mis en jeu 183 étaient gagnants, 124 perdants et 187 stables.



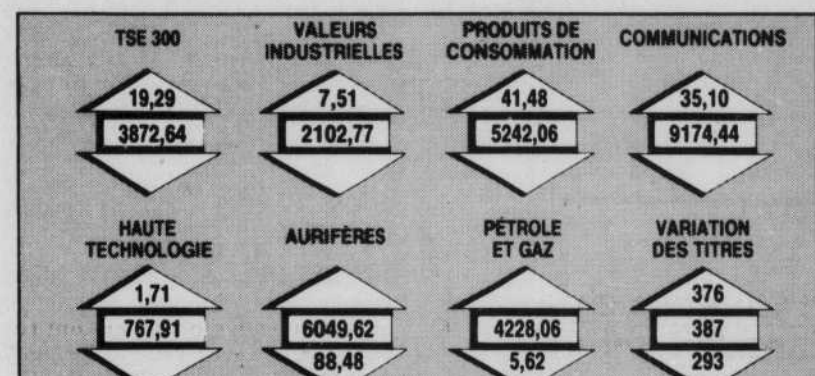
TORONTO

La hausse des prix de détail encourage

TORONTO (PC) — L'activité était forte, hier à la Bourse de Toronto, et l'indice composé a fermé en hausse de 19,3 points à 3872,6. Les échanges ont porté sur 32,9 millions d'actions contre 32 millions le jour précédent.

Comme aux États-Unis, la hausse des prix de détail au Canada, même si elle n'a été que de 0,4% au pays, a eu un effet positif sur le marché.

Dans les industrielles, Canadian Pacific a gagné 1-2 à \$25, Imperial Oil B 4-1 à \$57 3-4, Roger Communications 2-3 à \$116 3-8, Seagram 1-4 à \$90 1-4 et Astral A 7-8 à \$13 1-4. AMCA International a perdu 15 cents à \$4,45, Bova 4 cents à \$12,6, Sedona Industries 10 cents à 50 cents, Scottish York Hold 7 cents à 35 cents et Exco Technology 20 cents à \$1,70. Dans les mines, Pine Point Mines a gagné 1-4 à \$32, Brunswick Mining and Smelting 3-8 à \$11 et Gibraltar Mines 1-4 à \$9 5-8. Echo Bay Mines a cédé 1-2 à \$18, Placer Dome 3-8 à \$17 1-2 et American Barrick 3-8 à \$31 1-8. Dans les pétroliers, Anderson Exploration a gagné 5-8 à \$14 1-2, Strathfield 1-2 à \$6 5-8 et Morrison Petroleum 3-8 à \$13 1-8. Métalores Resources abandonne 7-8 à \$35, Total Petroleum 1-4 à \$29 1-2 et Ranger Oil 1-4 à \$6 1-4.



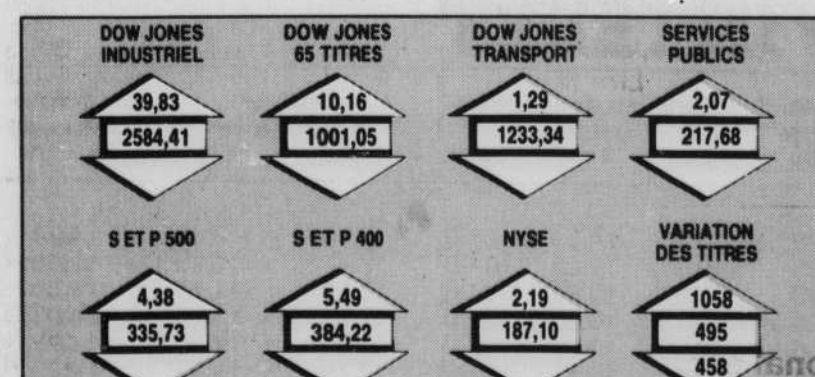
NEW YORK

Le Dow franchit la barre des 2550

NEW YORK (AFP) — Des statistiques meilleures que prévues pour l'évolution de l'inflation ont entraîné une forte reprise hier à Wall Street, sur un marché très actif. L'indice Dow Jones des valeurs industrielles a franchi la barre des 2,550 points des premières transactions et a poursuivi son envolée à son plus haut niveau depuis le 5 octobre 1987, deux semaines avant le krach, pour clôturer à 2,584,41 en hausse de 39,65 points. Quelque 217 millions d'actions ont été échangées. Le nombre de valeurs en hausse a dépassé celui des baisses: 1,058 contre 458; 495 titres ont été inchangés.

Les analystes ont attribué la reprise à la hausse de 0,2% seulement des prix de détail en juin contre 0,6% en mai et des prévisions de 0,3%. Ces statistiques, considérées comme un signe d'abatement de l'inflation, ont renoué l'espoir d'un prochain relâchement de la politique du crédit de la Réserve fédérale américaine. Elles ont par ailleurs déclenché une déteinte des taux d'intérêt obligataires, ce qui a accentué la demande en Bourse.

Dow Chemical a gagné 2-3 à \$91-2; Philip Morris 3-4 à \$147 et Procter and Gamble 3-4 à \$117. McDonnell-Douglas qui a publié des résultats décevants pour le second trimestre, a chuté de 5-8 à \$72. UAL a perdu 3-4 à \$174 et Colgate 3-4 à \$38. Du côté des canadiennes, Alcan a gagné 1-4 à \$21 3-4, Becton Dickinson 1-4 à \$53 1-8, General Reassurance 2-3 à \$70 3-8 et Seagram 1-4 à \$76. Varsity était inchangée à \$2 5-8.

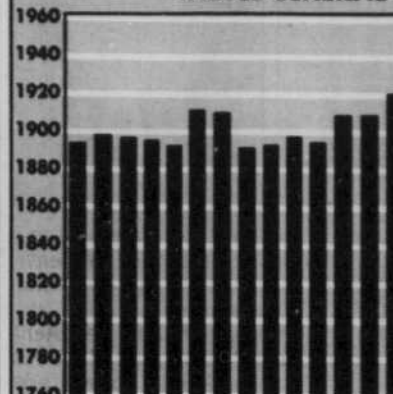


DEVISES

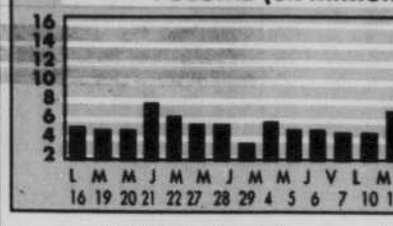
Voici les taux des devises étrangers tels que fournis hier matin par la Banque Nationale. Les cotes sont en monnaie canadienne et varient d'une banque à l'autre.

Afrique du Sud	Rand	0.4410	Hong Kong	Dollar	0.1526
Afrique franc	Franc CFA	0.003692	Inde	Roupie	0.0725
Allemagne-Ouest	Mark	0.6256	Israël	Sheqels	0.6589
Antilles Angl.	Dollar	0.4415	Italie	Lire	0.000867
Australie	Dollar	0.8896	Jamaïque	Dollar	0.2204
Autriche	Schilling	0.08905	Japon	Yen	0.008048
Bahamas	Dollar	1.1896	Liban	Livre	0.00232
Belgique	Franc	0.03069	Mexique	Peso	0.000494
Danemark	Couronne	0.1614	Norvège	Couronne	0.1709
Espagne	Peseta	0.009998	Nouv.-Zélande	Dollar	0.6751
États-Unis	Dollar	1.1896	Portugal	Escudo	0.007507
Finlande	Mark	0.2786	Royaume-Uni	Sterling	1.9263
France	Franc	0.1846	Suède	Couronne	0.1836
Grèce	Drachme	0.007250	Suisse	Franc	0.7235
Hollande	Florin	0.5552	Vénézuéla	Bolivar	0.03260

INDICE GENERAL



VOLUME (en millions)



A B

ACDS	3000	40	40	+	3
ACI-Bio	4000	16	14	14	5
AMCA	10034	40	45	40	6
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	1
AMCA-5	200	241	241	241	

C D

Itico A1	600	510/102	102	102	- V2
Itallant A	2125	95	95	95	
Auberger	6450	460	450	455	+ 5
Audrey	11750	350	340	340	- 10
Alcor	1465	100	100	100	
B Corp.A	2030	530/102	102	102	- 10
BC Tel	16730	1710	1710	1710	- 10
BC GAS	800	315/15	15	15	- 10
BCE Inc	62324	164	415	415	- 10
BCE Mbl	9405	325	32	32	- 10
BCEd	9100	275	274	274	- 10
BCEd.WI	2750	35	35	35	- 10
Bced8.625	100	910/10	910	910	- 10
Bpr.m A	700	510/10	10	10	- 10
Bp Con	2890	317/17	17	17	- 10
BU Cent	2900	140	140	140	- 10
CAE ind					44
CB Pak					3
CCL ind					3
CGC					3
ICFC Inc					3
CGC Inc.					3
ICGI Gr					3
ICM pu					3
CF Fin.					3
ICldw A					3
Cambior					3
Cambio w					3
Comp Res					3

FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS

I J

MEMBRES			
ABC Group			
ynFully-Mpd	5.79		
ynFund-Value	5.49		
AdmEx Inc	5.19		
nClairfin Esc			
nClairfin Inc	5.09		
AGF Group			
Amer Grth	9.42		
Cdn Gs Enr	7.98		
Cdn SecGth	10.09		
Trust	6.74		
Conv Inv	10.15		
ynMMF	9.20-1.00		
Elliot Page			
EP Bal	26.84		
EP Bond	26.84		
EP Equ	28.66		
nEP Mo	11.83-1.00		
Ethical Gwth			
Vethical Gwth	6.59		
ynMMF			
vintenn1	4.74		
Fidelity Inv.			
vCap Bal	11.79		
vCap Buildr	12.78		
ynMMF	12.78		
Amerifund			
CIF			
Diversifd	25		
Diversifd	40		
Diversifd	55		
Dividend			
Equifund			
ynMMF	11.15		
MWV	Inv		
nDf	Balanc		
nDf			
N.N. Funds			
MONEY Gold			
NACR			

K L

gExcl	Am	Eq	5.68	nBanced	10.26	Northern	Group
gExcl	Cd	Bd	5.28	nBnd	10.51	yCdn	MM
gExcl	Cd	Eq	5.28	nBnd	10.51	yCdn	MM
gExcl	GloBn	4.76	nMMF	11.30-1.90	Prvt	Uz	
gExcl	Japan	4.76	nMortg	11.21	Uz	Uz	
gExcl	M	10.25-5.70	First	5.47	Ont. Teachers		
gExcl	M	Special	5.76	Growth	5.47	nAggressiv	
gExcl	Pool	9.30	ncn	11.34	Balanced	nAggressiv	
Grh	Early	10.47	vsReol	6.46	nDiversifd		
HiTech	Early	12.77	Fonds Desordrs		nVfIX	11.25-	
Japan	Early	5.72	nVActions	19.55	nMise		
nMMF	11.47-10.50	vsEquibre	10.43		PHN Group		
Ont	Early	4.76	nVEquibre	10.43	nCdn		
Pld	Inc	5.75	nVInfrnt	15.52	nBnd		
Special	9.79	vsObliq	4.64		nCanadian		
AIC Advantage			Fonds MFQ		nDiv	Inc	
Advantage	11.64		yActions	9.85	nMMF	11.70	

M N

Natural Res	4.37	VEquillibre	9.98	Vintage Fd	
Revenue Gth	3.79	VEquibcoise	9.98	Prudential Gr	
Univest	4.37	VEquibcoise	9.98	Diversifd	
Allies Capit	4.68	VEquibcoise	9.98	VEquibcoise	
Canadian	4.68	VEquibcoise	9.98	Growth	
Ndividend	4.68	VEquibcoise	9.98	Income	
Income	5.59	VEquibcoise	9.98	NMFM	11.52
Univest Cdn	4.93	VEquibcoise	9.98	NMFM Res.	
Univest	4.93	VEquibcoise	9.98	NMFM Res.	
NMFM	10.07-50.00	VEquibcoise	9.98	Realgrowth Fd	
Altamira		VEquibcoise	9.98	VEquibcoise	
Nbalanced	10.86	VEquibcoise	9.98	VEquibcoise	
Univest	12.15	VEquibcoise	9.98	VEquibcoise	
Ncapit Gwth	10.86	VEquibcoise	9.98	VEquibcoise	
Ndiversifd	10.86	VEquibcoise	9.98	VEquibcoise	
NEquity	14.63	VEquibcoise	9.98	VEquibcoise	
NGro	9 Inc	VEquibcoise	9.98	VEquibcoise	

O P

Ad BI Chip	10.29	vnCondon
Cd BI Chip	11.79	vnEnergy
Dividend	9.19	vnGlobal.vin
Dividend	9.57	vnGlobal Bond
MMF	11.63-10.02	vnJapanes
uMMF	8.33-10.02	vnMMF
T-Bill	11.01-10.02	vnMortgage
Associate Inv		
Assoc. Inv	7.94	vnPreferred
Bellco Tremblay		vnRocym
Bond Mfg	5.15	vnSummit RF
Cd Cum	17.11	vnSummit TD
Cdn Bal	10.29	vnFund Growth
Discovery	5.49	vnRbal
Internt	7.59	vnNorth Amer
Internt	7.59	vnEquity
elDMD Ame	5.02	vnMMF
		11.23

Q R

LDLMK	HI	5.20	gVantago	Bal	5.20	nStoK	
Mny	Fy	11.69-10.00	gVantago	Ban	5.11	nWorlD	Gwth
Optiml	Cn	7.74	gVantago	Ea	6.10	Scptre	Fvns
Optiml	Rscs	11.21	gVantago	inI	5.22	nBalanced	
Optiml	Gaurus	5.16	gVantago	U	5.16	Scptre	Fvns
BPI	Capital		Gdn	Mrt	Shul	nVequity	
Cn	Bond	10.00	G	Mort	Shul	vninI	
Cn	Equd	10.00	Integra	Cop		nMMF	11.20
YEAFF	Equd	7.36	Balanced		11.14	Scolia	Funds
Emerg	Gwt	8.85	Integra	Cop		Scolia	Funds
Global	Ea	11.87	nAct-Evnt		5.56	nCdn	Ea
VGlobal	Cn	9.18	nEqui-Bal		5.32	nIncome	
Global	Equd	9.84	nRev-Inc		5.10	nStoK	Bond
nMMF	12.74-10.00		Investors	Group		Spectrum	
Dec	Option	10.33	vnCdn		4.38	nGth	11.1
Option	Ea	10.33	vDvidend		9.46	nCdn	Equity
Burns	Fry					gDiversified	

S T

Calvin Bullock																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
----------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

U V

valanced	11.03	gndv	BAI	5.34	rtives	Funs
vniv	Equity	6.46	nv	MM	11.06	10.00
vniv	Income	4.66	Viking	Cdn	15.08	Diversd
vnMortgage	10.32	Viking	Cdm	16.75	Global	
Prap	Fund	104.34	Viking	Div	18.11	Growth
Century			Viking	Inc	13.5	MMF
DJ	9.20	Viking	Int'l	19.09	Templeton	Gr
uDJ-U.S.	7.73	Lloyds Bank	Cn	11.03	Dev	Growth
CGF Group		valanced	10.21	Global	Inc	
VFund 4000	7.69	vnMort index	11.34	shere	Rel	
Venture	Fnd	34.1	vnMort	11.03	nt-Bill	11.32
Chao Assoc Mgt		Lotus Fund		Temp	Cdn	
YAssociates	24.78	vnLotus Fund	11.60	Temp	Gr	
VRSP	12.52	Medellion		Utem	Gr	
Church Street	11.33	VRealty	Gwt	11.45	Utem	Gr
valanced	11.03					

W X

CWBC	11,13	11,13	11,13	11,13
Global	11,13	11,13	11,13	11,13
nBalsanced	11,13	11,13	11,13	11,13
nCdx	Equity	11,05	11,05	11,05
nFic	Inc	11,05	11,05	11,05
nGlobal		11,05	11,05	11,05
nMAM	11,36	11,36	11,36	11,36
nMortgage		10,49	10,49	10,49
Contd Group				
Growth				
Gen	5,00	5,00	5,00	5,00
Gen	5,00	5,00	5,00	5,00
nVMA	Eat	10,02	10,02	10,02
nVMA		10,03	10,03	10,03
nVMA		10,03	10,03	10,03
vincome		56,07	56,07	56,07
Real Estat		56,07	56,07	56,07
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				
Tr				

Options Trans-Canada Transigees

Camp sr.C	400	\$21%	21%	21%	+ 1%
Compuco	2000	\$15%	15%	15%	
CP Ltd	151960	\$24%	23%	24%	+ 1%
IC Tire A	2000	\$22%	22%	22%	+ 1%
IC Utilit.A	11700	\$22	21%	21%	- 1%
ICmac.A	3629	\$6%	6%	6%	- 1%
Conarma	1130	\$40%	240	240	
Canron.A	1000	\$10%	10%	10%	+ 1%
Constar	25	\$30	30	30	- 10
ICantrex.A	3050	\$30	225	225	- 5
Corena	3200	\$28%	28%	28%	
Cascades	29225	\$7%	7	7	- 1%
IC Cap A	4648	\$10%	10%	10%	- 1%

Options Trans-Canada Transigees

TCIM/SLA	190	100%	20%	20%
Cinram	1000	\$7	7	7 —
Qirco Cr/H	100	56%	61%	61% —
TC/Coeca	17375	58%	81%	81%
Cam/Sr JH	2000	114%	141%	141%
Cancom	300	115%	15%	15% —
Complime	1000	66	66	66
Comlert	8950	39	36	37
Connaught	1020	577%	26%	26% —
Cons Gas	800	838%	28%	28%
PCPI-B	2160	70	70	—
Corby A	2400	529%	29%	29%
TC/Corby B	2000	529%	29%	29%
TC/Corona A	8900	58%	81%	81%
Coron Wde	170	75	75	75
Coronet	1300	385	385	385
Cover	1500	210	210	210 +

Options Trans-Canada Transigees

Crown wt.B	2300	515%	151%	151%	+ 1%
IDMR.gr.a	100	315	315	315	- 10
Datamark	6000	285	285	285	+ 5
IDenisi.B	180	85	5	5	
Denis 9.50	1000	823%	24%	233%	+ 12
Denis 9.75	460	824%	24%	24%	- 12
Diabrosiv	500	120	120	120	
Dionne	3950	465	460	465	+ 5
Defalca	9250	825%	251%	251%	
Domec.Ile	500	85	5	5	
Domlex	22342	816%	164%	161%	
Domtor	58826	515%	151%	151%	
Domf.2.25	400	825%	251%	251%	+ 1%
Donehue	5000	813	13	13	- 14
Donoh.p.A	186	520	20	20	
Dorel	4400	350	360	360	- 5
DuPent.A	1200	827%	27	27	- 5

Options Trans-Canada Transigees

Heat	Box	Form.	Ch.	East	Box	Form.	Ch.
\$173	134	134	14	Echo Star	400	581	81
\$154	143	143	14	Walden	1810	181	184
\$212	212	212	14	EnergyBus	500	58	34
\$44	44	44	14	EnergyBus	400	57	74
\$173	173	173	14	Esquad	2400	32	32
\$212	212	212	14	Esquad	3000	280	27
\$30	30	30	14	Esquad	700	87	81
\$33	33	33	14	Esquad	100	170	17
\$173	173	173	14	FCA Inter	18000	91	91
\$38	38	38	14	FCA Inter	1150	57	71
\$24	24	24	14	Finan	1500	380	38
\$24	24	24	14	Finan	3700	273	274
70	68	70	5	Finan	464	275	275
165	155	160	5	Finan	700	518	181
				Finan	275	275	275

Options Trans-Canada Transigees

\$134	125	135																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
-------	-----	-----	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

CINEMA

ASTRE I: (327-5001) — *Batman* 1 h 15, 4 h, 7 h, 9 h 45
ASTRE II: — *Ghostbusters* 21 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40
ASTRE III: — *Karate Kid* 31 h 15, 3 h 30, 5 h 45, 8 h, 10 h 15
ASTRE IV: — *Week-end at Bernie's* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h
BERRI I: (288-2115) — *Batman* 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 30
BERRI II: — *S.O.S. fantômes* 21 h 45, 3 h, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 45
BERRI III: *Karate Kid* 31 h 20, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30
BERRI IV: — *Les Lavigneurs démenagent* 1 h, 5 h, 9 h — *Combat à finir* 3 h, 7 h
BERRI V: — *Fierro, l'été des secrets* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 15 — *Les aventures du Baron Munchausen* 9 h 30
BONAVENTURE I: (861-2725) — *Field of Dreams* 7 h 15, 9 h 30
BONAVENTURE II: — *Karate Kid* 37 h, 9 h 15
BROSSARD I: (465-5906) — *Fierro, l'été des secrets* 12 h 30, 2 h 30, 4 h 30, 6 h 30, 8 h 30, 10 h 30, 12 h 30, 2 h 30, 4 h 30, 6 h 30, 8 h 30, 10 h 30, 12 h 30
BROSSARD II: *S.O.S. fantômes* 21 h 30, 2 h 30, 4 h 30, 6 h 30, 8 h 30, 10 h 30, 12 h 30
BROSSARD III: *Batman* 1 h 15, 4 h, 7 h, 9 h 35
CARREFOUR LAVAL 1: (688-3684) — *K-9* 1 h 30, 4 h 15, 7 h, 9 h 10
CARREFOUR LAVAL 2: *S.O.S. fantômes* 21 h 45, 4 h 45, 7 h 05, 9 h 20
CARREFOUR LAVAL 3: *Jésus de Montréal* 2 h, 4 h 30, 7 h 10, 9 h 40
CARREFOUR LAVAL 4: *Les Lavigneurs démenagent* 1 h 40, 3 h 30, 5 h 20, 7 h 10, 9 h 40
CARREFOUR LAVAL 5: *Week-end at Bernie's* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 05, 9 h 15
CARREFOUR LAVAL 6: *Fierro, l'été des secrets* 1 h 05, 3 h 05 — *Ghostbusters* 25 h 05, 7 h 15, 9 h 30
CINÉMA ÉGYPTIEN 1: 1455 Peel, Mt. — *Ghostbusters* 21 h 30, 2 h 30, 4 h 30, 6 h 30, 8 h 30, 10 h 30
CINÉMA ÉGYPTIEN 2: Mt. — *Jésus de Montréal* 2 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30
CINÉMA ÉGYPTIEN 3: Mt. — *Great Balls of Fire* 1 h, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 25, 9 h 40
CINÉMA JEAN-TALON: Mt. — *Licence to Kill* sem. 7 h, 9 h 40
CINÉMA OMEGA 1: — *Chérie, j'ai réduit les enfants* 1 h, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 20
CINÉMA OMEGA 2: — *Peter Pan* 1 h, 2 h 45, 4 h 30, 7 h — *Société des poètes disparus* 9 h
CINÉMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O. (866-3636) — *Sweet Lorraine* tous les soirs 19 h 15, 21 h 15
CINÉMA PARALLÈLE: 3682 boul. St-Laurent, Mt. (843-6001) — Relâche jusqu'au 2 août
CINÉMA POINTE-CLAIRE 1: 6361 Trans-Canada — *Ghostbusters* 21 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 30
CINÉMA POINTE-CLAIRE 2: *Ghostbusters* 21 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 30
CINÉMA POINTE-CLAIRE 3: *Do the Right Thing* 2 h, 4 h 20, 7 h, 9 h 20
CINÉMA POINTE-CLAIRE 4: *Karate Kid* 312

h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30
CINÉMA POINTE-CLAIRE 5: *Week-end at Bernie's* 12 h 50, 2 h 55, 5 h, 7 h 05, 9 h 10
CINÉMA POINTE-CLAIRE 6: *Great Balls of Fire* 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40
CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE: (842-9768) —
CINÉMA V-1: 5560 Sherbrooke O. (489-5559) — *Licence to Kill* 6 h 50, 9 h 35
CINÉMA V-2: *Dead Poets Society* 6 h 55, 9 h 40
CINÉPLEX I: (849-3456) — *Camille Claudel* 1 h 30, 4 h 45, 8 h 15
CINÉPLEX II: — *The Adventure of Baron Munchausen* 1 h 10, 4 h 10, 7 h, 9 h 30
CINÉPLEX III: — *K-9* 1 h 05, 3 h 15, 5 h 30, 7 h 40, 9 h 45
CINÉPLEX IV: — *S.O.S. fantômes* 22 h, 4 h 15, 7 h 10, 9 h 25
CINÉPLEX V: — *Bagdad Café* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 40, 9 h 50
CINÉPLEX VI: — *La petite voleuse* 1 h, 3 h 15, 5 h 30, 7 h 40, 9 h 50
CINÉPLEX VII: — *Week-end at Bernie's* 1 h 10, 3 h 20, 5 h 30, 7 h 35, 9 h 55
CINÉPLEX VIII: — *Batman* 1 h 15, 4 h 15, 7 h 15, 9 h 30
CINÉPLEX IX: — *Outside Chance of Maximilian* 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
COMPLEXE DESJARDINS I: (288-3141) — *Mort d'un commis voyageur* 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 45
COMPLEXE DESJARDINS II: — *Batman* 1 h 10, 3 h 50, 7 h, 9 h 40
COMPLEXE DESJARDINS III: — *Scandale* 12 h 45, 2 h 50, 5 h 05, 7 h 20, 9 h 35
COMPLEXE DESJARDINS IV: — *S.O.S. fantômes* 21 tous les jours 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 20
COMPLEXE GUY-FAVREAU / O.N.F.: 200 ouest Boul. Dorchester, Mt. (263-8229) — Relâche jusqu'au 1er août
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (848-3870) — *The House on 92nd Street* 19 h — *Jane Eyre* 21 h
CRÉMAZIE: (388-4210) — *Batman* sem. 7 h, 9 h 30
DAUPHIN I: (721-6060) — *Jésus de Montréal* 2 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30
DAUPHIN II: *Liaisons dangereuses* sem. 7 h 30, 9 h 45
CINÉMA DÉCARIE 1: (341-3190) — *Ghostbusters* sem. 7 h 10, 9 h 20
CINÉMA DÉCARIE 2: *Karate Kid* 3 sem. 7 h, 9 h 40
DORVAL I: (631-8586) — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h, 4 h, 6 h 50, 9 h 35
DORVAL II: *Lethal Weapon* 21 h 15, 4 h, 6 h 45, 9 h 30
DORVAL III: *Honey I've Shrunk the Kids* 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40
DORVAL IV: — *Peter Pan* 12 h, 1 h 40, 5 h 45 — *Dead Poets Society* 3 h 10, 7 h 20, 9 h 45
DU PARC 1: (844-9470) — *Licence to Kill* sem. 6 h 45, 9 h 30
DU PARC 2: — *Lethal Weapon* 27 h, 9 h 25
DU PARC 3: — *Dead Poets Society* 7 h 05, 9 h 30
DU PLATEAU 1: (521-7870) — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 4 h 15, 7 h 20, 9 h 30
DU PLATEAU 2: — *Chérie, j'ai réduit les enfants* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
FAIRVIEW I: (697-8095) — *Licence to Kill* 1 h, 3 h 50, 6 h 35, 9 h 25
FAIRVIEW II: — *Peter Pan* 12 h, 1 h 45, 6 h 45, 9 h 30
FAUBOURG STE-CATHERINE 1: (932-2230) — *Harry Met Sally* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
FAUBOURG STE-CATHERINE 2: — *Week-end at Bernie's* 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30
FAUBOURG STE-CATHERINE 3: — *Do the Right Thing* 2 h, 4 h 30, 7 h 10, 9 h 40
FAUBOURG STE-CATHERINE 4: — *Karate Kid* 312 h 45, 3 h, 5 h 10, 7 h 30, 9 h 45, 12 h 30, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 30
GREENFIELD 1: (671-6129) — *Permis de tuer* 12 h 30, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 30
GREENFIELD 2: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h, 4 h, 6 h 50, 9 h 35

GREENFIELD 3: — *Peter Pan* 12 h, 1 h 40, 6 h — *Batman* 3 h 20, 7 h 30, 10 h 05
IMAX: Vieux-Port de Montréal — *Vertige* lun. au dim. 10 h 30, 11 h 30, 13 h 30, 14 h 30, 15 h 30, 16 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 20 h 30, 21 h 30 — *Speed* lun. au dim. 12 h 30, 18 h 30
IMPERIAL: (288-7102) — *Indiana Jones & the Last Crusade* 12 h 20, 3 h 20, 6 h 20, 9 h 20
LAVAL I: (688-7776) — *Permis de tuer* 1 h 05, 3 h 50, 6 h 30, 9 h 20
LAVAL II: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 40
LAVAL III: — *Chérie, j'ai réduit les enfants* 12 h 40, 2 h 50, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10
LAVAL IV: — *Peter Pan* 12 h 10, 1 h 30, 5 h 45 — *Batman* 3 h 15, 7 h 15, 9 h 45
LAVAL V: — *Lethal Weapon* 21 h 10, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 30
LAVAL 2000 1: (687-5207) — *Batman* 1 h 10, 4 h 7 h, 9 h 30
LAVAL 2000 2: *Karate Kid* 312 h 45, 2 h 55, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 40
LOEW'S I: (861-7437) — *Licence to Kill* 12 h

40, 3 h 35, 6 h 30, 9 h 20
LOEW'S II: — *Batman* 12 h 45, 3 h 30, 6 h 15, 9 h
LOEW'S III: — *Dead Poets Society* 1 h, 3 h 45, 6 h 30, 9 h 15
LOEW'S IV: — *Star Trek V the Final Frontier* 12 h 15, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 35
LOEW'S V: — *Star Trek V the Final Frontier* 1 h 15, 3 h 35, 5 h 55, 8 h 15
QUIMETOSCOPE: (525-8600) — Salle 1: *Couleur du vent* 19 h 15 — *Les yeux noirs* 21 h 15 — salle 2: *Tu ne tueras point* 19 h — *Antonietta* 21 h — Salle 3: *Club des cinéphiles: Le journal d'un curé de campagne* 19 h 30
PALACE I: (866-6991) — *Batman* 12 h, 3 h, 6 h, 9 h
PALACE II: — *Lethal Weapon* 21 h 30, 4 h 10, 6 h 50, 9 h 30
PALACE III: — *Lethal Weapon* 21 h 30, 4 h 10, 6 h 50, 9 h 30
PALACE IV: — *They Were Giants* 12 h 35, 2 h 50, 5 h 05, 7 h 20, 9 h 35
PALACE V: — *Peter Pan* 12 h, 1 h 50, 3 h 40, 5 h 30, 7 h 20, 9 h 10
PALACE VI: — *Honey I Shrunk the Kids* 12 h

15, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 30
PARADIS I: (354-3110) — *Batman* 1 h 15, 4 h, 7 h, 9 h 45
PARADIS II: — *Karate Kid* 31 h, 3 h 20, 5 h 40, 8 h, 10 h 15
PARADIS III: — *S.O.S. fantômes* 21 h, 5 h 10, 9 h 20 — *K-9* 3 h 05, 7 h 15
PARISIEN I: (866-3856) — *Permis de tuer* 12 h 30, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 30
PARISIEN II: — *Vent de galerne* 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 10
PARISIEN III: — *Peter Pan* 12 h, 1 h 40, 5 h 45 — *Société des poètes disparus* 3 h 15, 7 h 20, 9 h 45
PARISIEN IV: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h, 4 h, 6 h 55, 9 h 40
PARISIEN V: — *Chérie, j'ai réduit les enfants* 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30
PLACE ALEXIS NINON I: (935-4246) — *Ghostbusters* 2 tous les jours 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30
PLACE ALEXIS NINON II: — *Great Balls of Fire* 12 h 45, 3 h, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 45
PLACE ALEXIS NINON III: — *Miracle Miles* 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10, mer. 1

h 10, 3 h 10, 5 h 10, 9 h 30
PLACE DU CANADA: — *Scandal* sem. 7 h, 9 h
PLACE LONGUEUIL 1: (679-7451) — *Karate Kid* 312 h 30, 2 h 40, 5 h, 7 h 15, 9 h 30
PLACE LONGUEUIL 2: — *Batman* 1 h 15, 4 h, 7 h, 9 h 35
LE RIALTO: 5723 ave du Parc, Mt. (274-3550) — *The Thrill Killers* 7 h — *Hollywood Chainsaw Hookers* 9 h 30
UNIVERSITE: Mt. (849-0041) — *Batman* sem. 6 h 30, 9 h 15, jeu. 9 h 15
VERSAILES I: (353-7880) — *Permis de tuer* 1 h, 3 h 50, 6 h 40, 9 h 30
VERSAILES II: — *Batman* 1 h, 3 h 45, 6 h 30, 9 h 15
VERSAILES III: — *Chérie, j'ai réduit les enfants* 12 h 30, 2 h 35, 4 h 40, 6 h 50, 9 h 10
VERSAILES IV: — *Peter Pan* 12 h, 1 h 40, 5 h 45 — *Société des poètes disparus* 3 h 15, 7 h 20, 9 h 45
VERSAILES V: — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h, 4 h, 6 h 50, 9 h 35
VERSAILES VI: — *Lethal Weapon* 21 h 15, 4 h, 6 h 45, 9 h 30

SUR SCENE

L'AIR DU TEMPS: 194 ouest St-Paul, Montréal (842-2003) — Jazz du mer. au dim. de 22h.15 à 02h.30 — Jacek Kochan Trio, du 19 au 23 juillet et du 26 au 30 juillet

ARÉNA MAURICE-RICHARD: Montréal (255-4222) — Concert de L'Orchestre Métropolitain, dir. Agnes Grossman, solistes: Les Ballets Classiques de Montréal, œuvres de Nicolai, Tchaïkovski, Chostakovitch et Bernstein, le 20 juillet à 20h.

BAR 2080: 2080 rue Clark, Montréal (285-0007) — Janis Steprans, sax, le 20 juillet à 21h.30

BAR LES BEAUX ESPRITS: 2073 St-Denis, Montréal (844-0882) — Festival d'humour noir les 20-21-22 juillet à 20h.30 — Jitterburg Swing, le 20 juillet à 22h.45

BAR LES JOYEUX NAUFRAGÉS: 161 est Ontario, Montréal (843-3806) — Jazz les mardis à 22h.

BAR LES RETROUILLÉS: 1709 St-Denis, Montréal (849-9512) — Terrasse arrière — Les poulx ont des dents — collectif d'écriture de Suzanne Auger, Mario Calvé et Anne-Marie Turcotte, du 25 juillet au 15 sept., du mar. au dim. à 21h.

BIDDLE'S JAZZ AND RIBS: 2060 rue Aylmer, Montréal (842-8656) — Le Quatuor de Johnny Scott et Geoffrey Lapp, en permanence, lun. 19h. à 24h., mar. 20h. à 01h., mer. au ven. 17h. à 22h. — Le Trio de Charlie Biddle, en permanence du mer. au sam. à compter de 22h. — Billy Gerorgette, pianiste/chanteur, sam. de 17h. à 19h.

LE BIJOU: Complexe Pointe-Claire — Adrienne Juste Pour Rire, du 12 au 22 juillet, Festival Tolsch et Judy Croon, du 19 au 22 juillet

BISTRO D'AUTREFOIS: 1229 St-Hubert, Montréal (842-2808) — Tous les mardis à 22h. Jam Session avec Martin Soucy au piano et la Bande à Magoo — Fête des belges, chansons de Brel par Pierrot Fournier, les 20-21-22 juillet

Café CAMPUS: 3315 chemin Reine-Marie, Montréal (735-1259) — Tous les jeudis, jeudi rock

Café THÉLÈME: 311 est Ontario, Montréal (345-7932) — Jazz les ven. et sam. à 21h.30

LA CAGE AUX SPORTS: 6321 Trans-Canada, Pointe-Claire (694-4915) — Ateliers d'art, gratuit pour les enfants, les jeu. ven. sam. dim. 17h.30 à 20h.30

LA CAGE AUX SPORTS: 5830 boul. Taschereau, Brossard (676-4404) — Ateliers d'art gratuits pour les enfants les jeu. ven. sam. dim. 17h.30 à 20h.30

LA CAGE AUX SPORTS: Carrefour Angrignon, 7077 Newman, LaSalle (363-1403) — Ateliers d'art gratuits pour enfants, jeu. ven. dim. de 17h.30 à 20h.30, sam. 12h. à 20h.30

LA CAGE AUX SPORTS: 1800 chemin Côte Vertu, St-Laurent (745-4322) — Atelier d'art gratuit pour les enfants, du jeu. au dim. de 17h.30 à 20h.30

LA CAGE AUX SPORTS: Hôtel Relax, 2900 boul. Le Carrefour, Laval (688-8244) — Atelier d'art gratuit pour les enfants, du jeu. au dim. de 17h.30 à 20h.30

CHÂTEAU MONTCALM: 255 chemin Fusay, St-Donat (819-424-1531) — L'Ensemble instrumental Wiener Tanze, Soirée Viennoise, œuvres de Strauss et Lehar, du 29 juin au 12 août, jeu. au sam. à 20h.30

CLUB G.M.: 22 rue St-Paul, Vieux-Montréal (861-8143) — Live Jazz du lun. au ven. de 17h. à 21h. — Happy hours de 17h. à 21h.

CLUB MILES: 1200 Bishop (861-4656) — Tous les soirs l'Ensemble Elder Léger, à 17h.30

LA DILIGENCE: 7385 boul. Décarie, Montréal (731-7771) — Théâtre Candlelight — Eubie — comédie musicale avec Michelle Sweeney, Phillip Cole, Geraldine Hunt, Don Jordan, du mar. au dim., dîner 18h.30, spectacle 20h.30

EGLESE ERKINE AND AMERICAN: Rue Sherbrooke ouest et Crescent, Montréal — Concert Munda Maria, musique médiévale en l'honneur de Marie, le 20 juillet à 17h.

LE GRAND HÔTEL: 777 Université, Montréal (879-1370) — Chez Antoine: les pianistes Christine Côté et Roland Devèze du lun. au ven. 17h. à 01h., le sam. de 20h. à 01h. — Bar tour de ville: Le Trio Starite, du mer. au dim. de 21h. à 02h.

HÔTEL LA CITADELLE: 410 ouest Sherbrooke, Montréal — Le chanteur-pianiste John Gilbert, mar. au sam. de 20h. à 01h.

HÔTEL MERIDIEN: 4 complexe Desjardins, Mt. (285-1450) — Bar du Foyer: Deux pianistes sont en vedette, Tibor Ceasar, du lun. au ven. de 17h. à 20h. — François Comeau, du mar. au sam. de 20h. à 24h.

HÔTEL QUATRE SAISONS: 1050 ouest Sherbrooke, Montréal — Piano-Bar: L'Apéro avec Gilles Jourdain, lun. au ven. 17h. à 01h.

HÔTEL REINE ELIZABETH: 900 ouest Dorchester, Montréal (861-3511) — Café Baroque Arthur: « Sexy Folies » à compter du 23 nov. mer. jeu. ven. dim. 20h.30, sam. 20h. et 22h.30

IMAGES DU FUTUR: Vieux-Port de Montréal — Exposition internationale d'arts et nouvelles technologies: hologrammes, courts films en 3D par ordinateur, installations interactives avec le public. Theme: Bicentenaire de la Révolution française, tous les jours de 12h. à 23h., jusqu'au 24 sept.

LA CROISSETTE: 1201 O. Dorchester (878-2000) — Mike Minzio, pianiste, du dim. au ven. 17h. à 20h.

L'ASSIETTE AU BOEUF: 1220 rue Crescent, Montréal (866-7454) — Restaurant français d'inspiration romantique, du mar. au dim. de 19h. à 01h., musique trizane avec le groupe Les Joyeux Gitans

L'ENTRE-TEMPS: 1201 ouest Dorchester, Montréal (878-2000) — Disk Jockey, du mer. au sam.

LE POINT DE VUE: 1201 ouest Dorchester (878-2000) — Restaurant gastronomique ouvert du lun. au sam.

L'IMPROMPTU: 1201 O. Dorchester (878-2000) — Gérard Lambert, pianiste-animateur, du lun. au sam. de 21h. à 02h.

MAISON DE LA CULTURE AHUNTSIC: Montréal (872-8749) — Station de métro Henri-Bourassa — Exploration-métro, les composants et les mécanismes de fonctionnement de notre transport souterrain, du 14 juin au 26 août — Maison du Pressoir: 10,865 rue des Pressoirs (872-8749): L'écriture au passé, au présent et au futur, depuis les plaquettes d'argile jusqu'à l'ordinateur, les différentes formes d'écriture et l'évolution du livre, du 14 juin au 26 août

MAISON DE LA CULTURE CÔTE-DES-NEIGES: 5290 chemin Côte-des-Neiges, Montréal (872-6889) — Exploration: Énergie: le cœur qui bat, le sang qui circule, l'eau, le soleil et le vent, le big band, toutes les formes d'énergie et leurs applications, du 14 juin au 26 août

MAISON DE LA CULTURE MARIE-UGUAY: 6052 boul. Monk, Montréal (272-2044) — Exploration: Dessin d'animation: à partir de techniques simples, l'enfant crée son propre dessin animé et s'initie aux mystères du dessin d'animation, du 14 juin au 26 août

MAISON DE LA CULTURE MERCIER: 8105 rue Hochelaga, Montréal (872-8755) — Exploration: La chasse aux fantômes: des mises en situation permettent d'avoir une approche objective de ces faits tout en les reliant à des causes scientifiques, du 14 juin au 26 août — La télévision expliquée aux enfants: la participation de l'enfant à un scénario ou à la manipulation des caméras, lui donne accès aux composantes techniques menant à la production d'une émission, du 14 juin au 26 août

MAISON DE LA CULTURE NOTRE-DAME-DE-GRACE: 3755 Botrel, Montréal (872-2157) — Exploration: Le masque: les différents usages du masque, la magie, le camouflage ou la protection — L'envers du décor, une maquette géante donne l'illusion parlante du théâtre et renseigne sur tous les métiers de la scène, du 14 juin au 26 août — Lecture publique avec Austin Clarke et Fred Anderson, le 20 juillet à 19h.30

MAISON DE LA CULTURE PARC FRONTENAC: 2550 est Ontario, Montréal (872-2273) — Exploration: Un voyage dans le temps: traite des fourrures et vie quotidienne à l'époque de la Révolution Française, du 14 juin au 26 août

MAISON DE LA CULTURE LA PETITE PATRIE: 6707 De Lorimier, Montréal (872-1730) — Exploration: Le grand monde de la marionnette, rencontre avec des personnages fascinants, l'histoire de la marionnette et les techniques de fabrication et de manipulation, du 14 juin au 26 août

MAISON DE LA CULTURE DU PLATEAU MONT-ROYAL: 465 est Mont-Royal, Montréal (872-2286) — Exploration: L'automobile: À bord d'un véhicule dont le trajet est ponctué d'arrêts, le jeune conducteur apprend le fonctionnement des différentes pièces de son engin, du 14 juin au 26 août

MAISON TRESTLER: Chemin de la Commune, Dorion (455-6290) — Concert de Jean-François Anoniot, pianiste, œuvres de Debussy, Busoni et Chopin, le 20 juillet à 20h.

MONT AVILA: Autoroute des Laurentides, sortie 58, St-Sauveur des Monts (514-227-2663) — Sous le chapiteau: Les Ateliers de Production du Théâtre de Rue présente L'été-dragon, spectacle pour toute la famille, marionnettes géantes, du 19 au 29 juillet, sem. et sam. à 14h., en soirée ven. et sam. à 19h.30

PARC MONT-ROYAL: Lac-aux-Castors, Montréal — Tous les jeudis, soirées de danse folklorique internationale, à 20h.

RESTAURANT CLAUDIO'S: 124 est St-Paul, Vieux-Montréal (866-0845) — Spectacles de jazz du mer. au sam. à 22h., le dim. à 13h.

LE RISING SUN: 286 ouest Ste-Catherine, Montréal (861-0657) — Mango, reggae, le 20 juillet à 22h.

SALLE L'INTRO: 911 est Jean-Talon, Montréal (272-3006) — De plus en plus Rock N Roll conception de Carl Bazinet et Benoit Clément, m. en s. Don Jordan et Benoit Clément, du 30 juin au 3 sept.

STADE OLYMPIQUE: Montréal — L'Observatoire de la tour du Stade Olympique est accessible par l'uniculaire tous les jours, lun. 12h. à 23h., mar. au dim. 10h. à 23h. — pour renseignements: 252-8687

STUDIO CLAUDE-GAUVREAU: Pav

SPORTS

Vingt-trois nageurs de 12 pays à la Traversée du lac Memphrémagog

François Lemeny
de la Presse Canadienne

LA TRAVERSÉE du lac Memphrémagog s'internationalise. Pour sa 11e

édition, dont les festivités déjà commencées seront couronnées par l'épreuve de 42 km, dimanche, la Traversée accueille cette année 23 nageurs de 12 pays, dont deux athlètes venus de Tchécoslovaquie.

BASEBALL

Ligue nationale

Mardi	Aujourd'hui
New York 9, Houston 0	Atlanta 7, Montréal 6
Philadelphie 17, Cincinnati 5	S. Diego 17, Pittsburgh 6
S. Diego 17, Cincinnati 5	Los Angeles 4, Chicago 1
S. Francisco 7, St. Louis 3	
Hier	Aujourd'hui
St. Louis à San Francisco	Atlanta à Montréal
Houston à New York	Philadelphie à Cincinnati
Pittsburgh à Cincinnati	Pittsburgh à New York
Chicago à Los Angeles	
Aujourd'hui	Aujourd'hui
St. Louis, Magrane (10-6) à San Diego	Terrell (5-12), 16 h 05
Cincinnati, Mahler (9-8) à Montréal	Langston (6-3), 19 h 35

Ligue américaine

Mardi	Aujourd'hui
Oakland 7, Detroit 2	Baltimore 4, Seattle 3
Californie 1, Toronto 0	Minnesota 5, Cleveland 4
New York à Chicago (pluie)	Texas 8, Boston 1
Kansas City 9, Milwaukee 4	
Hier	Aujourd'hui
Oakland à Detroit (pluie)	Seattle 7, Baltimore 0
New York à Chicago	Cleveland au Minnesota
Boston au Texas	Milwaukee à Kansas City

Aujourd'hui

Cleveland, Swindell (12-2) à Kansas City	Saberhagen (9-4), 20 h 35
New York, Hawkins (11-8) à Texas, Ryan (10-5), 20 h 35	Baltimore, Schmidt (8-8) à Oakland, Stewart (13-5), 22 h 05
Toronto, Stieb (9-5) à Seattle, Bankhead (9-4), 22 h 05	Detroit, Ritz (0-1) en Californie, C. Finley (10-6), 22 h 35

Les frappeurs

Match d'hier non inclus

pb	cs	pp	cc	pp	cc
Aldrete.....	104	22	10	1	212
Brooks.....	325	85	40	6	267
Figueroa.....	158	39	23	2	242
Foley.....	249	58	26	5	233
Gallagher.....	324	86	55	14	265
Garcia.....	125	30	11	1	240
Hudler.....	6	25	8	4	278
Hudson.....	6	1	2	0	167
Johnson.....	64	14	11	1	219
Martinez.....	205	58	17	3	283
Nixon.....	197	44	20	0	223
Owen.....	264	54	27	4	242
Raines.....	258	82	22	6	306
San Venia.....	162	44	18	3	273
Wallach.....	337	92	45	6	272

Bats volés

Nixon 28; Raines 18; Hudler 12; Martinez 9; Gallagher 8; Brooks 5; Garcia 3; Wallach 3; Fitzgerald 2; Foley, Owen, Santovito 2; Aldrete 1.

Les lanceurs

sketh.....	5-2	28.1	22	21	6.99
ngston...	6-3	76.2	20	79	2.35
rtinez....	10-1	142.2	50	73	2.80
Gaffigan	1-4	53.2	20	23	3.35
rez.....	5-9	112.0	52	86	4.18
Smith.....	9-3	128.0	29	73	2.04
Smith.....	0-0	7.2	0	5	0.00

colours préservées: Burke 1; Hesketh 3; McGaffigan 2; Jane Smith 1.

Victoires préservées

Burke 20; Hesketh 3; McGaffigan 2; Zane Smith 1.

« Il s'agit d'un peloton très relevé, affirme l'Américain Paul Asmuth, six fois vainqueur de l'épreuve et détenteur du record du parcours en 8 h 29 min 31.6 sec. Il y a une dizaine de nageurs qui peuvent l'emporter. Je ne serais pas surpris si seulement dix minutes séparaient les cinq premiers. Avec Capri-Napoli, la Traversée du lac Memphrémagog est la plus importante course de l'année », ajoute Asmuth qui se dit en meilleure forme que jamais, lui qui fêtera ses 32 ans le mois prochain.

Asmuth devra en particulier se méfier de ses compatriotes Tom Wiley, le champion sortant, James Klegley, deuxième à l'an dernier, Robert Schmidt, quatrième, et David Alleva, sixième. Les Mexicains Jaime Lomelin Galvador et Guillermo Zavalla, l'Argentin Diego Degano, les Égyptiens Nasser El Schazly et Mohamed Messiry, et le Syrien Gayda Moulala seront aussi à surveiller.

Robert Lachance et Sylvain Hébert, 13e en 1988, représenteront le Canada chez les hommes.

Les Tchécoslovaques Michal Sanda et Richard Kamas participent dimanche à leur première course en Amérique du Nord. Sanda, le meilleur nageur de longue distance de son pays, ne se fait pas d'illusions sur ses chances de succès.

La nage longue distance a bien changé au cours des ans. Aujourd'hui, tous les témoins de la discipline sont issus des piscines et des programmes olympiques. Auparavant, on « nageait » nageur de longue distance.

« Les vedettes d'il y a vingt ans ne pourraient plus rivaliser avec les nageurs d'aujourd'hui », explique Asmuth qui a été l'un des pionniers de la nouvelle vague avec le légendaire John Kinsella. Il y a vingt ans, les nageurs étaient gros et lourds alors qu'aujourd'hui ils sont minces et musclés. Ils sont aussi plus rapides ».

Six femmes seront du départ qui sera donné à Newport (Vermont) à 6 h. L'arrivée à Magog est prévue aux environs de 15 h.

La favorite est évidemment la Néerlandaise Monique Wildschut, connue aussi sous le nom de « Reine du lac Memphrémagog ». Wildschut a remporté l'épreuve féminine au cours des six dernières années, terminant même septième à l'an dernier au classement général en 10 h 55 m et 31.8 sec.

«Le toit devrait rester fermé» — Bryn Smith

Richard Milo
de la Presse Canadienne

BRYN SMITH s'est porté à la défense de Dennis Martinez, hier.

« Il est difficile de se réchauffer deux fois. Je ne pense pas que ce soit physiquement possible de le faire », a-t-il dit en parlant du fiasco de mardi.

Après avoir pris l'avance 6-0, les Expos ont subi une défaite imprévue de 7-6 contre les Braves. Le retard d'une heure et 57 minutes n'a sûrement pas aidé.

« Si ce n'était que de moi, je laisserais toujours le toit fermé. La balle ne voyage pas aussi bien quand le toit est fermé et nous avons du succès dans de telles conditions ».

« Mieux vaut lancer quand il fait chaud comme au Busch Stadium plutôt qu'au Wrigley Field... »

Honnête, Smith dit qu'il n'a pas aimé ce qu'il a vu quand la pluie s'est mise à tomber. Sur le terrain, les employés ne savaient pas comment déployer la toile.

« De toute évidence, ils n'étaient pas préparés à une telle situation. Il n'y avait que cinq personnes pour recouvrir le champ intérieur avec la toile. Ils ont regardé pour obtenir de l'aide et des gars de la sécurité sont venus les aider ».

Selon « Smitty », le match a été disputé dans des conditions dangereuses. Il a dit que les deux machines ont balayé le terrain au lieu d'aspirer l'eau.

« La surface de jeu était détrempée et ce n'était pas le temps de perdre un joueur. Il y aurait pu y avoir une blessure grave ».

De son côté, Tim Wallach a dit qu'il « vaut mieux ne prendre aucune chance quand il y a une possibilité de pluie ».

Mardi, le droitier du Nicaragua a filé à l'anglaise.

Déçu de lui-même, Dennis Martinez n'a pas attendu l'arrivée des journalistes pour quitter le vestiaire.

Il a laissé filer une avance de 6-0 et s'en voulait. Il n'avait donné que deux coups sûrs et fait face au minimum de 15 frappeurs lors des cinq premières manches.

« Cela prouve que je suis humain, a-t-il révélé hier. C'est moi qui ai perdu le match, pas l'équipe ».

« Je me sentais bien et tout allait bien, puis le toit s'est effondré sur moi. Ils m'ont frappé plus fort à la sixième qu'à la septième alors que la balle a trouvé les trous ».

Martinez était en quête d'une 10e victoire d'affilée et l'attaque lui avait donné un coussin de six points, à la deuxième.

« J'ai eu ma leçon. C'est un match que je n'oublierai pas de sitôt. C'était important pour l'équipe de l'emporter ».

Avant de lancer, Martinez a dû se réchauffer à deux reprises. Il s'était réchauffé durant 18 minutes quand la

pluie s'est mise à tomber.

Cependant, il a affirmé qu'il est le seul à blâmer.

« Ce ne fut pas un facteur. Je me sentais bien et j'avais de la bonne étoffe », a-t-il dit.

Martinez a alloué sept coups sûrs en une manche et un tiers à compter de la sixième. Il a donné trois points à la sixième et les Braves ont effectué une poussée de quatre points, à la septième.

« Je pense que la meilleure chose pour l'équipe serait de garder le toit fermé, mais c'est également une décision d'affaires ».

TOUR DE FRANCE

Fignon ravit le maillot jaune à Greg LeMond

L'ALPE D'HUEZ (AP) — La vertigineuse montée vers l'Alpe d'Huez sourit à Laurent Fignon. En 1983, il avait endossé ici-même un maillot jaune qu'il ne devait plus quitter pour remporter son premier Tour de France. Hier, il a récidivé, reprenant à Greg LeMond la tunique de leader qu'il lui avait abandonnée dans le contre-la-montre d'Orcières-Merlette dimanche.

Les quatre derniers kilomètres de la terrible montée sur l'Alpe d'Huez ont été fatals à Greg LeMond. Littéralement « planté » lors d'une soudaine attaque de Laurent Fignon dans la fameuse ascension aux 21 virages, l'Américain a concédé 1.09 minute au Parisien et compte désormais 26 secondes de retard au général. Le Néerlandais Gert-Jan Theunissen, leader au classement de la montagne a remporté l'étape détachée.

À quatre jours de l'arrivée sur les Champs-Élysées, ce Tour de France qui n'en finit plus d'étonner, est relancé, puisque Pedro Delgado, passé troisième au général, ne compte plus que 1.55 minute de retard sur le maillot jaune. Charles Mottet a été la principale victime de la journée. Laché dès les premiers lacs de l'Alpe, le Drômeais a fini 15e de l'étape à 5.08 minutes de Fignon.

Cette 17e étape du Tour de France entre Briançon et l'Alpe d'Huez (162 km) annoncée comme déterminante avec les terribles ascensions du Galibier, de la Croix de fer et celle de la montée sur l'Alpe, n'a pas éclairci la situation. Si le maillot jaune a changé d'épaules, la marge de 26 secondes entre Fignon et LeMond est trop faible pour paraître définitive.

Le Néerlandais Gert-Jan Theunissen échappé dès le col de la Croix de fer à 80 kilomètres de l'arrivée, a signé une éclatante victoire sur les pentes de l'Alpe d'Huez définitivement colonisées par les coureurs de la maison d'Orange. L'année dernière son coéquipier des PDM Steven Rooks s'était imposé dans la célèbre station de sports d'hiver de l'Oisans, complétant ainsi sept triomphes précédents de champions néerlandais.

Pedro Delgado, une première fois décroché lors du démarrage de Fignon dans la montée sur l'Alpe, a battu le Parisien au sprint pour la deuxième place, après être revenu dans son sillage à deux kilomètres de l'arrivée. Le matin même lors du départ au pied de la citadelle de Vauvan à Briançon, personne ne semblait disposer de prendre l'initiative.

AVIS PUBLICS

VENTES EN JUSTICE

Conditions et renseignements

1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant ou chèque visé.
3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumental le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

Canada, Province de Québec, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, No. 700-02-00045-89. HENRI RACETTE & FILS INC., demanderesse -vs- NEIL BLOOM, Partie défenderesse.

AVIS LÉgal - Avis public est par le présent donné que les biens meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de justice, le 31 juillet 1989 à 14h00 au no 379, Elm, app. B4, à Beauséjour. Les dits biens consistent en : 1. ordinateur personnel IBM XT, lecteur disquettes, 1 photocopieur Hewlett Packard, 1 téléviseur couleur Hitachi, 1 véhicule Ford LTD 1987, 1 excubiter DP 5000, 1 vidéo VHS, etc. Lesquels effets seront vendus pour argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur. DANIEL BRUSSEAU, huissier, 789-5556, BELANGER, BELANGER & ASS. HUISSIERS, C.P. 454, Joliette, J6E 3Z9, Joliette le 12 juillet 1989.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, No. 700-02-00045-89. HENRI RACETTE & FILS INC., demanderesse -vs- NEIL BLOOM, Partie défenderesse.

AVIS LÉgal - Avis public est par le présent donné que les biens meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de justice, le 31 juillet 1989 à 14h00 au no 379, Elm, app. B4, à Beauséjour. Les dits biens consistent en : 1. ordinateur personnel IBM XT, lecteur disquettes, 1 photocopieur Hewlett Packard, 1 téléviseur couleur Hitachi, 1 véhicule Ford LTD 1987, 1 excubiter DP 5000, 1 vidéo VHS, etc. Lesquels effets seront vendus pour argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur. DANIEL BRUSSEAU, huissier, 789-5556, BELANGER, BELANGER & ASS. HUISSIERS, C.P. 454, Joliette, J6E 3Z9, Joliette le 12 juillet 1989.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, No. 700-02-00045-89. HENRI RACETTE & FILS INC., demanderesse -vs- NEIL BLOOM, Partie défenderesse.

AVIS LÉgal - Avis public est par le présent donné que les biens meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de justice, le 31 juillet 1989 à 14h00 au no 379, Elm, app. B4, à Beauséjour. Les dits biens consistent en : 1. ordinateur personnel IBM XT, lecteur disquettes, 1 photocopieur Hewlett Packard, 1 téléviseur couleur Hitachi, 1 véhicule Ford LTD 1987, 1 excubiter DP 5000, 1 vidéo VHS, etc. Lesquels effets seront vendus pour argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur. DANIEL BRUSSEAU, huissier, 789-5556, BELANGER, BELANGER & ASS. HUISSIERS, C.P. 454, Joliette, J6E 3Z9, Joliette le 12 juillet 1989.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, No. 700-02-00045-89. HENRI RACETTE & FILS INC., demanderesse -vs- NEIL BLOOM, Partie défenderesse.

AVIS LÉgal - Avis public est par le présent donné que les biens meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de justice, le 31 juillet 1989 à 14h00 au no 379, Elm, app. B4, à Beauséjour. Les dits biens consistent en : 1. ordinateur personnel IBM XT, lecteur disquettes, 1 photocopieur Hewlett Packard, 1 téléviseur couleur Hitachi, 1 véhicule Ford LTD 1987, 1 excubiter DP 5000, 1 vidéo VHS, etc. Lesquels effets seront vendus pour argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur. DANIEL BRUSSEAU, huissier, 789-5556, BELANGER, BELANGER & ASS. HUISSIERS, C.P. 454, Joliette, J6E 3Z9, Joliette le 12 juillet 1989.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, No. 700-02-00045-89. HENRI RACETTE & FILS INC., demanderesse -vs- NEIL BLOOM, Partie défenderesse.

AVIS LÉgal - Avis public est par le présent donné que les biens meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de justice, le 31 juillet 1989 à 14h00 au no 379, Elm, app. B4, à Beauséjour. Les dits biens consistent en : 1. ordinateur personnel IBM XT, lecteur disquettes, 1 photocopieur Hewlett Packard, 1 téléviseur couleur Hitachi, 1 véhicule Ford LTD 1987, 1 excubiter DP 5000, 1 vidéo VHS, etc. Lesquels effets seront vendus pour argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur. DANIEL BRUSSEAU, huissier, 789-5556, BELANGER, BELANGER & ASS. HUISSIERS, C.P. 454, Joliette, J6E 3Z9, Joliette le 12 juillet 1989.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, No. 700-02-00045-89. HENRI RACETTE & FILS INC., demanderesse -vs- NEIL BLOOM, Partie défenderesse.

AVIS LÉgal - Avis public est par le présent donné que les biens meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de justice, le 31 juillet 1989 à 14h00 au no 379, Elm, app. B4, à Beauséjour. Les dits biens consistent en : 1. ordinateur personnel IBM XT, lecteur disquettes, 1 photocopieur Hewlett Packard, 1 téléviseur couleur Hitachi, 1 véhicule Ford LTD 1987, 1 excubiter DP 5000, 1 vidéo VHS, etc. Lesquels effets seront vendus pour argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur. DANIEL BRUSSEAU, huissier, 789-5556, BELANGER, BELANGER & ASS. HUISSIERS, C.P. 454, Joliette, J6E 3Z9, Joliette le 12 juillet 1989.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, No. 700-02-00045-89. HENRI RACETTE & FILS INC., demanderesse -vs- NEIL BLOOM, Partie défenderesse.

AVIS LÉgal - Avis public est par le présent donné que les biens meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de justice, le 31 juillet 1989 à 14h00 au no 379, Elm, app. B4, à Beauséjour. Les dits biens consistent en : 1. ordinateur personnel IBM XT, lecteur disquettes, 1 photocopieur Hewlett Packard, 1 téléviseur couleur Hitachi, 1 véhicule Ford LTD 1987, 1 excubiter DP 5000, 1 vidéo VHS, etc. Lesquels effets seront vendus pour argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur. DANIEL BRUSSEAU, huissier, 789-5556, BELANGER, BELANGER & ASS. HUISSIERS, C.P. 454, Joliette, J6E 3Z9, Joliette le 12 juillet 1989.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, No. 700-02-00045-89. HENRI RACETTE & FILS INC., demanderesse -vs- NEIL BLOOM, Partie défenderesse.

AVIS LÉgal - Avis public est par le présent donné que les biens meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de justice, le 31 juillet 1989 à 14h00 au no 379, Elm, app. B4, à Beauséjour. Les dits biens consistent en : 1. ordinateur personnel IBM XT, lecteur disquettes, 1 photocopieur Hewlett Packard, 1 téléviseur couleur Hitachi, 1 véhicule Ford LTD 1987, 1 excubiter DP 5000, 1 vidéo VHS, etc. Lesquels effets seront vendus pour argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur. DANIEL BRUSSEAU, huissier, 789-5556, BELANGER, BELANGER & ASS. HUISSIERS, C.P. 454, Joliette, J6E 3Z9, Joliette le 12 juillet 1989.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, No. 700-02-00045-89. HENRI RACETTE & FILS INC., demanderesse -vs- NEIL BLOOM, Partie défenderesse.

AVIS LÉgal - Avis public est par le présent donné que les biens meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de justice, le 31 juillet 1989 à 14h00 au no 379, Elm, app. B4, à Beauséjour. Les dits biens consistent en : 1. ordinateur personnel IBM XT, lecteur disquettes, 1 photocopieur Hewlett Packard, 1 téléviseur couleur Hitachi, 1 véhicule Ford LTD 1987, 1 excubiter DP 5000, 1 vidéo VHS, etc. Lesquels effets seront vendus pour argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur. DANIEL BRUSSEAU, huissier, 789-5556, BELANGER, BELANGER & ASS. HUISSIERS, C.P. 454, Joliette, J6E 3Z9, Joliette le 12 juillet 1989.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, No. 700-02-00045-89. HENRI RACETTE & FILS INC., demanderesse -vs- NEIL BLOOM, Partie défenderesse.

AVIS LÉgal - Avis public est par le présent donné que les biens meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de justice, le 31 juillet 1989 à 14h00 au no 379, Elm, app. B4, à Beauséjour. Les dits biens consistent en : 1. ordinateur personnel IBM XT, lecteur disquettes, 1 photocopieur Hewlett Packard, 1 téléviseur couleur Hitachi, 1 véhicule Ford LTD 1987, 1 excubiter DP 5000, 1 vidéo VHS, etc. Lesquels effets seront vendus pour argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur. DANIEL BRUSSEAU, huissier, 789-5556, BELANGER, BELANGER & ASS. HUISSIERS, C.P. 454, Joliette, J6E 3Z9, Joliette le 12 juillet 1989.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, No. 700-02-00045-89. HENRI RACETTE & FILS INC., demanderesse -vs- NEIL BLOOM, Partie défenderesse.

AVIS LÉgal - Avis public est par le présent donné que les biens meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de justice, le 31 juillet 1989 à 14h00 au no 379, Elm, app. B4, à Beauséjour. Les dits biens consistent en : 1. ordinateur personnel IBM XT, lecteur disquettes, 1 photocopieur Hewlett Packard, 1 téléviseur couleur Hitachi, 1 véhicule Ford LTD 1987, 1 excubiter DP 5000, 1 vidéo VHS, etc. Lesquels effets seront vendus pour argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur. DANIEL BRUSSEAU, huissier, 789-5556, BELANGER, BELANGER & ASS. HUISSIERS, C.P. 454, Joliette, J6E 3Z9, Joliette le 12 juillet 1989.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, No. 700-02-00045-89. HENRI RACETTE & FILS INC., demanderesse -vs- NEIL BLOOM, Partie défenderesse.

AVIS LÉgal - Avis public est par le présent donné que les biens meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de justice, le 31 juillet 1989 à 14h00 au no 379, Elm, app. B4, à Beauséjour. Les dits biens consistent en : 1. ordinateur personnel IBM XT, lecteur disquettes, 1 photocopieur Hewlett Packard, 1 téléviseur couleur Hitachi, 1 véhicule Ford LTD 1987, 1 excubiter DP 5000, 1 vidéo VHS, etc. Lesquels effets seront vendus pour argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur. DANIEL BRUSSEAU, huissier, 789-5556, BELANGER, BELANGER & ASS. HUISSIERS, C.P. 454, Joliette, J6E 3Z9, Joliette le 12 juillet 1989.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, No. 700-02-00045-89. HENRI RACETTE & FILS INC., demanderesse -vs- NEIL BLOOM, Partie défenderesse.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, No. 700-02-00045-89. HENRI RACETTE & FILS INC., demanderesse -vs- NEIL BLOOM, Partie défenderesse.

AVIS LÉgal - Avis public est par le présent donné que les biens meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de justice, le 31 juillet 1989 à 14h00 au no 379, Elm, app. B4, à Beauséjour. Les dits biens consistent en : 1. ordinateur personnel IBM XT, lecteur disquettes, 1 photocopieur Hewlett Packard, 1 téléviseur couleur Hitachi, 1 véhicule Ford LTD 1987, 1 excubiter DP 5000, 1 vidéo VHS, etc. Lesquels effets seront vendus pour argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur. DANIEL BRUSSEAU, huissier, 789-5556, BELANGER, BELANGER & ASS. HUISSIERS, C.P. 454, Joliette, J6E 3Z9, Joliette le 12 juillet 1989.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, No. 700-02-00045-89. HENRI RACETTE & FILS INC., demanderesse -vs- NEIL BLOOM, Partie défenderesse.

AVIS LÉgal - Avis public est par le présent donné que les biens meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de justice, le 31 juillet 1989 à 14h00 au no 379, Elm, app. B4, à Beauséjour. Les dits biens consistent en : 1. ordinateur personnel IBM XT, lecteur disquettes, 1 photocopieur Hewlett Packard, 1 téléviseur couleur Hitachi, 1 véhicule Ford LTD 1987, 1 excubiter DP 5000, 1 vidéo VHS, etc. Lesquels effets seront vendus pour argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur. DANIEL BRUSSEAU, huissier, 789-5556, BELANGER, BELANGER & ASS. HUISSIERS, C.P. 454, Joliette,